

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

**Séance plénière
du jeudi 19 octobre 1989**

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

Pages

DECLARATION DE L'EXECUTIF, INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES JOINTES 120

Discussion (Reprise). — *Orateurs*: MM. Garcia, Stalport, Adriaens, Beghin, Roelants du Vivier, Hasquin, Vandenbussche, Mme Nagy, MM. De Berlangeer, Leduc, Mme Stengers, MM. Drouart, Cornelissen, Vandehaute, Cauwelier, Simonet, Demannez, Mme Jacobs, MM. de Looz-Corswarem, Michel, Lemaire, Van Hauthem, Mme Dupuis, MM. Guillaume, De Coster, de Lobkowitz, Debry, Cools, de Patoul, Mme Lemesre et M. André 120

PRESIDENCE DE
M. POULLET, PRESIDENT

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Plenaire vergadering
van donderdag 19 oktober 1989**

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

Blz.

VERKLARING VAN DE EXECUTIEVE, TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES EN MONDELINGEN VRAGEN 120

Bespreking (Hervatting). — *Sprekers*: de heren Garcia, Stalport, Adriaens, Beghin, Roelants du Vivier, Hasquin, Vandenbussche, mevrouw Nagy, de heren De Berlangeer, Leduc, mevrouw Stengers, de heren Drouart, Cornelissen, Vandehaute, Cauwelier, Simonet, Demannez, mevrouw Jacobs, de heren de Looz-Corswarem, Michel, Lemaire, Van Hauthem, mevrouw Dupuis, de heren Guillaume, De Coster, de Lobkowitz, Debry, Cools, de Patoul, mevrouw Lemesre en de heer André 120

VOORZITTERSCHAP VAN
DE HEER POULLET, VOORZITTER

— La séance est ouverte à 14 h 10.

De vergadering wordt om 14 u 10 geopend.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

Dames en Heren, de vergadering wordt geopend.

DECLARATION DE L'EXECUTIF, INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES JOINTES

Reprise de la discussion

VERKLARING VAN DE EXECUTIEVE, TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES EN MONDELINGE VRAGEN

Hervatting van de bespreking

Interpellations jointes:

a) de M. de Lobkowicz au Ministre-Président de l'Exécutif, relative à la création de trois parcs de recyclage à Jette, à Molenbeek et à Uccle, par la Région.

b) de Mme Nagy au Ministre-Président de l'Exécutif, relative à l'affectation de la caserne Albert.

c) de M. Drouart au Ministre-Président de l'Exécutif, relative au cumul de mandats des Ministres et Secrétaires d'Etat de la Région de Bruxelles-Capitale.

d) de M. Cauwelier au Ministre-Président de l'Exécutif, sur le processus de décision de l'Exécutif bruxellois concernant le T.G.V.

Toegevoegde interpellaties:

a) van de heer de Lobkowicz tot de Minister-Voorzitter van de Executieve, over de oprichting door het Gewest, van drie recyclage-parken in Jette, Molenbeek en Ukkel.

b) van mevrouw Nagy tot de Minister-Voorzitter van de Executieve, over de affectatie van de Albertkazerne.

c) van de heer Drouart tot de Minister-Voorzitter van de Executieve, over de cumulatie van het mandaat van Ministers en Staatssecretarissen in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest.

d) van de heer Cauwelier tot de Minister-Voorzitter van de Executieve, over de besluitvorming van de Brusselse Executieve t.a.v. de T.G.V.

Questions orales jointes:

a) de M. Vandenhautte au Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, relative à la pollution dans les tunnels bruxellois.

b) de M. Vandenhautte au Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, relative au problème des embouteillages à Bruxelles.

c) de M. Cornelissen au Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, relative à la construction d'un parking Place Simonis.

Toegevoegde mondelinge vragen:

a) van de heer Vandenhautte aan de Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over de vervuiling in de Brusselse tunnels.

b) van de heer Vandenhautte aan de Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over het probleem van de verkeersopstoppingen in Brussel.

c) van de heer Cornelissen aan de Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over de aanleg van een parking Simonisplein.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous reprenons la discussion de la déclaration de l'Exécutif.

Dames en Heren, wij hervatten de bespreking van de verklaring van de Executieve.

Het woord is aan de heer Garcia.

De heer Garcia (op de tribune). — Mijnheer de Voorzitter, de bespreking van een regeerakkoord is altijd een belangrijk en aangenaam moment. Het is een belangrijk ogenblik omdat wij een duidelijk inzicht krijgen in de politieke strategie die voorgesteld wordt om bepaalde structurele of tijdelijke problemen op te lossen. Het is een plezant ogenblik omdat de Executieve ons vereert met een uitleg in geuren en kleuren van tal van factoren, waardoor de regeerverklaring zelfs langdradig wordt.

Mijn taak is het verschil te maken tussen wat enerzijds, de consideransen en de modaliteiten zijn en wat anderzijds, essentieel is. Met die werkmethode kan men nagaan of het regeerakkoord consistentie vertoont. Het hangt uiteraard daarvan af of wij al dan niet ons vertrouwen geven aan de Executieve.

Ik wil uw aandacht vragen voor enkele zeer specifieke problemen die niet aan onze opmerkzaamheid mogen ontsnappen zoals de ruimtelijke ordening, de stedenbouw en de huisvesting. Mijn collega de heer Vandebussche zal daarstraks uitvoerig het woord over voeren. Hij zal ook handelen over de noodzakelijke band die in een stadsgewest moet bestaan tussen de economie en de ecologie.

In verband met die problematiek heb ik bij de lezing van het regeerakkoord met genoeg enkele positieve zaken vastgesteld. In tegenstelling met wat in het verleden is gebeurd, hebt u herhaalde malen de klemtoon gelegd op de woonfunctie als essentieel aspect. Voor de eerste maal wordt er een voorstel gedaan waarbij essentiële factoren zoals woongebieden, kantoorruimten, groene zones, de secundaire en de tertiaire economische sector en het vervoer als een geheel van elementen wordt ervaren waartussen in een stadseconomie een constante interactie bestaat.

Mijns inziens zal dit beleid postief werken voor Brussel.

Ik vraag vooral uw aandacht voor een door ons allen als essentieel ervaren probleem, namelijk de speculatie. Heren van de Executieve, ik dring erop aan dat u niet zou aarzelen drastisch op te treden tegen degenen die, sinds geruime tijd, de vastgoedspeculatie in het Brusselse beoefenen. Immers, als u dit toelaat, begaat u de fout van laktheid, waardoor uw politieke opzet de volgende jaren zal verwateren. Ondanks het feit dat men u eventueel van dirigisme zou beschuldigen — de betekenis van dit woord wordt al te vaak onjuist ingeschat —

verzoek ik u, gezien de huidige toestand in Brussel, de teugels zeer strak in handen te houden en drastisch op te treden tegen hen die de «consistentie» van het Brusselse leven zelf in gevaar brengen, namelijk het lot van haar inwoners.

Luister niet naar hen die beweren dat de huurprijzen in Brussel in feite nog laag liggen en dat ze nog mogen stijgen. Zij zeggen: «Vergelijkt u maar met de prijzen in Parijs die twee- tot driemaal hoger zijn.» Maar *comparaison n'est pas raison*. Een vergelijking met Parijs gaat niet op omdat de algemene economische, de sociale en zelfs de institutionele toestand van de twee hoofdsteden niet dezelfde zijn.

De SP houdt eraan dat door de sociale woningbouw een regulerende rol wordt gespeeld. Ik zal de Executieve vandaag niet vragen op welke technische wijze dit kan gebeuren. Wij hopen dat zij deze problemen zal oplossen in samenwerking met deze Raad. Mocht zij dat niet doen, dan zullen wij haar dat stellig zeer kwalijk nemen. Verlies daarbij in geen geval de sociale aspecten van het woonbeleid uit het oog. Doe wat aan het totaal gebrek aan concertatie en samenwerking tussen al 30 tot 32 maatschappijen, bevoegd voor deze materie, die werken in *vase clos* en zonder enige communicatie met elkaar. Het gevoerde beleid moet ten goede komen aan de kansarme alleenstaanden en vooral aan de bejaarden die de meest behoeftigen in de Brusselse Gemeenschap vormen.

Geachte Collega's, ooit schrok een oud Minister in functie er niet voor terug in het openbaar te verklaren dat het vervoer en de vervoerpolitiek in Brussel belangrijk was voor de pendelaars.

Dit probleem diende dus vooral te worden bestudeerd met het oog op de diensten, die aan al degenen die naar Brussel komen werken, moeten worden verleend. Wij mogen uiteraard die dienstverlening niet uit het oog verliezen, vermits het een belangrijke economische factor betreft. Ik zie evenwel niet goed in hoe men een stadsvervoer degelijk kan organiseren zonder eerst en vooral de voorkeur te geven aan de rechtmatige belangen van de eigen stadsbevolking.

Ook hier — en daarmee feliciteer ik de Minister — is er een nieuw gegeven, met name het gewestelijk vervoerplan, waarbij een globale visie wordt ontwikkeld. Dat gebeurt eerst en vooral door de samenhang die het tot stand brengt tussen openbare werken en verkeer. Dat lijkt mij een essentieel gegeven dat vroeger niet bestond, maar dat tot stand kan komen door de aanmoediging van de micro-investeringen bovengronds.

Mijnheer de Minister, indien U dat bereikt zullen tal van Brusselaars U daarvoor van harte danken.

Het derde element van die globaliteit betreft de ecologische aspecten, met name de vermindering van de druk van het autoverkeer.

Mijnheer de Minister, ik weet niet of het mogelijk is of evenmin of U daartoe de nuttige contacten kan leggen, maar ik wens erop te wijzen dat een van de redenen waarom het autoverkeer in Brussel niet vermindert, maar zelfs verhoogt in hoofde van de pendelaars, de politiek is, die de laatste jaren in gans het land door de Nationale Maatschappij van de Belgische Spoorwegen werd gevoerd, zodanig dat talrijke pendelaars per auto naar Brussel komen omdat er geen trein meer is, die in hun eigen station stopt. Dat is misschien een element dat op een bepaald ogenblik bij de financiële negotiatie met de hogere overheid inzake Brussel kan in aanmerking worden genomen.

Mijnheer de Minister, U heeft een sector met enorme problemen, met een enorm structureel tekort en met een

beperkt budget. Het is nochtans uw taak — sedert jaren schrijven en spreken de Brusselse verenigingen daarover — dat probleem aan te pakken en het zo goed mogelijk op te lossen.

Mijnheer de Minister, in naam van de SP vraag ik U te onthouden dat het vervoer twee elementen omvat, met name het bovengronds openbaar vervoer en de metro, die essentieel en complementair zijn en waarvan het ene nooit de andere kan vervangen. Een goed uitgerust bovengronds verkeer, dat vooral voor de Brusselaars bestemd is, dat een verbinding tussen de verschillende wijken legt, dat de verplaatsbaarheid van de Brusselaars binnen hun eigen wijken en hun eigen gemeenten moet garanderen, is zowel een element van vervoerpolitiek, als een element van sociale politiek.

Mijnheer de Minister, onthoudt eveneens dat de problemen van het verkeer en van het vervoer in Brussel uiteraard niet enkel voortvloeien uit haar functie van gewest, maar ook — ik durf niet zeggen voornamelijk — uit haar functie van hoofdstad en van internationale aantrekkingspool.

De financiële implicaties, die U noodzakelijkerwijze zal moeten oplossen dienen niet enkel door het Brussels budget te worden gespijsd. Immers, het is zeer duidelijk dat op dit vlak onderhandelingen moeten worden aangeknoopt met de supranationale en met de nationale instanties en misschien ook met de andere twee gewesten.

Mijnheer de Minister, collega's, betreffende het vervoer wens ik nog het volgende te zeggen.

Ik ben lid geweest van de Raad van Bestuur van de MIVB. Ik heb mij steeds afgevraagd wat ik daar moest besturen; ik heb die vraag zelfs vaak in het openbaar gesteld. Inderdaad, indien ik geen recht op inspraak heb in een buitengewone begroting, dan zeg ik dat ik geen bestuurder ben, dat ik geen verantwoordelijkheid kan nemen en dat ik alleen maar aanwezig ben om mijn zitpenning op te strijken. Mijns inziens is dit niet de goede politiek.

Mijnheer de Minister, ik meen dat U als voogdijminister, nu een analyse moet maken en dat U in bedoelde raad een einde moet maken aan het in- en uitreden louter op basis van een lidkaart van een partij. Inderdaad, derwijze komt men in een toestand waarin de grote meerderheid van de aanwezigen zich geenszins interesseren voor het vervoerprogramma. Wees waakzaam; beschouw deze woorden echter niet als een negatieve kritiek, maar als een bijdrage vanuit mijn ervaring. Het is een raadgeving inzake het beleid, zoals het logischerwijs zou moeten gebeuren, wat in het verleden niet het geval was.

Tevens ben ik bijzonder verheugd over het feit dat U het taxiwezen in Brussel beschouwt als zijnde van openbaar nut. Minister Désir heeft ervoor gezorgd dat deze notie in de teksten werd opgenomen. Persoonlijk vind ik dat een goede zaak.

Graag zou ik de nabije toekomst willen vaststellen dat de verwarring — of liever, wat ik durf noemen de «rotboel» — die op dit ogenblik bestaat bij de «maffia» van de Brusselse taxi's wordt opgeruimd. De betrokkenen moeten voelen dat er een Executieve is die de zaak, indien nodig, op «dirigistische» wijze zal oplossen.

Ten slotte spreek ik mijn dank uit voor het feit dat men uiteindelijk, na 10 à 15 jaar, het Academisch Ziekenhuis van Jette beschouwt als een zeer belangrijk intellectueel centrum — wat het ook is — en een van de grootste werkgevers binnen het Brusselse 19 gemeenten. Uiteindelijk is nu, met de nieuwe Executieve, en na een zeer gemakkelijke discussie, de verbin-

ding van het AZ met het centrum van de stad, als prioritair in het vervoerplan opgenomen.

Thans kom ik tot de motor van onze actie, met name de economie.

Brussel heeft sterke troeven. Ik ben het eens met wat Mevrouw Neyts op andere vergaderingen heeft gezegd, met name dat men al te vaak in negatieve termen over Brussel spreekt. Ik herhaal het: Brussel heeft sterke troeven. Thans komt het erop aan de zwakkere kanten van haar economie te verbeteren en te versterken in de mate dat het beleid in economische termen steunt op een globale economische benadering. Dit geldt zowel voor de economische expansie, het economisch onderzoek, als voor de buitenlandse handel.

Als geheel beschouwd, lijkt mij dit een consistent gegeven. Het verheugt mij dat het tevens steunt op de notie van een gëdiversifieerd beleid. In het verleden heb ik te vaak horen zeggen dat de economie van Brussel alleen moet steunen op de tertiaire sector. Ieder student in de economie zal U na de eerste kandidatuur zeggen dat dit niet kan. U moet noodzakelijkerwijs uw economische activiteiten diversifiëren en bijgevolg op een consequente wijze de secundaire sector daarbij betrekken.

Dit is gebeurd. Dit is een goede zaak. Onze collega Michiel Vandebussche zal uitweiden over de binding economie en ecologie. Het beleid op economisch vlak — en dat blijkt uit diverse pagina's — is per slot van rekening gesteund, op wat Brussel reëel is, een gewest, een nationale hoofdstad en een internationale aantrekkingspool. Mag ik nochtans daaraan toevoegen dat vandaag het wetenschappelijk onderzoek een van de grootste, zonet de grootste groeifactor betekent? U moet ten volle beseffen welke belangrijke nieuwe bevoegdheden Brussel op dat stuk heeft gekregen. En u moet erin slagen daarvoor de nodige financiële middelen te krijgen om van dat wetenschappelijk onderzoek voor Brussel iets te maken dat niet alleen goed genoeg is voor Brussel, maar dat ook een nationale en Europese allure krijgt.

Met zijn universiteiten, zijn onderzoekscentra, zijn talrijke zetels van multinationale en Belgische bedrijven heeft Brussel een belangrijk potentieel aan wetenschappelijk onderzoek dat verder moet worden ontplooid en gecoördineerd. U moet ten volle beseffen dat Brussel meer is dan de optelling van 19 gemeenten. Vaak wordt om samenwerking tussen die gemeenten gevraagd. Helemaal terecht trouwens. Maar het economisch belang van Brussel moet duidelijk die notie van 19 gemeenten overstijgen. Heb de moed en breng de kracht op uitsluitend milieu-vriendelijke bedrijven aan te trekken die terzelfdertijd arbeidsintensief zijn. Heb de moed om vervuilende bedrijven op een drastische wijze te elimineren. Heb de moed om strenge normen op te leggen voor reeds bestaande bedrijven in het Brusselse die op het ogenblik het milieu niet respecteren.

Sommigen zullen U dat kwalijk nemen, maar de Brusselse bevolking in zijn totaliteit zal U toejuichen.

Ik zou willen afsluiten met een andere bedenking. Brussel is een Gewest. Dat is duidelijk. Maar het is een specifiek Gewest, een nationale hoofdstad en een Europese aantrekkingspool met grote internationale uitstraling. Sommigen zitten op het politiek balkon en hopen of zijn er stellig van overtuigd dat wij onze nek gaan breken. Zij wachten met een grijnslach het ogenblik af waarop dit zal gebeuren. Ik geloof dat wij deze mensen zullen teleurstellen. Ik geloof dat Brussel het kan halen. Maar Brussel moet willen openstaan voor andere gewesten, voor de gemeenschappen, voor het land en voor Europa. In die zin vraag ik u, leden van de Executieve, die ons vandaag belangrijke dossiers voorleggen qua gewestma-

teries, niet te vergeten dat u ook gemeenschapsmateries zult behandelen met een ander petje op, namelijk als leden van de colleges. Die gemeenschapsmateries zijn ook uitermate belangrijk. Vandaag analyseren wij een regeerakkoord dat de welvaart van Brussel wil verbeteren. Maar welvaart is nog geen welzijn. Er zijn dus nog andere aspecten die niet onmiddellijk economisch meetbaar zijn. Deze zijn vervat in de gemeenschapsmateries en zijn voor ieder van ons belangrijk. Ik zal niet kunnen aanvaarden dat bij de behartiging van beide materies enige discriminatie ontstaat. Wij moeten erin slagen deze materies parallel en in harmonie te behandelen. In de twee gemeenschapscommissies behandelen Franstaligen en Vlamingen autonoom hun eigen gemeenschapsmateries en samen zullen zij in volle gelijkwaardigheid de bicommunautaire aangelegenheden moeten behartigen.

Heren van de Executieve, u krijgt het vertrouwen van de SP. Vergeet echter niet dat u hier elk jaar met een belangrijk document komt, met name de begroting. Tevens mag u niet vergeten dat die begroting nu een andere vorm zal krijgen; dat er een begroting wordt opgesteld in het licht van de politieke doeleinden, van de vooropstellingen vervat in de beleidsverklaringen.

Het zal de rol zijn van deze Raad zeer aandachtig en bij voorkeur in nauwe samenwerking met u, de evolutie van onze problematiek te volgen en de wijze waarop al dan niet uw doelstellingen bereikt zowel in het belang van Brussel als van de Brusselaars zelf.

M. le Président. — La parole est à M. Stalport.

(M. Beghin, Vice-Président, remplace M. Pouillet au fauteuil présidentiel)

M. Stalport. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, n'en déplaise à certains chevaliers à la triste figure, lorsque, le 16 janvier 1989, le Parlement national a adopté la loi relative au financement des Communautés et des Régions, le transfert budgétaire ainsi réalisé a apporté à la Région bruxelloise des moyens budgétaires plus importants que ceux attribués à l'Etat national lorsqu'il gèrait les compétences nouvellement attribuées.

L'analyse du budget 1989 de la Région bruxelloise, adopté par le Parlement en avril 1989, permet de relever ce bon budgetaire en même temps qu'il consacre la volonté de l'Exécutif précédent de limiter toutes dépenses à concurrence des montants effectivement transférés.

Le groupe socialiste se réjouit de la déclaration de l'Exécutif consacrant le principe de l'équilibre budgétaire. Les crédits budgétaires se situent dans les limites de la somme des moyens financiers mis à la disposition par le pouvoir central et des remboursements prévus dans la loi de financement.

Ce refus de toute dette régionale propre doit nous permettre d'éviter toute spirale de l'endettement avec tous les effets néfastes que cela entraîne dans un avenir toujours plus proche que l'on espérait.

Certes certaines réalisations souhaitées ou souhaitables s'en trouveront différées.

Une telle rigueur ne doit cependant pas constituer un frein absolu à des initiatives nouvelles.

— D'une part les mécanismes de la loi de financement, et notamment le transfert de recettes fiscales telles que le précompte immobilier ou les droits d'enregistrement, sont favorables à terme à la Région bruxelloise.

— D'autre part une meilleure gestion de certaines dettes du passé notamment en matière de logement, devrait permettre de jouer sur les taux d'intérêt exigés.

— Enfin des transferts budgétaires sont possibles à travers une révision de certains mécanismes de subvention tels que les lois d'expansion économique sur lesquelles je reviendrai.

Je me dois cependant d'attirer l'attention de l'Exécutif sur deux questions essentielles.

Tout d'abord notre politique budgétaire sera étroitement liée à notre politique de qualité de la vie à Bruxelles. Chaque année le flux démographique sera le baromètre de la réussite de notre politique et l'élément déterminant dans la construction de nos budgets. Il faudra donc trouver le juste équilibre entre la rigueur budgétaire et la nécessité de mener prioritairement une politique de mieux être dans la ville.

Cette contrainte démographique, qui implique une politique d'accueil, peut cependant avoir un effet pervers. Il ne conviendrait pas de ne prendre en compte les Bruxellois que dans la mesure où ils sont «intéressants». Bien au contraire notre politique doit concourir à l'amélioration du sort de tous les habitants de Bruxelles, fussent-ils défavorisés.

Hormis toute considération morale, une politique limitée à l'accueil et au renforcement d'une classe moyenne aisée aurait pour effet principal le renforcement des ghettos et des poches de pauvreté, ainsi qu'une dualité certaine que l'on peut déjà observer aujourd'hui entre les communes.

Priorité donc à une ville accueillante à tout un chacun, quel que soit son niveau de vie et l'apport fiscal qu'il fait à la Région.

Autre préoccupation de notre groupe: la situation financière des communes.

Certes, grâce à Philippe Moureaux, une partie importante de la dette des communes (30 milliards pour Bruxelles-ville), 14,6 milliards pour les 18 autres communes, 2 milliards pour l'agglomération) a été annulée.

Certes, la Région intervient aujourd'hui dans le remboursement des intérêts des emprunts Hatry I et II.

Certes, la Région a constitué en sus, en 1989, une réserve de 1,4 milliards pour préparer les communes structurellement en difficulté au remboursement des amortissements des emprunts Hatry I et II qui viennent à échéance en 1991 et 1992. L'objectif de ce milliard 400 millions était donc très précisément les amortissements des emprunts Hatry I et II et non pas des dotations dans le cadre de l'exercice du budget 1989. Je me permets de vous le rappeler. Ces sommes sont immobilisées.

Il conviendra cependant, dans l'élaboration des budgets futurs d'être attentif à la poursuite de cette politique.

A quoi servirait en effet de construire une politique régionale dynamique dans des communes exsangues, incapables d'assurer le relais au plan local?

Nous demandons donc très précisément le maintien d'un fonds régional, réservé aux communes structurellement en difficulté et consacré pour une large part à la constitution d'un «bas de laine» pour les remboursements des amortissements des emprunts Hatry I et II en 1991 et en 1992.

Il y va en effet de la survie à terme de ces communes.

*
*
*

L'emploi est également au cœur des préoccupations des socialistes bruxellois.

A l'heure où d'aucuns voudraient réduire nos problèmes aux seules difficultés que nous avons à nous loger ou à nous déplacer, il me paraît fondamental que l'Exécutif de la Région bruxelloise n'oublie pas qu'aujourd'hui encore près de 60 000 d'entre nous sont sans travail.

Je me réjouis donc de votre volonté d'agir tant sur le plan de la formation des travailleurs que de leur placement et de la politique économique.

Le problème essentiel dans une Région au territoire économique limité dans lequel se côtoient des travailleurs de toute qualification me paraît bien être celui de la diversification de nos activités économiques.

Bruxelles doit être rendue au secteur industriel et à l'emploi qu'il génère. Beaucoup de politiques économiques sur le plan régional peuvent concourir à cet objectif.

L'occupation effective par des industries de sites susceptibles de les accueillir tout d'abord. Des terrains sont disponibles, le long du canal, dans des anciennes exploitations désaffectées, et surtout dans le patrimoine régional. Ils peuvent, ils doivent être affectés pour partie au logement mais pour partie aussi à l'activité économique.

Encore faudra-t-il être ferme par rapport aux candidats acquéreurs. L'opportunité se présente en effet de donner priorité à un type d'entreprise: celle qui exerce une activité industrielle et qui est susceptible de faire appel à une main-d'œuvre locale dont on n'exige pas un diplôme de Harvard ou la connaissance de cinq langues.

Un mot à ce sujet de la Société du canal. Le port de Bruxelles est un atout industriel majeur car de nombreuses entreprises se sont installées sur son site. Sans ignorer que sur les propriétés de la société du canal se trouvent beaucoup de terrains en friche susceptibles d'accueillir entreprises ou logements, il me paraît que toute démarche doit être guidée par la volonté de conserver à Bruxelles un port important. Priorité doit donc être donnée le long de la voie d'eau à des entreprises qui font appel aux activités portuaires notamment pour le transport de leurs marchandises ou de leurs matières premières.

Une telle politique contribuera d'ailleurs indirectement à désengorger Bruxelles de son charroi trop lourd de camions.

Ces priorités étant établies, il n'en reste pas moins qu'il y a lieu de procéder le plus rapidement possible à une exploitation des terrains en friche au profit d'entreprises à vocation industrielle, éventuellement non liées à l'activité portuaire.

L'autre instrument d'une politique économique au service de l'emploi est évidemment au plan régional les lois d'expansion économique.

Celles-ci, élaborées dans un contexte national, outre qu'elles ont d'abord et avant tout favorisé le départ de bien des entreprises de Bruxelles vers d'autres Régions, ont pendant des années véritablement permis un saupoudrage des subventions accordées aux entreprises.

Telle grande chaîne hôtelière faisait appel aux lois d'expansion économique pour des investissements de toute façon décidés et liés à l'essor de la vocation européenne de Bruxelles.

Telle entreprise achetant voitures ou camions pour les louer à des particuliers prétextait de cet achat pour faire appel aux subsides régionaux.

Tel organisme bancaire souhaitant généraliser des systèmes informatisés de paiement justifiaient de cet investissement pour bénéficier des lois d'expansion économique.

Il me paraît que si l'on veut mettre fin à ce gaspillage, il faut, comme le souhaitait unanimement le Conseil économique et social en revenir à une sélectivité plus grande.

Les critères proposés par l'Exécutif me paraissent aller tout à fait dans le sens souhaité et se résument somme toute à une idée fondamentale: Aidons les entreprises qui s'accrochent à Bruxelles, celles qui concourent à la promotion de l'emploi des Bruxellois.

Je souhaiterais cependant approfondir la réflexion de l'Exécutif en proposant une condition d'intervention supplémentaire à l'octroi des lois d'expansion économique: celle du dialogue social.

Mon passé de militant syndical m'autorise à dire que très souvent — sinon toujours — et en contradiction avec les lois organisant les relations sociales dans l'entreprise, les travailleurs et leurs représentants sont complètement écartés des choix d'investissements. Ceux qui furent touchés par la faillite des Galeries Anspach peuvent dire qu'ils ignorent les projets de leurs patrons, les investissements envisagés et les subventions éventuellement accordées par le pouvoir régional.

Il me paraît dès lors indispensable qu'on subordonne l'acceptation d'un dossier d'expansion économique à la consultation préalable du Conseil d'entreprise ou de la délégation syndicale.

Telle est la proposition que je vous fais. Elle ne me paraît pas seulement comme un moyen de mieux faire respecter les droits des travailleurs mais aussi comme un instrument visant à conforter le dialogue social dans notre région.

L'ensemble des acteurs du monde économique et social doit être partie prenante à notre politique.

Monsieur le Président, Chers Collègues, Georges Brassens chantait: «Il est toujours joli le temps passé».

Quand je regarde ces vingt dernières années, la dégradation de notre environnement, de nos communes, de notre emploi, je n'en ai pas tellement l'impression.

Bien au contraire, la politique que nous allons mener dans le cadre de cette autonomie enfin trouvée me permet de croire à un avenir meilleur pour tous ceux qui vivent et travaillent à Bruxelles.

Il faudra seulement être attentif à enrayer cette société duale qui s'est progressivement installée: la société de ceux qui ont un boulot et de ceux qui n'en ont pas, la société de ceux qui ont un logement et de ceux qui en cherchent, la société de ceux qui vivent en bordure de la forêt de Soignes et de ceux qui ne connaissent que les ghettos du centre-ville ou du canal.

A écouter votre déclaration, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres et Secrétaires d'Etat, j'ai le très net sentiment que nous poursuivons les mêmes objectifs. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est M. Adriaens.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, il y a parfois bien loin de la coupe aux lèvres, il y a parfois une distance énorme entre les intentions, exprimées et répétées, et les réalisations concrètes qui en résultent finalement. Je crains que les chapitres concer-

nant l'environnement de cette déclaration de l'Exécutif bruxellois ne soient l'illustration exacte de cet écueil courant en politique.

Du moins, c'est que l'on peut extraire d'une analyse serrée du tissu de contradictions que représente l'accord politique de l'Exécutif qui, contrairement à ce que prétend notre Ministre-Président, est loin d'être transparent.

Je voudrais vous croire, Messieurs, sincères lorsque vous affirmez qu'un de vos deux axes prioritaires et transversaux sera la préoccupation écologique et la qualité de l'environnement et ce à travers l'ensemble des politiques menées à Bruxelles. Nous ne pouvons que vous appuyer totalement lorsque vous affirmez que le temps est révolu où les questions d'environnement pouvaient être considérées comme secondaires.

Malheureusement, sur le plan des transpositions précises de ces déclarations théoriques, vous restez presque toujours en deçà des espérances qu'un tel discours peut faire naître chez les écologistes que nous sommes.

Déjà, la communication de juillet était fort vague sur ce sujet. On parlait seulement de faire un état des lieux complet de l'environnement bruxellois. Aujourd'hui encore, dans de nombreux chapitres «environnementaux» vous revenez avec cette nécessité d'inventaire préalable à toute action. Mais faut-il réellement des études scientifiques et de minutieux recueils de données pour faire le constat d'évidences qui crèvent les yeux de tous? Pour illustrer mes propos, et compte tenu du temps limité dont je dispose, j'appuierai mes critiques et mes questions sur deux problématiques: celle de l'eau et plus particulièrement les eaux usées et celle des déchets.

J'aborderai tout d'abord le problème des eaux usées. Il y a deux jours à peine, ce mercredi 17 octobre, l'association Greenpeace ouvrait, à Anvers, sa campagne pour promouvoir un plan international pour la survie de l'Escaut, survie elle-même condition du sauvetage de la mer du Nord. Les intervenants se basaient sur une étude scientifique qui, comme l'Exécutif manifeste souvent l'intention de le faire dans sa propre déclaration, passait en revue la littérature existante sur les données de pollution de tout le bassin de l'Escaut, pays par pays, région par région. La France, les Pays-Bas, les Régions wallonnes et flamandes étaient tour à tour citées et l'on dénonçait le scandale des taux d'épuration tristement faibles sur ces territoires: 15, 25 ou 30 p.c.

Vint alors le tour de la Région bruxelloise. Je revois encore le geste de l'orateur: un grand cercle dessiné par ses deux mains: 0 p.c., tel est le taux d'épuration des eaux usées de Bruxelles. Telle est aussi l'image que l'on a de la Région bruxelloise dans les milieux préoccupés d'environnement: un gros zéro. Nos excellences s'inquiètent souvent de l'image de Bruxelles à l'étranger. Et bien, c'est souvent une image déplorable que nous donnons parce que nous n'avons pas du tout été attentifs à la protection du milieu: le nôtre et celui de nos voisins.

J'allais vous dire que, dès lundi, les ministres bruxellois seraient interpellés sur ce qu'ils comptent faire pour remédier d'urgence à cette situation catastrophique. Il est déjà trop tard. Une communication téléphonique vient de m'apprendre que l'association Greenpeace a entrepris une des actions spectaculaires dont elle a le secret: l'émissaire principal des égouts de Bruxelles, dans la Senne, a été bouché. Cette situation est évidemment temporaire mais cet incident prouve en tout cas que notre incurie est chaque jour plus critiquée et montrée du doigt.

N'oubliez pas qu'en 1987 déjà, les gouvernements français, néerlandais et belge s'étaient engagés à diminuer de 50 p.c. les

rejets de nutriments — phosphates et nitrates — avant mars 1990. Maintenant, la compétence de protection de l'eau est régionalisée et nous sommes comptables des promesses faites alors. Mars 1990: je peux déjà dire que, pour la Région de Bruxelles-Capitale, c'est raté. Bien sûr, depuis un mois et demi est déposée, sur le Bureau de l'Assemblée bruxelloise, une proposition d'ordonnance qui propose l'interdiction des phosphates des lessives, responsables à 100 p.c. de la pollution par cet élément en Région bruxelloise. Certes, cette ordonnance a l'inconvénient majeur d'avoir été déposée par un membre de l'opposition, votre serviteur en l'occurrence, mais j'espère néanmoins qu'elle n'attendra pas des mois avant d'être discutée en commission de l'environnement.

Qu'avons-nous d'autre à proposer, en effet, que ces mesures de sauvegarde immédiate? Vous savez comme moi que le prix de l'épuration des eaux usées à Bruxelles est énorme: en comptant les égouts, les collecteurs, les bassins d'orage et les deux stations d'épuration indispensables, on arrive à un montant total proche de 25 milliards. Or, le budget annuel consacré à ce poste est de 600 millions. Cela signifie qu'en mettant les choses au mieux, les eaux de Bruxelles seront épurées dans quarante-deux ans si l'on continue à ce rythme. Et dire que les organisations internationales qui se battent pour la survie de la mer du Nord vont vous demander 50 à 90 p.c. de réduction avant 1995.

Il est donc urgent d'agir mais je ne trouve pas grand-chose dans votre déclaration. Je lis dans la même phrase que les deux stations prévues ne seront pas remises en cause mais qu'une actualisation devra avoir lieu en tenant compte des expériences étrangères ou des solutions techniques récentes. Cela ne me permet aucunement de savoir ce que vous entendez réellement faire. Je vous pose donc la question précise: «Qu'allez-vous faire pour accélérer le rythme inacceptable aujourd'hui prévu?» Par exemple, des formules d'association avec le secteur privé sont envisageables selon diverses modalités. Plusieurs schémas possibles ont été exposés en mai 1989 lors du Forum «Quelles solutions pour les eaux usées en Région bruxelloise?», organisé par les ingénieurs sortis de l'ULB et de la VUB. Concession d'exploitation au privé, société mixte public/privé, cession totale au privé: de multiples scénarios sont possibles, qui pourraient fournir un financement rapide, que la Région seule est incapable de soutenir étant donné ses moyens financiers, dont nous reconnaissons bien volontiers les limites étroites.

Mais vous devriez donc faire des choix et nous les présenter, afin que nous sachions si des espoirs sont permis ou si nous devons continuer à raser les murs pendant des années lorsqu'on parlera d'épuration des eaux usées dans des colloques internationaux. Ou alors, allez-vous opter pour des solutions plus ponctuelles, plus limitées, mais plus immédiates? C'est vrai que des exemples étrangers sont séduisants, notamment les expériences de Berlin, où des options écologistes de traitement des eaux par quartier ont été expérimentées. Est-ce à ce type d'expérience que vous pensez?

N'oublions pas non plus la directive européenne sur le contrôle des rejets des eaux potentiellement toxiques. Allez-vous enfin oser imposer des normes aux entreprises? Depuis 1971, une loi existe. Elle devait être d'application en 1982. A Bruxelles, du fait de la non-régionalisation, les entreprises ont pu échapper à ces exigences et continuer leurs pratiques sans négocier de conditions particulières de décharge. Elles ont profité trop longtemps du flou institutionnel; il est temps maintenant qu'elles contribuent à l'effort exigé de tous pour protéger l'environnement. Seront-elles obligées d'épurer ou de recycler elles-mêmes leurs eaux polluées ou participeront-elles au financement des stations publiques? La «redevance épuration» respectant le principe pollueur-payeur citée dans votre

déclaration visera-t-elle bien un tel objectif et dans quel délai sera-t-elle exigée?

Vous ne nous parlez pas de la taxe provinciale de 600 francs, appelée honteusement taxe-environnement, et qui devrait, paraît-il, servir à épurer les eaux. Je suppose que la Région qui exécute cette tâche devrait hériter de la taxe prélevée sur notre territoire, sinon ce serait une escroquerie que vous devez immédiatement dénoncer.

On le voit dans ce premier chapitre, vos intentions sont excellentes mais, lorsqu'il s'agit de les concrétiser pour répondre aux défis urgents qui se posent, les réponses sont vagues, dilatoires et rien de bien enthousiasmant ne se profile.

Le chapitre des déchets est encore bien plus inquiétant. Nous trouvons dans votre copie une série d'orientations fort louables: recyclage, récupération, déchets considérés comme sources de matières premières, volonté de mettre en place des déchetteries, des collectes sélectives, de réduire les emballages notamment pour les boissons et de promouvoir les produits durables et les technologies propres.

Franchement, après un tel énoncé, les écologistes n'ont plus qu'à applaudir des deux mains. Et puis, patatras, vous gâchez tout en deux phrases. Vous nous dites que le quatrième four de l'incinérateur sera soumis à l'étude d'impact. Mais enfin, si vous comptez vraiment entreprendre la politique écologique que vous décrivez et que je viens de résumer, ce quatrième four sera totalement inutile et il faudrait même envisager de chercher les moyens de continuer à alimenter le troisième four qui risque de se trouver en chômage technique. On ne peut pas dire à la fois qu'on se donne les moyens de réduire le volume des déchets de 30 p.c. et que ce volume augmentera de 4 p.c. par an. Accordez donc vos violons, faites vos choix, mais ne dites pas noir et blanc en même temps; on va vous prendre pour des schizophrènes, messieurs.

Et même si vous ne croyez pas à la politique de réduction du volume des déchets que vous affirmez pourtant soutenir, de grâce, ne commettez pas l'épouvantable erreur de continuer dans la filière d'incinération! S'il est vrai que bien gouverner c'est prévoir les évolutions à venir, tenez-vous donc au courant, et ne vous engagez pas dans des impasses désastreuses, aussi bien pour nos finances régionales, que pour la santé de nos concitoyens et la préservation de notre environnement. Lisez par exemple les directives en préparation à l'Europe. Elles vous apprendront que bientôt les installations d'incinération de déchets municipaux devront répondre à des normes précises et très sévères. Aussi bien la Commission que le Parlement veulent que les émissions de poussières, de métaux lourds, de fluorures et de chlorures d'hydrogène, de dioxines et de furanes soient réduites à des niveaux compatibles avec la santé des populations. Cela signifie l'obligation d'installer des systèmes de lavage des fumées et des systèmes de combustion permettant les températures élevées qui détruisent les dioxines. Tout cela est bien évidemment hors prix et condamne définitivement les incinérateurs de déchets ménagers qu'il faudra ranger dans le tiroir des erreurs technologiques majeures avec les avions de transport supersoniques, type Concorde, les surrégénérateurs et autres bégaiements historiques de la technique.

Alors que vos conseillers techniques vous ont manifestement fort bien informé des possibilités de réduire le volume des déchets, vous êtes totalement silencieux sur les techniques d'élimination autres que l'incinération. Pourtant, ces conseillers, fort capables j'en suis sûr, doivent connaître les techniques de tri et de biométhanisation qui, elles aussi, ont fait leurs preuves à l'étranger. Mais l'incinération est, elle aussi, une de ces techniques totalitaires qui, étant donné son manque de

souplesse, ne peut supporter la confrontation à des alternatives.

Je pourrais encore relever de multiples contradictions dans votre discours pseudo-écologique. Vos propos sur l'Institut bruxellois de gestion de l'environnement semblent indiquer que vous voulez le voir devenir rapidement opérationnel, mais les nouvelles qui en proviennent sont plutôt celles d'un immobilisme quasi total et ses missions ne sont guère précisées. Vous déclarez vouloir protéger les sites à l'intérêt biologique élevé, mais vous parlez seulement d'un moratoire en rapport avec la construction. Là non plus, vos priorités ne sont pas claires: privilégieriez-vous la nature ou le logement?

Quant à nous, nous souhaitons vous rappeler que depuis 1970 Bruxelles a perdu près de 100 000 habitants et 70 000 emplois industriels. Les espaces libres ne sont donc pas aussi rares que certains voudraient bien le laisser croire et il nous paraît déplacé de guigner les quelques sites semi-naturels qui existent encore et qui sont si nécessaires à l'équilibre des citadins saturés de béton et de circulation automobile effrénée. Prouvez-nous d'abord que le logement est une vraie priorité pour vous en affectant l'intégralité des sites des casernes au logement avant de vouloir en construire sur les sites semi-naturels.

Lorsque le chiffre de la population bruxelloise remontera, lorsque tous les espaces actuellement vides ou abandonnés seront réinvestis, alors on pourra reparler de l'éventualité d'utiliser certains sites semi-naturels pour du logement. Mais je ne suis pas sûr que ce jour soit proche.

Je crois, comme je l'ai dit, que vous êtes pleins de bonne volonté. La pression de l'opinion publique, les dossiers défendus depuis longtemps par les seuls écologistes et qui sont maintenant repris par tous les scientifiques, cela vous a convaincus qu'il faut «faire de l'écologie» et placer l'environnement en haut de la liste de vos préoccupations.

Mais manifestement, messieurs de l'Exécutif, vous êtes des débutants. Vous paniquez à l'idée qu'un jour un de vos satanés fours tombe en panne et vous prenez peur à l'idée de vous retrouver avec des déchets dont plus personne ne voudra dans les régions voisines. Alors vous passez en vitesse des accords rassurants, acceptant de traiter des déchets wallons dans un quatrième four, à construire avec toutes les nuisances que cela représente, en échange de la certitude de pouvoir amener vos mâchefers et autres résidus dans les décharges du sud du pays. La préoccupation écologique est alors bel et bien oubliée au profit de considérations plus terre-à-terre.

(M. Poulet reprend la présidence de l'Assemblée.)

Je pourrais relever bien d'autres exemples où l'écologie est utilisée, tel le persil qui sert à enjoliver un plat parfois fort peu appétissant. Le chapitre énergie est d'ailleurs tout à fait caricatural. Vous écrivez que vous rechercherez de nouvelles sources d'énergie telles que le vent, le soleil, l'énergie géothermique et l'eau phréatique pour les thermopompes. Et vous oubliez la force marémotrice!

Je dois vous avouer qu'il y a déjà quelques années qu'à Ecolo nous n'osons plus tenir un discours aussi romantique, même dans le programme communal d'une petite localité rurale. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

Je crois que votre copie n'a pas été très bien préparée et qu'elle est un peu bâclée.

Vous affirmez et je lis qu'«il convient d'envisager d'alimenter le charroi public à l'électricité en tenant compte de l'aspect écologique évoqué d'emblée» (sic).

«Evoqué d'emblée»: ce dernier point est en fait l'élément le plus important dans ce discours.

Et bien, je vous prends au mot et vous demande donc de me préciser combien de bus électriques la STIB compte mettre en circulation ces prochains mois. C'est une question précise qui répond à vos belles intentions.

Manifestement, il y a des défenseurs de l'environnement parmi vous. Il écrivent les introductions et les objectifs généraux des divers chapitres de votre déclaration. Et puis, lorsqu'on passe aux modalités pratiques, ce sont d'autres qui font les choix et ceux-là sont manifestement beaucoup moins convaincus de la nécessaire transversalité de la préoccupation écologique.

Non, à la lecture de tous vos chapitres, nous ne pouvons pas vous accorder notre confiance dans le domaine de l'environnement. Il y a, bien sûr, des velléités de prendre en compte la protection de l'écosystème urbain, comme vous dites très joliment. Mais bien vite tout cela tourne court et l'on se retrouve avec les anciennes mauvaises habitudes. Vos vraies priorités sont ailleurs. La politique défendue par l'Exécutif est loin, très loin de mériter le qualificatif d'écologique qu'elle voudrait bien s'attribuer. *(Applaudissements sur les bancs Ecolos.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Beghin.

De heer Beghin *(op de tribune)*. — Mijnheer de Voorzitter, de CVP-fractie waardeert ten zeerste de bijzondere aandacht die uit het regeerprogramma blijkt voor de verbetering van de woonsituatie van de Brusselaars. Het gevoerde beleid inzake urbanisatie, renovatie en huisvesting zou bovendien nieuwe bewoners naar Brussel moeten lokken.

Inzake de vooropgestelde woonpolitiek wil ik namens de CVP-fractie enkele bemerkingsen formuleren.

Uit statistische gegevens blijkt dat op basis van het inkomen 75 procent van de Brusselaars voldoet aan de huidige voorwaarden om recht te hebben op een sociale woning. Daartegenover staat dat slechts 8 procent van het Brussels woningpatrimonium behoort tot de sociale woningmarkt. Het kan dan ook niet anders dan dat het regeerprogramma onder meer voorziet in de verhoging van het aandeel van dit segment van de woningmarkt.

Een belangrijk deel van deze gerechtigden moeten hun woning dus toch vinden op de private woningmarkt. De huidige crisis in deze woningmarkt kan alleen worden opgelost door een regulerend optreden van de overheid.

De blokkering van de huurprijzen kan hiertoe een middel zijn dat nochtans niet zo vanzelfsprekend en gemakkelijk te hanteren is als beleidsinstrument. Toch moet het lot van bijvoorbeeld de zeer talrijke kansarme Brusselse kamerbewoners onze prioritaire aandacht krijgen op zeer korte termijn. Het kan toch niet langer dat slecht bemeubelde en vochtige kamers, vaak onveilig, bijna zonder sanitaire voorzieningen nog verder aan woekerprijzen kunnen worden verhuurd in ons Brussels Gewest.

Als alternatief op een eventuele algemene huurprijscap kan een selectieve huurprijscap worden uitgewerkt. Hierbij zouden verplicht maximum huurprijsniveaus moeten worden gerespecteerd overeenkomstig kwaliteitscriteria van

bijvoorbeeld de verhuurde kamers en dit als allereerste dringende maatregel op zeer korte termijn.

In dezelfde geest wil ik er tevens op wijzen dat de toekenning van huurtoelagen voor bepaalde kansarme groepen in de maatschappij grondig moet worden doorgelicht. Een dergelijke toelage geeft onvoldoende waarborgen voor het recht op wonen. Bovendien moet men nu reeds vaststellen dat het bestaan van een dergelijke toelage vaak aanleiding geeft tot huurprijsstijging omdat de eigenaar weet dat de prijsstijging kan worden doorgeschoven naar de overheid. De toenemende vraag naar huurtussenkomsten bij OCMW's levert hiervan het bewijs.

Een maatregel van meer structurele aard die in het programma wordt voorgesteld is het verhogen van het aanbod van woningen vooral in het kader van een urbanisatie-, renovatie- en grondpolitiek.

Aan de gemeenten, de OCMW's en de Gewestelijke Ontwikkelingsmaatschappij, wordt hierbij als renovatie-actoren een belangrijke rol toegekend. Wat de gemeenten en de GOMB betreft wordt gewezen op het belang van de samenwerking met de privé zij deze particulieren, promotoren of investeerders. In dit verband wil ik wijzen op een initiatief van de GOMB dat erin voorziet de particulieren technisch en sociaal te ondersteunen en te begeleiden zodat zij zich kunnen integreren en handhaven in een renovatieproject. Dergelijk model — dat in verschillende Europese steden werd gevolgd — verdient verder te worden onderzocht en te worden ontwikkeld.

Wat de samenwerking met de promotoren en de investeerders betreft moet de effectieve uitvoering van de compensatieregeling onder de vorm van woningbouw verzekerd worden door waterdichte waarborgen.

Voor een betere oriëntatie van dergelijke compensatieregelingen naar sociale doelstellingen moet het mogelijk zijn dat overheidsgronden voor een lange termijn hiertoe ter beschikking worden gesteld en dat via de GOMB de privésector hierbij zou betrokken worden. Wij denken hier aan de GOMB omdat deze, gelet op haar statuut, de enige regionale instelling is die een dergelijke privaat-publieke samenwerking op het terrein kan verwezenlijken. Deze formule lijkt mij ook aangewezen om privé-investeringen aan te trekken voor de bouw of renovatie van woningen tegen sociaal aanvaardbare prijzen.

Ten einde de oriëntatie van private investeringen in een sociaal geïnspireerde woningbouw, binnen een privaat-publieke samenwerking mogelijk te maken is het van het allergrootste belang dat het volume aan overheidseigendom efficiënt wordt beheerd. Een grondregie — voor zover ze een grondregie is en blijft — is daartoe een aanvaardbaar instrument.

Een grondregie die bovendien een renovatiebeleid wil voeren, zou het beleid enkel ondoorzichtig maken. Eén instelling op gewestelijk niveau inzake renovatie moet, volgens de CVP-fractie, volstaan. Op dit niveau moet de voor de hand liggende rol van de GOMB bestendig en versterkt worden door de juridische grondslagen van haar werking te evalueren en desnoods te wijzigen in de zin van het te voeren beleid.

Immers, renovatie van wijken omvat niet alleen het behoud, de uitbreiding en de verbetering van het woningbestand. Renovatie van wijken bevat — zoals het regeerprogramma aangeeft — een totaalprogramma voor sociaal-economische en culturele ontwikkeling. Dat de gemeentelijke overheid het initiatief ter zake opzet en leidt — voor zover ze dat ook wil doen —, dat alle publieke en private partners betrokken worden bij de realisatie van zo'n ontwikkelingspro-

gramma en dat de regionale overheid hiertoe de juridische grondslagen bepaalt, kan een garantie op slagen geven.

Om het hoofdstuk betreffende de huisvesting af te sluiten zou ik er nog willen op wijzen dat het voor de Brusselaars, en ook voor nieuwe inwoners, moeilijker en moeilijker wordt een eigendom te verwerven. De CVP-fractie steunt dan ook ten volle de voorstellen om de rol van het woningfonds van de Bond van Grote en Jonge Gezinnen nog te versterken ten einde een gezinsvriendelijk woningbeleid tot stand te brengen.

In een tweede deel van mijn betoog zal ik, zeer in het kort, dieper ingaan op de voorstellen inzake het economisch beleidsplan en zijn nieuwe betekenis.

Het economisch beleidsplan bevat verschillende facetten: een reoriëntatie van het beleid inzake toepassing van de economische expansiewetgeving op grond van een selectieve aanpak; een exportbeleid dat voor de eerste maal op het niveau van het Brusselse Gewest een eigen dynamiek zou krijgen; nieuwe oriëntaties voor de gewestelijke investeringsmaatschappij; nieuwe accenten in het wetenschappelijk en technologisch onderzoek; aansluitend een tewerkstellingspolitiek waarbij nieuwe initiatieven worden aangekondigd inzake de beroepsopleiding.

Alhoewel deze verschillende facetten van het economisch beleid noodzakelijk zijn, moet de aandacht prioritair gericht blijven op een coherent grondbeleid. Zonder voldoende ruimtelijke expansiemogelijkheden dreigen een aantal interessante Brusselse bedrijven het Gewest te verlaten.

De toepassing van de economische expansiewetgeving dient niet alleen ten gronde administratief vereenvoudigd, maar ook selectief toegepast voor nieuwe of uitbreidingsinitiatieven die de economische structuur van het Brusselse Gewest fundamenteel verbeteren.

Het exportbeleid dient in de eerste plaats te worden gericht op de ondersteuning van de kleine ondernemingen, die de meeste ruggesteun nodig hebben. Hierbij moet worden onderzocht of een actie naar de zogeheten verre exportgebieden wel zinvol is, en of een meer bescheiden, maar tevens meer realistische, aanpak van de essentiële exportinitiatieven naar onze buurlanden niet méér voor de hand ligt.

Bij de initiatieven inzake wetenschappelijk onderzoek zal veel aandacht dienen te gaan naar het opzetten van een aangepaste Brusselse structuur, in samenwerking tussen de overheid en de Brusselse universiteiten, ten einde onder meer te komen tot een meer optimale deelname van het Brusselse bedrijfsleven, ook aan internationale programma's, waaronder de verschillende EEG-programma's.

De KMO's vormen een blijvende factor binnen een dynamisch economisch expansiebeleid. De inrichting van bedrijvencentra en centra voor bedrijfsbeheer verdienen de nodige financiële ruimte vanuit de Brusselse Executieve.

Terecht wordt inzake de GOMB aandacht gevraagd voor initiatieven inzake het aantrekken van buitenlandse investeringen, de bevordering van buitenlandse handel, informatie allerhande aan het bedrijfsleven, hulp aan startende ondernemingen.

Daarnaast dient aan de GOMB evenwel voldoende slagkracht te worden gegeven om het beleid inzake inplanting en fysieke uitbreiding van de ondernemingen mogelijk te blijven maken.

Bijzondere aandacht hierbij zal dienen te gaan naar de verwerving van een aantal sites die op dit ogenblik eigendom zijn van diverse openbare besturen, waaronder NMBS, MIVB,

Openbare Werken, diverse gemeentelijke eigendommen alsmede eigendommen van OCMW's.

Bovendien is het belangrijk dat vanuit de Brusselse Executieve zou worden opgetreden ten einde een aantal zones op het Gewestplan, via bijzondere plannen van aanleg, te preciseren of te laten preciseren. Op deze wijze kan een stuk immobiliënspeculatie, waarmee de overheid nu geconfronteerd wordt, ongedaan worden gemaakt. Het belang van de rol van de gemeentebesturen is hierbij vanzelfsprekend.

Hiermede kan ik, Mijnheer de Voorzitter, Beste Collega's aan het laatste hoofdstuk van mijn uiteenzetting namens de CVP-fractie: de negentien Brusselse gemeentebesturen.

Mijnheer Picqué, op het ogenblik jammer genoeg afwezig, heeft als eerste voorzitter van de eerste autonome Brusselse Executieve gisteren historische woorden uitgesproken die inzake de voogdij over de gemeenten een nieuwe koers inluiden die gelukkig fundamenteel afwijkt van het beleid ter zake van uw voorganger: het niet langer laten discrimineren van één van de Gemeenschappen of, ik citeer hem letterlijk *la non-discrimination entre les Communautés à tous les niveaux*. Hij was zo attent om in het luik over de voogdij van de gemeentebesturen zelf te beklemtonen dat ernstige tekortkomingen van bepaalde gemeenten nooit door de dienst toezicht werden bestraft. De CVP-fractie neemt met genoegen akte van het feit dat de Voorzitter van de Executieve dit nog eens beklemtoont in hetzelfde hoofdstuk waarbij u stelt dat de eerste opdracht van het toezicht op de gemeenten erin bestaat de wettelijkheid van de gemeentelijke handelingen na te gaan.

Hiermede komt een historisch einde aan jarenlange discriminatie van vele ambtenaren en vele inwoners in een aantal Brusselse gemeentebesturen. In hun aller naam wens ik de Executieve voor deze moedige stap geluk te wensen. We twijfelen er niet aan dat hiertoe eerstdaags aan alle medewerkers en aan de administratie de nodige instructies zullen worden gegeven.

Tot slot: uw uitdrukkelijke wens om de gemeenten dynamisch te laten deelnemen aan de verdere uitbouw van het Brusselse Gewest is zeer lovenswaardig. Immers, de 19 gemeentebesturen beheren samen 50 miljard. Gemeenten die goed beheerd worden en werden zullen, mits voldoende respect, voor hun op uw voorstel herwonnen autonomie, in dialoog graag vrijwillig aan dit grootse programme meewerken.

Ik hoop met u dat ook de andere gemeenten u en uw Executieve zullen volgen. Op de CVP-steun kan u zeker rekenen. (*Applaus.*)

M. le Président. — La parole est à M. Roelants du Vivier.

M. Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, Messieurs les Membres de l'Exécutif, mes Chers Collègues, la préoccupation de l'environnement constitue, nous l'avons entendu, un des axes majeurs — et transversaux! — de la politique à mener par l'Exécutif régional bruxellois au cours de cette législature. La déclaration de l'Exécutif, et le programme qui l'accompagne, insistent sur la dimension intersectorielle de la politique de l'environnement. En effet, le souci de l'environnement doit intégrer l'ensemble des politiques et, en quelque sorte, les imprégner.

Par ailleurs, l'approche préventive, c'est-à-dire de réduction, voire d'élimination des pollutions à la source, assure une base cohérente à l'action que la puissance publique mènera en la matière.

Le groupe FDF-ERE constate avec satisfaction que l'Exécutif régional, loin de voir dans la nécessité impérieuse de protéger l'environnement une contrainte pesant sur les choix économiques et sociaux, y perçoit, tout au contraire, l'amorce d'un nouveau type de développement plus respectueux de nos ressources et de leur utilisation rationnelle. Pour preuve, son engagement de favoriser, notamment par le biais d'incitants fiscaux, les technologies et les produits propres.

Bien entendu, ces intentions doivent être traduites dans les faits, ce à quoi le groupe FDF-ERE sera attentif. A cet égard, nous notons avec intérêt l'engagement précis de l'Exécutif, assorti d'un calendrier d'exécution, de rattraper le retard législatif que nous connaissons par rapport au droit européen.

A cet égard, qu'il me soit permis de rappeler avec force qu'il n'est d'action publique crédible qui ne soit fondée sur le respect du droit. Notre Région accuse un retard inacceptable dans la transposition en droit interne et dans l'application de ses obligations internationales en matière d'environnement. Ce retard doit être comblé sans tarder. C'est pourquoi les engagements de l'Exécutif de rattraper des années de laisser-aller et de laisser-faire apparaissent bienvenus. La liste est longue des directives européennes qui requièrent des mesures d'exécution de la part des autorités régionales. Je ne souhaite pas m'appesantir sur chacun de ces textes dont l'importance, au fur et à mesure de leur transposition dans le droit régional, apparaîtra avec d'autant plus de relief et d'importance. En effet, au-delà de la nécessaire adéquation entre notre droit régional et le droit européen qui s'impose à nous, l'arsenal législatif offert par la quarantaine de directives européennes pour lesquelles la Région a compétence d'exécution exclusive ou conjointe, constitue la colonne vertébrale d'une politique de l'environnement digne de ce nom. Basée sur la philosophie des trois principes — le principe de prévention, le principe d'intégration et le principe du « pollueur-payeur » —, une telle politique nous installe définitivement dans le peloton européen.

Nous pouvons cependant faire mieux et nous devons faire mieux. Osons rêver de Bruxelles, capitale de l'Europe et exemple d'une politique audacieuse et novatrice de l'environnement. Et, si un jour, nous entraînés les autres?

D'ores et déjà, le groupe FDF-ERE attache une importance particulière à la transposition rapide, en neuf mois — le temps d'une gestation, selon l'engagement de l'Exécutif —, de la directive européenne adoptée en 1985, concernant l'évaluation sur l'environnement de certains ouvrages publics et privés. Cette directive subordonne en effet l'exécution d'une série d'ouvrages à une étude d'impact. Celle-ci doit englober tous les aspects du projet, qu'ils soient de nature écologique ou de nature socio-économique afin de tester, avant la décision, le maximum de retombées d'un nombre significatif d'options, y compris, parmi ces dernières — je le souligne — l'abandon du projet.

L'existence d'un instrument tel que l'étude d'impact a un mérite majeur: celui de favoriser l'approche préventive en lieu et place de l'action curative. Cette approche préventive, l'Exécutif a décidé d'en faire sa ligne de conduite en matière d'environnement. Et pour l'y aider il dispose, aux côtés de l'administration régionale qui a un rôle essentiel à jouer, d'un instrument nouveau, l'IBGE, l'Institut bruxellois de Gestion de l'Environnement qui devra inspirer par ses propositions l'action publique, et faciliter l'accès à l'information des données sur l'environnement pour tous les Bruxellois. Il est permis de s'en réjouir.

Outre les directives vis-à-vis desquelles le retard accumulé nous a mis en état d'infraction, il y a celles dont le délai de

transposition n'est pas encore expiré. Au nombre de celles-ci, la directive sur la pollution de l'air par les incinérateurs de déchets municipaux, qui sera obligatoire dès décembre 1990. Il convient dans ce cas de ne pas attendre l'expiration du délai et de prévoir, outre la transposition de ce texte, qui nous est imposée, les investissements importants qu'impliquent les normes renforcées prévues par cette directive.

Enfin, il y a les directives en voie d'élaboration, mais dont on sait leur adoption prochaine. Parmi celles-ci, la directive sur l'accès à l'information en matière d'environnement, dont l'anticipation est d'ores et déjà souhaitable.

Bref, ce doit être l'ambition et l'honneur de notre Région qui a pour vocation d'accueillir les institutions européennes et de devenir chaque jour davantage la capitale de l'Europe, d'appliquer les directives européennes existantes à la lettre, et d'anticiper d'autre part les progrès de la construction européenne en matière d'environnement.

Monsieur le Président, mes Chers Collègues, les Etats et les Régions qui, dans la perspective du grand marché de 1993, disposeront d'une panoplie normative sérieuse en matière d'environnement ainsi que de mesures fiscales d'incitation en faveur de la protection de l'environnement, bénéficieront d'une avance sur leurs concurrents. Déjà Allemands et Néerlandais ont compris tout le parti qu'ils pouvaient tirer, sur les marchés extérieurs, de leurs politiques — d'aide aux produits et technologies amis de l'environnement. Tout en appliquant scrupuleusement le principe du pollueur-payeur, il nous faudra inciter le monde industriel à s'engager dans la voie de la prévention.

Pour autant, une telle politique ne sera couronnée de succès que si elle s'appuie sur une concertation régulière. A cet égard, l'engagement de l'Exécutif de pratiquer une politique de concertation avec tous les acteurs d'une politique de l'environnement : mouvements associatifs, partenaires sociaux, scientifiques et pouvoirs publics est une condition du succès de l'entreprise. Bien entendu, ceux avec qui l'on se consulte doivent disposer d'une information complète et, condition préalable, d'une liberté d'accès à l'information des documents administratifs.

L'Exécutif lui-même est à ce stade souvent désarmé par l'absence de données fiables, voire de données tout court, sur l'environnement de la Région. Comme cela s'est pratiqué dans des régions et pays voisins, il est indispensable de disposer en conséquence d'un état de l'environnement. Le groupe FDF-ERE se réjouit de l'engagement de l'Exécutif de réaliser cet état des lieux. Nous y voyons la base essentielle de la planification indispensable en matière de gestion de l'environnement.

Nul doute qu'un tel inventaire de la situation mettra en lumière de nombreux points noirs hérités des années de laissez-faire : le poids du passé, notamment en matière de déchets, n'est en effet pas mince.

Le groupe FDF-ERE souhaite à cet égard que le plan global des déchets imposé par la directive de 1975 et dont l'Exécutif annonce l'établissement soit mis sur le métier dans les plus brefs délais, sans même attendre la transposition en droit interne de la directive en question. L'utilité d'un tel plan est qu'il dépasse l'aspect curatif pour organiser une gestion des déchets basée sur la prévention, la réutilisation et le recyclage. Il nous faut certes des déchetteries, à l'image des septante parcs à déchets de la Région flamande ou des deux cents déchetteries déjà en activité en France.

Il faut certes, ne fût-ce que pour ses vertus éducatives, une reprise des collectes sélectives dans notre Région. Mais rien ne remplacera la prévention.

J'ai déjà manifesté l'intérêt de notre groupe pour une politique d'incitation à la fabrication des produits « amis de l'environnement » et en particulier produisant peu, voire pas de déchets.

Il nous paraît en outre important de favoriser une stratégie de la durabilité des produits. Une telle stratégie a été mise sur pied dans la confédération helvétique au départ d'une concertation entre cantons. Nous souhaiterions que la Région bruxelloise prenne l'initiative d'une concertation interrégionale sur le sujet de la durabilité des produits.

Toutefois, même en visant l'optimum en matière de prévention, la Région doit pouvoir poursuivre une politique d'élimination des déchets dont nous espérons qu'elle tiendra compte des derniers développements de la technique environnementale. A cet égard, dans sa déclaration, l'Exécutif régional bruxellois souligne qu'aujourd'hui on constate une augmentation du volume des déchets de 4 p.c. par an. Mais cette constatation n'est pas une fatalité. On peut réduire le volume et le tonnage des déchets. C'est bien l'intention de l'Exécutif.

Les procédés de traitement d'élimination des déchets doivent être examinés avec grand soin avant de s'engager pour un choix à long terme.

Dans ce contexte, l'incinération est un procédé comme un autre; en d'autres termes, ce n'est pas le passage obligé du traitement de l'ensemble des déchets bruxellois, voire de l'extérieur de la Région. Aussi, lorsque vous nous avez déclaré, Monsieur le Président de l'Exécutif, que « certains déchets bruxellois étant acheminés à l'extérieur, Bruxelles peut être amenée, à titre de réciprocité, à incinérer des quantités de déchets », je pense vous entendre bien en précisant qu'il s'agit d'une possibilité, et non d'un engagement à utiliser la filière de l'incinération.

Cela étant, tri et biométhanisation sont des propositions intéressantes. Je les ai entendu formuler tout à l'heure. Je crois néanmoins que l'intervenant qui m'a précédé sur ce sujet devrait faire preuve de plus de nuance, puisque les procédés en question, en particulier le procédé Valorga, s'accompagnent d'incinération.

Pour ce qui concerne la politique de protection des sites et des espaces verts, le groupe FDF-ERE souhaite l'application rapide de la loi de 1973 sur la conservation de la nature afin que les associations privées puissent disposer de réserves jouissant du statut de réserves naturelles. Dans un espace aussi convoité que celui de notre Région, la sauvegarde des milieux naturels constitue une impérieuse obligation. Dans cette perspective et également en ce qui concerne les espaces semi-naturels, mais aussi les espaces verts de toute nature, l'annonce de l'interdiction de l'usage des biocides dans les espaces publics constitue une mesure attendue que les milieux de la protection de la nature apprécieront à sa juste valeur.

Monsieur le Président, Chers Collègues, je ne m'étendrai pas sur les mesures annoncées par l'Exécutif en matière de lutte contre la pollution de l'air, de l'eau ou par le bruit, qui ont globalement notre assentiment.

Néanmoins, je voudrais insister quelques instants sur la question de l'épuration des eaux puisqu'elle a été également singulièrement abordée par un de mes collègues tout à l'heure. Je voudrais souligner, bien sûr, toute l'importance de la redevance en matière d'épuration des eaux, qui est proposée par l'Exécutif et qui vise précisément à pouvoir financer les investissements absolument nécessaires en matière d'épuration des eaux. Lorsqu'il est dit que l'on va réfléchir au type de station d'épuration, quoi de plus normal que de se réserver un choix en matière de procédé, les techniques évoluant extrêmement

vite dans ce domaine? L'exemple qui a été donné de Berlin ne me paraît pas le meilleur qui soit puisque cette ville a dû consentir des investissements gigantesques pour une usine de déphosphatation, sur le lac de Tegel plus précisément.

Cette usine de « déphosphatation » remplace malheureusement des mesures préventives que la ville de Berlin serait en peine de prendre puisque la phosphatation des eaux de cette ville provient, bien entendu, de son environnement immédiat avec la République démocratique allemande.

C'est en réalité sur l'objectif de notre politique de l'environnement que je voudrais conclure cette intervention. Sans doute, le sentiment qui nous anime tous est qu'il faut faire quelque chose dans un domaine où l'action publique a été trop longtemps absente, ou peu présente. Mais l'action pour l'action serait vaine si elle n'était pas portée par une espérance: celle de proposer à nos contemporains et aux générations qui nous suivent un modèle de développement durable. Celui-ci, pour reprendre les termes du rapport conduit par Mme Brundtland, ancien Premier Ministre de Norvège, consiste à s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures. Pour y atteindre, il nous faut réconcilier l'économie et l'écologie, car l'environnement ne peut être protégé si la croissance ne tient pas compte du coût de la destruction de l'environnement.

A l'Exécutif, qui nous n'en doutons pas a cette ambition, je souhaite au nom du groupe du courage, de l'ardeur, et la réussite! Pour le bien de Bruxelles et de ses habitants. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, voici quelques jours, vous vous interrogiez dans la presse sur ce que devait idéalement être un Conseil régional de Bruxelles-Capitale. Vous émettiez le souhait que cette Assemblée ressemble à un Sénat. Il faut reconnaître que l'image de marque du Sénat est excellente. Il est composé d'hommes et de femmes pondérés comme moi (*sourires*), pleins de courtoisie et d'aménité. Cela ne les empêche pas d'aborder les problèmes de fond.

Je crois aussi que ce qui fait l'honorabilité d'une assemblée consiste en plusieurs éléments. Certes — chacun en conviendra — il y a les qualités intellectuelles de ses membres, leur comportement, la respectabilité que dégage leur personne ou leur attitude. Il faut en convenir, en cette matière, le doute naît ou, en tout cas, la conviction ne l'emporte point d'emblée.

Je n'en veux pour preuve que la controverse qui sévit depuis plusieurs semaines, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Exécutif, en ce qui concerne le problème des cumuls. La question n'est pas de savoir s'ils sont permis ou interdits par la loi. Il est des choses qui ne figurent pas dans les lois, mais qui relèvent de règles de déontologie, de savoir-vivre — en tout cas dans le monde politique — qui me paraissent élémentaires. Je ne suis certainement point le seul de cet avis.

J'ai pu constater au travers de la presse où s'exprimaient des Ministres, des Secrétaires d'Etat régionaux, que l'autorité du Ministre-Président de l'Exécutif était mise en cause. J'ai entendu parler de bras d'honneur. J'ai pu constater des dérapages de langage. Cela convient-il véritablement à cette respectabilité qui peut donner une image honorable d'une Assemblée et de son Exécutif? Je n'en suis pas sûr.

On me dira que les choses évoluent. Elles commencent à évoluer, il est vrai; il y a des coups de gueule de-ci de-là et l'on apprend la saga des évolutions respectives d'un certain nombre de Ministres et de Secrétaires d'Etat régionaux. Je ne

suis pas sûr que ce soit terminé. En tout cas, j'attendrai pour ma part avec intérêt la mise au point qui, je n'en doute point, sera faite, dès demain, par le Ministre-Président de l'Exécutif.

En effet, le problème est très clair. J'ai sous les yeux la note du 4 octobre 1989 adressée par M. le Ministre-Président à ses Ministres et Secrétaires d'Etat. Je constate avec plaisir d'ailleurs que l'on y reprend tout simplement les expressions et les termes que j'avais été moi-même amené à utiliser lors d'une interview que m'avait demandée un quotidien de la capitale. Je vois que l'on précise très explicitement dans cette missive qu'il y a des incompatibilités de fait et que — je lis *in extenso* ce document — « lors de leur rentrée au sein d'un Exécutif, les ministres qui exercent un mandat de bourgmestre demandent leur mise en congé ».

Si le français a encore un sens, de même que notre droit public, cela signifie que l'on désigne donc des bourgmestres faisant fonction, que l'on renonce à son indemnité, que l'on ne dirige plus la police. « Ceux qui exercent un mandat d'échevin démissionnent. »

Nous attendrons, Monsieur le Ministre-Président, avec intérêt le bilan de votre partie de bras de fer avec un certain nombre de vos coéquipiers.

Je compatis en partie à vos malheurs. (*Sourires.*) Je ne doute pas qu'il soit parfois difficile de faire entendre raison à des aînés, surtout dans le monde de la politique. En tout cas, croyez-le bien, nous serons très attentifs à votre réponse.

Beaucoup d'orateurs l'ont souligné, cette déclaration gouvernementale constitue indiscutablement un événement majeur dans l'histoire de la Région bruxelloise. C'est un moment important également pour notre Assemblée. Cette rentrée et cette déclaration gouvernementale auraient dû être empreintes de grandeur.

La grandeur, elle tient à l'attitude des hommes. J'en ai parlé, je n'y reviendrai pas, je ne veux pas remuer le fer dans la plaie. Elle tient aussi à l'élévation de la pensée. En cette matière, la déception est grande parce que si l'on essaye de tirer un bilan rapide de ce que l'on a entendu, je dirai que l'on a confondu grandeur et longueur. Grandeur et longueur sont des choses très différentes!

Je conviendrai, Monsieur le Ministre-Président, que le rhume n'est pas propice au souffle et en particulier au souffle épique. Nous avons plutôt eu droit à une logorrhée, traduisant un texte éminemment long, complexe, tortueux, plein de propositions transversales — sans doute le terme deviendra-t-il à la mode dans le vocabulaire politique bruxellois — et à certains moments, une confusion de la pensée. Mais était-ce vraiment cela? Voici une première remarque. Par ailleurs, la déclaration gouvernementale de l'Exécutif était inversement proportionnelle au territoire auquel elle s'adresse. C'est Lilliput qui aurait accouché d'une déclaration kilométrique! Lorsqu'on feuillette les documents qui nous ont été fournis, quand on se remémore les incidents auxquels j'ai fait allusion il y a quelques instants, on peut raisonnablement se demander si cette prolixité, si cette accumulation de détails et rapports qui se sont ajoutés les uns aux autres, ne traduisent pas, tout simplement, la méfiance qui, de l'intérieur, vous empêche finalement de concevoir véritablement une politique globale à l'échelle de la Région Bruxelles-Capitale.

J'en arrive ainsi à mon troisième et dernier point. Cette déclaration prolixe nuit, indubitablement, à la cohérence de votre projet. Je confesse que sur un point important, il y a une recherche intellectuelle. On peut ne pas en partager tous les attendus, mais indiscutablement, sur le problème de la politique du logement, on remarque un effort de cohérence en vue

de faire converger divers éléments, le but étant de trouver des solutions aux problèmes qui nous angoissent tous en tant que Bruxellois, problèmes dont nous sommes tous parfaitement conscients. Bruxelles a besoin d'habitants, mais je rappellerai à cette Assemblée qu'il n'y a que quelques parlementaires nationaux libéraux, à la Chambre des Représentants et au Sénat, — et plusieurs d'entre vous, Messieurs les Ministres et les Secrétaires d'Etat en font partie — qui ont dénoncé le système de financement de la Région de Bruxelles-Capitale. Nous l'avons dénoncé, tout le monde n'en a pas nécessairement fait autant. Chacun se rend bien compte qu'aujourd'hui nous risquons d'être pris à la gorge.

M. Moureaux. — La Région dispose de bien plus de moyens financiers que lorsque le PRL était au pouvoir!

M. Hasquin. — Je sortirais de mon propos en vous faisant la démonstration inverse, mais si vous le souhaitez, nous y reviendrons lorsque j'aurai l'occasion de taquiner M. le Ministre des Communications et des Transports et que nous aborderons la politique des transports à Bruxelles. Nous verrons alors quels sont effectivement les moyens dont disposera dorénavant la Région, par rapport à la situation antérieure. Je relève le défi, mais cela sortirait de mes préoccupations d'aujourd'hui. Nous en reparlerons donc.

Nous reviendrons aussi sur le problème de la cohérence globale. Cette cohérence existe indiscutablement en ce qui concerne le problème du logement, mais on ne peut se détacher d'une impression, à vous entendre et à vous lire: c'est que presque fondamentalement dans votre approche du problème, il y a une incompatibilité entre le bien-être des Bruxellois et l'avenir de Bruxelles en tant que capitale internationale. J'attends, et je ne suis pas le seul, une présentation plus nette, plus volontariste de la politique que l'on souhaite suivre au sein de l'Exécutif pour faire de Bruxelles la capitale de l'Europe. Il existe des éléments épars, parfois à peine perceptibles, dans la déclaration. Cela ne témoigne pas à l'évidence du même degré de préoccupation que celui qui était le vôtre lorsque vous abordiez le problème du logement.

On peut s'étonner par exemple de votre obsession à vouloir verrouiller le secteur tertiaire à Bruxelles alors que si l'on veut faire de celle-ci la capitale de l'Europe, que cela plaise ou non, il faudra développer ce secteur.

Je regrette le peu de place accordée dans la déclaration à la problématique de Bruxelles technopole. Qui doute encore aujourd'hui qu'une ville ambitionnant un rôle de capitale européenne puisse mésestimer les articulations nécessaires entre les centres de formation universitaire, les centres de recherches, les parcs scientifiques, les entreprises technologiques performantes. En un an et demi, Mesdames et Messieurs, dix sociétés multinationales ont évacué leurs centres de télécommunications de Bruxelles.

Parlons de Télécom. Le mot apparaît une seule fois dans la déclaration, y compris dans ses annexes. Vous me direz que votre Exécutif n'est pas nécessairement compétent pour toutes ces matières mais il a un rôle à jouer en tant qu'organisme de pression. Si Bruxelles se veut internationale, ce que nous ambitionnons tous, je l'espère, elle a besoin de télécommunications performantes. En un an et demi, Mesdames et Messieurs, dix sociétés multinationales ont évacué leurs centres de télécommunications de Bruxelles.

Le gouvernement national porte, j'en conviens une responsabilité écrasante en la matière mais nous ne devons pas pour autant nous désaisir du problème. En d'autres termes, j'aurais aimé qu'il y ait dans les perspectives politiques de l'Exécutif, une dissociation moindre que celle que vous avez formulée entre le problème du logement à Bruxelles et celui de son

évolution démographique d'une part, et la place de Bruxelles dans l'Europe, d'autre part, avec les atouts qui lui sont indispensables pour jouer ce rôle. Il eut été facile, me semble-t-il, de synthétiser davantage votre pensée et de mieux ramasser les lignes de force fondamentales. Je regrette que cela ne se perçoive qu'en filigrane dans votre déclaration. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vandebussche.

De heer Vandebussche. — Mijnheer de Voorzitter, Heren van de Executieve, Collega's, collega Garcia heeft in het begin van de namiddag reeds in een doorleefd betoog een analyse gemaakt van een aantal facetten van deze beleidsverklaring en de steun van de SP toegezegd aan de beleidsverklaring in haar geheel.

Op mijn beurt wil ik ingaan op enkele aspecten van de beleidsverklaring die voor de SP van bijzonder belang zijn. De benadering ruimtelijke ordening in de beleidsverklaring is innoverend en wij zijn ervan overtuigd dat in Brussel met de instrumenten die nu worden aangereikt, werkelijk een totaal vernieuwd beleid zal worden gevoerd, een vernieuwd beleid mede op basis van goede elementen uit het verleden. Zo is er de nadruk die wordt gelegd op het openbaar onderzoek in het kader van de ruimtelijke ordening en de stedebouw. Denken we maar aan de rode affiches die op het ogenblik in Brussel een innovatie zijn ten aanzien van andere landsdelen. Ook ambtenaren die inzake ruimtelijke ordening internationale contacten hebben, zeggen dat deze manier om de bevolking te betrekken bij de evolutie inzake ruimtelijke ordening en stedebouw ook in het buitenland enorm wordt geapprecieerd en soms zelfs met enige jaloezie wordt bekeken. In de beleidsverklaring staat dat deze rode affiches als element van openbaar onderzoek een wettelijke basis zullen krijgen. Op het ogenblik gebeurt dit enkel op basis van een koninklijk besluit. Het akkoord zegt dat een ordonnantie het openbaar onderzoek en het overleg op alle planningniveaus en op het niveau van de verwezenlijking van de stedebouwkundige functies zal versterken. Wij verheugen ons daarover ten zeerste. Als gevolg van dat openbaar onderzoek en van het betrekken van de bevolking zijn ook door het koninklijk besluit van 1979 gemeentelijke overlegcommissies ruimtelijke ordening opgericht. Ook op dat gebied wil de Executieve verder werken en stelt zij voor de samenstelling van deze overlegcommissies ruimtelijke ordening te verruimen. Hoewel het niet met zoveel woorden gezegd is, verwachten wij dat ambtenaren van de dienst Leefmilieu en Patrimoniumbeheer op een of andere manier bij de werking van de overlegcommissies zullen worden betrokken. Voor ons is er dan wel de vraag of de Executieve nog als partner nodig is in die overlegcommissies. Wij vinden zelfs dat de Executieve daar niet echt op haar plaats is naast de gemeentelijke instanties, de gewestelijke ontwikkelingsmaatschappij en de administratie. Op die manier is de Executieve tevens rechter en partij, want het is de taak van de overlegcommissies aan de Executieve een advies te geven. Voor ons is de overlegcommissie een platform voor inspraak van de bevolking. De aanwezigheid van de Executieve in deze commissie is te verklaren door het feit dat men in het verleden aan de Vlamingen in de diverse gemeenten de garantie wou geven aan bod te kunnen komen in de lokale overlegcommissie en dit bijvoorbeeld via een Vlaams ondervoorzitterschap. Wij menen dat die moeilijke constructie met de Executieve in een adviesorgaan in de toekomst niet meer nodig zal zijn. Op het ogenblik zijn er andere mogelijkheden ingevolge de verruiming waar de Executieve zelf heeft naar verwezen en ingevolge de groei van de Vlaamse aanwezigheid in de gemeenten, zodat men tot een redelijke aanwezigheid van de twee gemeenschappen kan komen. In een ander punt in verband met de ruimte-

lijke ordening stelt de Executieve dat zij gewestelijke steun zal geven aan het informatiebeleid inzake openbaarheid van het beleid van stedenbouw. Er wordt tevens gezegd dat er een gewestelijke dienst moet komen voor controle op inbreuken. Verschillende collega's in de zaal hebben deze problematiek aan den lijve ondervonden. Wij zijn op het gemeentelijk vlak inderdaad niet gewapend om de inbreuken, bijvoorbeeld, inzake de wijziging van woonfunctie naar kantoorfunctie te controleren. Er moet een samenspel komen tussen het gewestelijke en het lokale niveau. Met evenveel woorden hadden wij dat graag in de verklaring van de Executieve zien staan. Er mag op dat vlak geen uitholling van de gemeentelijke autonomie ontstaan. Wij rekenen werkelijk op een samenwerkingsverband ter zake.

De impactstudie op sociaal-economisch vlak en dit van het leefmilieu bij bouwaanvragen van een zekere omvang is evenzeer een sterk toe te juichen initiatief. Wat echter niet wordt gepreciseerd is wie die impactstudie zal betalen. Wij menen dat mag worden aangenomen dat het de indiener van het project zal zijn. Dat zal dan op één of andere manier nader moeten worden omschreven, want dat blijkt niet duidelijk uit de tekst.

Evenzeer positief is de reglementering inzake de publiciteit. De plaatsing van publiciteit zal aan een bouwvergunning van beperkte duur worden onderworpen en aan een goedkeuring van het gewest. Daardoor ontstaat er een voogdij van het Gewest over de gemeentebesturen die wat al te laks zijn op dit vlak. Dat vinden wij helemaal geen slechte zaak. Een initiatief dat het plaatselijk overleg bevordert, is tevens wenselijk.

De verklaring van de Executieve zegt dat er een aanzet zal worden gegeven tot een grondbeleid. Het is onze grootste bekommernis dat het niet zal blijven bij een aanzet. In de huidige speculatiegolf die voor de Brusselaars enorme gevolgen heeft, is de rol van de overheid bij het voeren van een ernstig grondbeleid een cruciaal gegeven.

Mijnheer de Voorzitter, het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest staat voor een grote uitdaging. Op een vrij beperkte oppervlakte moeten niet alleen verschillende culturen met elkaar leven, maar moet er ook met de verschillende partners naar een behoud van het economisch herstel worden gestreefd. Brussel zal zijn eigen boontjes moeten doppen en zijn eigen financiële toekomst moeten verzekeren.

Staan de leden van de Brusselse Executieve niet voor een enorme dualiteit en een enorme uitdaging? Brussel heeft inderdaad nood aan enerzijds economische ontwikkeling en anderzijds, leefbaarheid. Kan men hier van een contradictie spreken? Ik meen van niet. Het zijn twee realiteiten die met elkaar op de ene of andere manier moeten worden verzoend. Uit de analyse die door de SP van de verklaring werd gemaakt, blijkt dat de economische en de ecologische leefbaarheid van het Gewest Brussel te weinig nadruk krijgen. Economie en ecologie zijn termen die meer en meer door elkaar worden gebruikt. Zo mag het ook. Taalkundig zijn beide begrippen nauw verbonden. De term economie vindt zijn oorsprong in de Oud-Griekse woorden *oikos* en *nomos*, namelijk de wet van het huishouden. De term ecologie komt van de termen *oikos* en *logos*, namelijk het beschrijven van het huishouden. Beide termen dekken dus in feite dezelfde lading in hun oorsprong. Ik hoef u echter niet te vertellen dat de moderne mens veel van de wijsheid van die klassiekers mist in de realiteit. Wij moeten immers constateren dat de rooibouw die de mensheid al eeuwen lang pleegt op de natuur desastreuze gevolgen dreigt te krijgen. In vroegere eeuwen bleven deze gevolgen nog binnen de perken omdat het beperkt aantal mensen nog over voldoende uitwijkmogelijkheden beschikten. Voor de technieken waarover men toen beschikte volstond de

natuurlijke buffercapaciteit van lucht, water en bodem om de aangerichte schade op te vangen of te herstellen. Deze situatie is grondig veranderd sinds de industriële revolutie en met de gevolgen van de verdere evolutie van de jongste jaren. Vandaag stellen wij vast dat de zekeringen van het ecosysteem doorslaan: bossen sterven af, monumenten smelten weg, mensen krijgen het benauwd door ademhalingsmoeilijkheden bij ietwat ongunstige weersomstandigheden, rivieren zijn open riolen, het grondwater wordt ondrinkbaar. Bewijzen te over dat onze wijze van produceren langzaam maar zeker naar een onleefbare omgeving leidt op termijn! Dit betekent dat onze economie rekening zal moeten houden met ecologische voorwaarden. De SP is er over verheugd dat in de uitgebreide beleidsverklaring een passus is terug te vinden dat, wat betreft de economische bedrijven, enkel deze in Brussel zullen worden toegelaten die de tolerantiedrempel inzake vervuiling en verkeers hinder niet overschrijden. Het is echter duidelijk dat de cruciale vraag is: waar situeert zich deze tolerantiedrempel? Dienaangaande verheugt de SP er zich over dat de Brusselse Executieve binnen het jaar de aanpassing aan de Europese richtlijn wenst voor te bereiden.

Onze partij wenst dat inderdaad binnen het jaar aan die richtlijn wat zou worden gedaan. Er zijn 23 Europese richtlijnen waaraan in Brussel nog geen gevolg werd gegeven, doordat voor Brussel de afgelopen jaren binnen het Nationale Parlement legistisch werk moest geleverd worden. De toepassing van deze 23 richtlijnen betekent een zeer ambitieus programma voor de Executieve indien zij dit binnen het jaar wil realiseren. Wij stellen vast dat er binnen deze 23 richtlijnen een aantal zijn die voor Brussel niet meteen toepasbaar zijn, maar wanneer het gaat over afgewerkte olie, afvalstoffen, giftige stoffen — er werd reeds gewezen op het risico voor zware ongevallen bij industriële activiteiten —, de luchtverontreiniging veroorzaakt door industriële installaties en vooral de milieu effect beoordeling van sommige openbare en particuliere projecten, is dit vanzelfsprekend wel het geval.

Het is duidelijk dat de oplossing van het milieuvraagstuk niet gebonden is aan curatieve zuiveringstechnieken, aan het einde van de productieketen. Met die «end of the pipe»-oplossingen gaat de SP niet akkoord. Wij moeten de milieuproblemen aan de oorsprong aanpakken. Bovendien gaan wij ervan uit dat milieuproblemen niet regionaal kunnen worden opgelost, maar wel dat elke regio een bijdrage moet leveren om tot een algemene gezonde situatie te komen, niet alleen voor Brussel, of de andere gewesten van België, maar voor heel Europa. Vanuit die stellingname sympathiseert de SP met de actie die vanmorgen door Greenpeace te Brussel werd gevoerd en met de daaraan verbonden eisen. U weet dat zij vanmorgen in Haren-Buda een afvalpijp zijn gaan «bekijken». Zij hebben een aantal eisen geformuleerd, maar met de concrete vertaling ervan zijn wij het niet helemaal eens.

Zij wensen onder meer een nieuw overleg tussen de regio en de nationale overheid, terwijl economische en milieuproblemen toch duidelijk een regionale bevoegdheid werden. Natuurlijk is interregionaal overleg mogelijk, dat eveneens moet worden uitgebreid tot het Europees niveau. Zij vragen trouwens om Europese steun. De hoofdstad van Europa moet ter zake een belangrijke rol spelen.

Mijnheer de Voorzitter, Heren van de Executieve, Collega's, wat monumenten en landschappen betreft, heeft Brussel 300 geclasseerde monumenten. Dit is een klein broertje in vergelijking met steden in andere regio's. Volgens de beleidsverklaring zal een lijst van het bouwkundig erfgoed worden opgemaakt, waarvan het eerste gedeelte binnenkort zal verschijnen. Sinds jaren heeft het Sint-Lukas archief echter een urgentie-inventaris opgesteld. Graag hadden wij enige verduidelijking gekregen over wie van de Gemeenschappen

betrokken is bij de opstelling van de inventaris, waarover sprake in de beleidsverklaring.

Voor bepaalde monumenten beschikt men reeds over een dossier. Wij zijn dan ook van oordeel dat niet méér tijd moet worden besteed aan het inventariseren van de monumenten, maar dat onmiddellijk moet worden overgegaan tot de classering ervan.

Brussel moet worden beschermd tegen afbraak en bouwwoede van promotoren. Niet alleen voor de buitengevels van de gebouwen, ook voor de interieurs met hun socio-historische en esthetische waarde, vragen wij dezelfde bescherming.

Overigens menen wij dat niet alleen afzonderlijke gebouwen, maar hele wijken moeten worden beschermd. Aan de hand van de plattegronden van Sint-Lukas kan een atlas worden samengesteld van de in hun geheel te behouden wijken. Bovendien mag niet alleen de esthetische waarde als criterium gelden, maar ook de socio-historische waardering. Denken wij maar aan de industriële archeologie. Het geheugen van ons historisch verleden moet immers in alle aspecten worden geëerbiedigd.

De Commissie voor Monumenten en Landschappen zal, volgens de verklaring, meer middelen krijgen. Wij treden dit voornemen bij. Het is inderdaad dringend nodig. Zo is er op dit ogenblik binnen de Brusselse afdeling van deze commissie niemand om het typwerk te verrichten. De Vlaamse leden krijgen enkel Franstalige brieven en documenten bij gebrek aan een vertaler. Wél moet er worden opgemerkt dat men voor een Vlaams dossier wel iemand vindt om het te vertalen.

Er wordt eveneens gesteld dat een aantal dringende classeringsbesluiten zullen worden getroffen. Wij zijn het daarmee eens. Toch mag de Brusselse afdeling van de Commissie voor Monumenten en Landschappen niet over het hoofd worden gezien.

Mijnheer de Voorzitter, Leden van de Executieve, Collega's, de SP hecht ook veel belang — ik heb er reeds op gewezen in het kader van de ruimtelijke ordening — aan de openbaarheid van bestuur. De Brusselse bevolking vraagt om een inzicht in de nieuwe structuren. Zij vindt er moeilijk haar weg in terug, en heeft recht om wegwijs te worden gemaakt in verband met diensten die problemen zoals wonen, leven en werken behandelen. Er moet worden gezorgd voor inspraak en participatie van de bevolking. Welnu, wij hopen dat de Executieve op een creatieve wijze aan deze wens om openbaarheid van bestuur gehoor zal geven. Onze fractie zal zeker meewerken opdat ook de werkzaamheden van de Raad via de pers bij het publiek zullen bekend geraken.

Wij vragen ons overigens af of in het geheel van leven, wonen en werken in de relatie van de burger met de overheid een initiatief zou kunnen worden genomen, waarbij een specifieke instantie, als het ware een ombudsfunctie naar Scandinavisch model, in onze Brusselse structuur zou kunnen worden ingebouwd. Indien het ergens nodig of wenselijk is, indien het ergens vernieuwend of innoverend zou kunnen zijn, is dit wel in Brussel. Het zou ons veel genoegen doen indien niet enkel binnen de Raad, maar ook in de Executieve een dergelijke denkpiste zou worden bewandeld.

Ik besluit met een paar institutionele problemen. Mijnheer de Voorzitter, wij hebben bij het begin van deze namiddag gedurende een paar minuten een zeer officiële vergadering gehad, namelijk de wettelijk voorziene openingsvergadering van de Verenigde Vergadering van de gemeenschappelijke gemeenschapscommissie. Na drie minuten was deze vergadering voorbij en gingen wij verder met de werkzaamheden van deze raad. Wij menen evenwel dat de communautaire

problemen en alle zaken die zouden moeten worden behandeld door de Verenigde Vergadering en het Verenigd College, zeker evenveel aandacht verdienen als de facetten, die wij hier in de vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad zelf moeten behandelen.

Wij hadden bijvoorbeeld graag vandaag een vraag gesteld, die wij indirect misschien toch kunnen stellen tot de Executieve. Het betreft de aanwezigheid van Nederlandstaligen in alle Brusselse OCMW's; zoals bij de wet voorzien.

Gaat het hier om de problematiek van de Verenigde Vergadering en van het verenigd College? Ongetwijfeld óók, maar de Executieve kan hier via de voogdij over de gemeenten, die een voogdij over de OCMW's hebben, enige verduidelijking geven over de stand van zaken in de gemeenten waar de aanwezigheid van de Nederlandstaligen in de OCMW's nog niet wordt gerealiseerd. Het feit dat wij vandaag op deze bicommunautaire materie inhoudelijk niet kunnen ingaan sterkt ons toch een beetje in de overtuiging dat wij zeer attent moeten zijn op het feit dat de 34 à 35 miljard, waarvoor deze vergadering bevoegd is — dus geen miljoenen, ik denk aan de gemeenschapscommissies — een paar miljard voor de gemeenschappelijke gemeenschapscommissie volledig in de verdrukking zou zetten. Het is niet omdat het daar om veel minder geld gaat, dat de problemen die moeten worden aangepakt, via de gemeenschapsinstellingen, de respectieve gemeenschapscommissies en de Verenigde Vergadering, dat wij vanuit de gewestinstelling hier te Brussel vanuit de Hoofdstedelijke Raad en de Executieve een dominantie zouden leggen op deze gemeenschapsinstellingen. Met die bekommernis wil ik besluiten. (*Applaus.*)

De Voorzitter. — De heer Vandebussche was de laatste gemandateerde spreker. Nu krijgen de niet-gemandateerde sprekers het woord en zijn de interpellaties aan de orde.

Il a été convenu avec l'Exécutif que les interpellations seraient développées au cours du débat sur la déclaration de l'Exécutif et que le Président de l'Exécutif répondrait, dans le cadre de sa réponse générale, de façon explicite aux interpellants.

Mme Nagy a demandé de développer son interpellation en dehors de son intervention comme orateur mandaté. Par contre, les orateurs suivants, qui sont aussi interpellateurs, voudront bien développer leur interpellation dans le cadre de leur intervention générale.

La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, la problématique des casernes est un de ces dossiers dans lesquels, depuis de nombreuses années, on a malheureusement laissé aller les choses sans montrer beaucoup d'intérêt pour ce patrimoine, pourtant important pour notre Région.

Aujourd'hui, tout le monde en conviendra, le problème du logement est la première source de préoccupation pour les Bruxellois. Les anciens domaines militaires constituent, comme je viens de le dire, un patrimoine important pour la Région car ils représentent une superficie de 20 hectares, que l'on peut affecter au logement. C'est un élément important de la réserve foncière régionale, qui devrait échapper à la spéculation.

Il s'agit de la caserne Dailly à Schaerbeek, de la caserne Rolin à Etterbeek, de l'arsenal à Etterbeek, de l'Hôpital Militaire à Ixelles, de la caserne Albert à Bruxelles-Ville et du Petit Château, pour lequel, semble-t-il, on a trouvé une destination autre et définitive.

Il n'en est cependant pas moins vrai que, depuis 1976, ce patrimoine est immobilisé et que la non-attention dont il fait l'objet lui a fait subir d'importantes dégradations. Le Ministre-Président peut-il me dire si des mesures immédiates seront prises afin que disparaissent les causes de cette détérioration? Je pense aux fenêtres ouvertes, aux carreaux cassés, aux toitures en mauvais état et aux panneaux publicitaires qui couvrent ces bâtiments.

Il me semble qu'il s'agit de mesures conservatoires urgentes, qui peuvent montrer aux habitants que quelque chose a changé dans leur Région.

L'insécurité autour de la transformation des casernes en logements est accrue par le fait que l'arrêté royal, qui avait déjà été annoncé comme imminent par l'Exécutif précédent et qui doit abroger la décision de révision du plan de secteur pour les sites des anciens domaines militaires, tarde à être publié.

Une menace toute particulière pèse sur la caserne Albert, située tout près du Petit Sablon. Elle a été achetée sur la base du plan de financement de la convention passée en 1976 entre le Ministère de la Défense nationale, la Société nationale du Logement et la Région bruxelloise. Or, le Ministère des Affaires étrangères a, à maintes reprises, manifesté son désir d'installer sur ce site des extensions de ses bureaux: quarante mille mètres carrés y seraient projetés.

Le 15 décembre dernier aurait été signé par le Gouvernement central un accord cédant ce bâtiment au Ministère des Affaires étrangères. Je souhaite savoir quel est l'état actuel des contacts de l'Exécutif avec ce ministère. Alors que trois cents logements pourraient y être aménagés, il nous semble qu'en aucun cas des bureaux ne doivent être construits dans ce quartier du Pentagone, qui revit et qui devient un centre d'animation où l'habitat trouverait toute sa place. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — Le Ministre-Président répondra à cette interpellation dans le cadre de sa réponse générale, demain après-midi.

Het woord is aan de heer De Berlangeer.

De heer De Berlangeer. — Mijnheer de Voorzitter, Heren Ministers en Staatssecretarissen, Waarde Collega's, voor het eerst kunnen we als Brusselaars, Vlamingen en Franstaligen ons uitspreken over ons eigen te voeren beleid.

Met fierheid stel ik, als vertegenwoordiger van de Volksunie, vast dat onze partij als eerste de krijtlijnen heeft getrokken voor de structuren van Brussel. Een structuur waar de twee gemeenschappen, de Franstalige zowel als de Vlaamse Gemeenschap, op voet van gelijkheid dit hoofdstedelijk gebied mee besturen.

Het statuut van Brussel, zoals het uiteindelijk in de wet is opgenomen, voldoet ons zeker niet volledig. Op sommige punten hadden wij veel verder willen gaan in het belang van onze Vlaamse Gemeenschap in Brussel. We willen echter de geboden kans met twee handen grijpen in de hoop dat dit statuut de werkelijke communautaire vrede in Brussel kan brengen. Daarom zullen we volledig meewerken in de Raad en de Executieve, in de overtuiging dat Brussel slechts goed en degelijk kan worden bestuurd door de aanwezigheid van creatieve Vlamingen. Wij bieden hiervoor een waarborg.

Aangaande de beleidsverklaring, ons gisteren gebracht door de Voorzitter van de Executieve, kan de Volksunie rustig stellen dat ze zich daar grotendeels in terugvindt. Wij zijn

verheugd dat duidelijke prioriteiten naar de toekomst worden gesteld.

De eerste prioriteit is de huisvesting. Ook voor de Volksunie is de huisvestingsproblematiek één der grootste prioriteiten. Het wonen moet de grootste aandacht krijgen. Brussel is maar leefbaar wanneer het bewoonbaar blijft voor al haar inwoners. In deze optiek is de verdediging en de strikte naleving van het gewestplan hoogst noodzakelijk.

Het verheugt ons dat de Executieve een gewestelijk ontwikkelingsplan zal opstellen waarin een versterkte bescherming aan de woonfunctie wordt gegeven. Tal van mechanismen moeten hiertoe aangewend worden.

De compensatieregeling bij immobiliënoperaties waarnaar de Voorzitter van de Executieve verwees, dient inderdaad een wettelijke basis te krijgen maar bovendien uitgebreid te worden. Een compensatie bij immobiliënoperaties is slechts waarachtig, indien de op te richten woningen ook daadwerkelijk de gewone inwoners ten goede komen.

De woningen die ter compensatie moeten worden gebouwd door deze immobiliëngroepen, mogen niet op hun beurt slechts voor een beperkte bovenlaag in een rijkelijke buurt, opgericht worden.

Ervan uitgaan dat de privé-sector vrijwillig zal investeren in woningen van de doorsneeburger is een fictie. De overheid zal onder meer via deze compensatieregeling, en via een ernstige aanmoediging, de privé-sector moeten kunnen overtuigen.

Bovendien moeten degenen, die kantoorruimten oprichten in strijd met het gewestplan, ernstig beteugeld worden.

Een ander mechanisme om het wonen te bevorderen, bestaat er inderdaad in de verschillende OCMW's, meer dan in het verleden, via het ter beschikking stellen van gewestelijke kredieten, bij de stadsrenovatie te betrekken.

Deze OCMW's moeten eveneens, wanneer dit nodig blijkt, huurtoelagen ter beschikking stellen van de bewoners.

Ook binnen het gemeentelijk patrimonium moeten de huurprijzen bepaald worden op basis van het inkomen. Via het instellen en veralgemenen van de belasting op kantoren en verlaten gebouwen kunnen kredieten hiervoor aangewend worden. Bovendien kunnen deze nieuwe kredieten ter beschikking gesteld worden voor sociale-woningbouw.

Ik wil het nu even hebben over de sociale huisvesting.

Het is verheugend dat de meerderheid een aanzienlijke verhoging van de middelen voorstelt.

Prioritaire aandacht moet gaan naar die maatschappijen die hun sociale rol ten volle vervullen en de armste inwoners opvangen. Het is bijgevolg prijzenswaardig dat de Executieve een mechanisme van solidariteit tussen de verschillende sociale-huisvestingsmaatschappijen vooropstelt.

Het stimuleren door de Executieve van de actieve deelname van de huurders aan de renovatieprojecten willen we graag als suggestie meegeven.

Bovendien zijn wij het er mee eens dat via het woningfonds de verwerving van eigen woningen dient gestimuleerd te worden.

Tot slot is de Volksunie ervan overtuigd dat de sociale woningen moeten worden ingepast in bestaande of in nieuw op te richten woongebieden, zoals voorzien voor de Kanaalzone. Gettovorming is in het verleden te vaak negatief gebleken.

In verband met leefmilieu heeft Brussel in het verleden ernstige achterstand opgelopen wat de reglementering betreft.

Het principe «de vervuiler betaalt» zoals vooropgesteld in de verklaring van de Executieve, vinden wij zeer positief. Nochtans mag men niet vergeten dat dit gepaard moet gaan met een ernstige milieuopvoeding en informatie van de bevolking.

Het opgerichte BIM is een noodzakelijk instrument om te komen tot een echte milieupolitiek. Naast het oprichten van een milieudatabank dient hij echter ook betugelend op te treden wanneer dit nodig is.

Bijzondere aandacht dient volgens de VU te gaan naar het beperken en afbouwen van chemische en zwaarvervuilende industrieën. De voorgestelde inwerkingstelling van een vierde verbrandingsoven mag slechts plaatsvinden na ingrijpende technische verbeteringen en na een gunstige milieueffectenrapportering.

De voorgestelde hervorming van de diensten belast met ophaling en verwerking van huisvuil, juichen we toe, maar mag zeker niet ten koste gaan van de werkgelegenheid in deze diensten.

Ten slotte zullen wij, zoals in het verleden, blijven ijveren voor de instelling van selectieve ophalingen en het oprichten van recyclageparken.

Aangaande het beleid voor monumenten en landschappen zijn wij volledig akkoord met het voorgestelde beleid. Nochtans zouden wij aan de op te richten gewestelijke dienst eveneens een duidelijke controlefunctie willen toebedelen.

In verband met het vervoerbeleid zijn wij globaal genomen akkoord met de visie van de Executieve.

Wij willen echter enkele accenten verduidelijken.

1. Absolute prioriteit moet inderdaad naar het openbaar vervoer gaan. Dit is een reële vraag van de bevolking. De kostprijs hiervan moet echter worden verlaagd.

2. De bescherming van de zwakke weggebruikers en van de eigen inwoners moet meer worden benadrukt.

3. Een ernstige vermindering van de «wagen in het verkeer» te Brussel dringt zich op. Uitgevoerde studies ter oprichting van parkeerruimte aan de rand van de agglomeratie moeten hernomen worden.

4. Er dringt zich een wijziging op van de reglementering die kantoorgebouwen bijna verplicht grote garages te voorzien. De aanwezigheid van deze parkeerplaatsen bevordert immers het gebruik van de privé-wagens.

5. Een globale verkeersstudie voor de negentien gemeenten dient te worden uitgewerkt. Deze moet toevertrouwd worden aan een objectieve instantie en niet, zoals in het verleden, aan firma's die verweven zijn met privé-immobiëlenbedrijven, zoals volgens ons in het Leopoldskwartier gebeurt.

Inzake migrantenbeleid vinden wij het positief dat de Voorzitter van de Executieve dit heeft opgenomen in het luik «Tewerkstelling».

Bovendien moet binnen het huisvestingsbeleid alles in het werk worden gesteld om gettovorming af te bouwen.

Hierbuiten hebben de twee gemeenschapscommissies een belangrijke rol te spelen in verband met onderwijs en welzijn.

Brussel en zijn Executieve moeten het voortouw nemen in voorstellen aan de nationale regering en de twee Gemeenschappen.

Wij weten trouwens dat de VU-Staatssecretaris, belast met de coördinatie van het migrantenbeleid, hiervoor de beste waarborg is.

In verband met wetenschapsbeleid wijst de Volksunie op het belang van de globale coördinatie van dit beleid.

Wetenschapsbeleid mag niet langer opgesplitst worden naar de verschillende deelbevoegdheden. Het opsplitsen houdt het gevaar in van willekeur. Daarom is een globaal beleid volgens ons noodzakelijk.

Voor een internationale stad als Brussel dient de modernisering van het materiaal van de brandweer zoals de Executieve voorstelt, te worden aangepast.

Volgens ons moet dit gepaard gaan met een uitbreiding van de voorposten. Zo, vinden wij het bijvoorbeeld noodzakelijk dat een voorpost zo spoedig mogelijk opgericht wordt aan de kanaalzone te Neder-Over-Heembeek-Haren, gespecialiseerd in de bestrijding en de controle van de problemen die de chemische industrie met zich brengt.

Dit zijn enkele punten die de Volksunie wenst te verduidelijken en die wij in de toekomst zullen verdedigen.

De Volksunie is tevreden dat de rechten en de positie van de beide Gemeenschappen door de Executieve gewaarborgd worden. Hierbij is een strikte toepassing van de taalwetgeving noodzakelijk. Het toezicht op de gemeentelijke handelingen moet hiertoe een waarborg bieden. Niet alleen de gemeenten, doch ook de OCMW's en de huisvestingsmaatschappijen dienen de taalwet na te leven.

Bovendien is de voorgestelde invoering van de taalkaders in alle diensten een belangrijk pluspunt. Hopelijk zal nu een halt worden toegevoerd aan een jarenlange willekeur.

Mijnheer de Voorzitter, Leden van de Executieve, Waarde Collega's, de Volksunie zal kritisch, maar opbouwend meewerken in de meerderheid.

M. le Président. — La parole est à M. Leduc.

M. Leduc. — Monsieur le Président, dans le programme du Parti socialiste pour les premières élections régionales de juin 1989 préparant la mise en place de notre Conseil, une priorité s'est dégagée sur la volonté de lutter contre la dualisation de Bruxelles.

Nous écrivons: «Plus que jamais, Bruxelles risque de devenir une ville à deux vitesses, avec des quartiers d'affaires «européens» d'un luxe extrême, et des quartiers-ghettos où immigrés et pensionnés tenteront de survivre à l'ombre des Lumières de la Ville».

Il nous appartient aujourd'hui d'évaluer, dans la déclaration de l'Exécutif, ce qui va dans le sens d'une réelle prise en compte des populations défavorisées à Bruxelles.

En matière de transports, la priorité est mise sur les transports publics.

En matière de logement, la déclaration dit que les moyens publics de rénovation doivent être concentrés dans des zones prioritaires. Des allocations de loyer seront mises à disposition des pouvoirs locaux pour permettre le logement décent des plus démunis. Une partie des recettes provenant de la taxe sur les bureaux et les immeubles abandonnés permettra de renforcer cette politique.

Tant en matière de politique de l'eau, qu'en matière de politique de l'énergie, la déclaration de l'Exécutif prévoit de garantir un approvisionnement minimum pour les groupes de population socialement défavorisés.

Enfin, l'Exécutif prévoit une politique globale positive d'insertion de l'immigration à Bruxelles.

Mais je voudrais, plus particulièrement, attirer votre attention sur la politique de l'emploi que mènera le nouvel Exécutif.

En effet, si nous examinons la situation du chômage à Bruxelles, nous constatons que dans une ville traditionnelle présentée comme tertiaire, le chômage structurel touche principalement le secteur secondaire et concerne plusieurs dizaines de milliers de travailleurs sans emploi, sans réelles qualifications, et dont le niveau d'étude est inférieur aux études moyennes inférieures.

Parmi ceux-ci, plusieurs milliers de jeunes de moins de 25 ans sont déjà chômeurs de longue durée. Une part importante de cette même population est d'origine immigrée, n'a pas terminé de scolarité en Belgique, ne dispose ni d'une première qualification, ni d'une première expérience de travail, ni d'allocations de chômage.

Face à cette situation, et loin des positions démagogiques, tant de ceux qui prônent le renvoi au pays des immigrés — mais de quel pays s'agit-il pour tous ceux qui sont nés en Belgique? — que de ceux qui disent que cette immigration massive ne pose pas de problème, la déclaration de l'Exécutif fixe enfin une priorité sur l'insertion socio-professionnelle de ces jeunes.

Cette insertion n'est pas définie de manière bureaucratique et centralisatrice, mais doit trouver sa concrétisation près des citoyens concernés, au niveau local. Notre expérience de la «Mission locale pour l'insertion des jeunes» à Saint-Gilles donne aujourd'hui des résultats concrets quant à sa capacité de trouver de réelles solutions d'insertion pour ces jeunes.

Je ne suis pas venu pour vous parler d'une expérience locale, mais pour montrer que la déclaration de l'Exécutif contient une série d'outils concrets et prometteurs au niveau de toute la Région.

1° N'en déplaise à M. Hasquin, la volonté de mettre une priorité sur l'expansion économique et le redéploiement du secteur secondaire rencontre notre préoccupation d'insertion de populations qui sont ininsérables dans le secteur tertiaire, souvent pour des raisons de maîtrise linguistique insuffisante.

2° La volonté de privilégier le dialogue et la construction de projets avec le Conseil économique et social de la Région bruxelloise, c'est-à-dire prioritairement avec les partenaires sociaux, et parmi eux les représentants des travailleurs, est une condition indispensable à la réussite de toute politique de l'emploi, et en particulier de celle proposée par l'Exécutif.

3° Le remplacement de l'ancien Comité subrégional de l'Emploi par le Comité Emploi-Formation augure positivement de la volonté d'articuler mieux, au niveau régional, la formation professionnelle et l'accès à l'emploi. Il est en effet inacceptable que les besoins bruxellois en formation professionnelle soient si mal pris en compte dans le secteur secondaire. Je vous cite quelques exemples: l'absence de formation professionnelle dans le secteur gros œuvres-bâtiment, au moment où sévit un *boom* dans la construction à Bruxelles, le fait que certaines sections du secteur secondaire, en électricité par exemple, accueillent douze personnes par an au niveau de toute la région bruxelloise, le fait que plusieurs centaines de personnes sont en attente dans chacune de ces sections pour suivre une formation professionnelle.

4° Le développement des solidarités entre communes riches et communes pauvres au travers des critères de répartition du Fonds des Communes devra permettre de développer des politiques locales d'insertion. Ce point de la déclaration de l'Exécutif est de nature à me rassurer. Nous pouvons espérer que, de la même manière, la prochaine déclaration sur le bi-communautaire permettra un rééquilibrage des moyens des CPAS, par exemple via les critères de répartition du Fonds spécial de l'aide sociale.

5° En matière d'insertion socio-professionnelle, la proximité du citoyen est fondamentale. Le projet de création de cellules locales pour l'emploi et la formation, formule que nous pratiquons depuis plusieurs années, peut être le lieu de rencontre, de concertation, de coordination de tous les partenaires concernés et de mise en œuvre de projets adaptés aux publics défavorisés.

6° La possibilité de décentraliser des antennes de l'ORBEM dans les communes relève de la même logique pour les jeunes qui n'ont pas terminé les études et permet de rendre plus proches le demandeur d'emploi, son placeur, les entreprises et les initiatives locale.

7° La mise en œuvre de l'alternance mi-temps emploi, mi-temps formation, est la seule formule qui, pour les jeunes qui n'ont pas terminé d'études, leur offre à la fois une première qualification, l'accès à un premier emploi — et à un premier revenu. Deux dispositifs légaux existent d'ores et déjà: les conventions emploi-formation, aujourd'hui expérimentales, et le contrat d'apprentissage industriel. Ces formules devraient être développées, de manière conventionnelle, à l'initiative des partenaires sociaux et avec des incitants régionaux.

Des opérations «nouvelles qualifications» permettraient aussi, à partir du potentiel humain disponible au niveau de la Région, de mieux répondre aux besoins des entreprises en matière de qualifications intermédiaires.

8° La volonté explicite de l'Exécutif de mettre prioritairement des agents contractuels subventionnés au service des projets d'insertion socio-professionnelle témoigne, là encore, d'une volonté cohérente de mettre des moyens sur la lutte contre l'exclusion sociale. Le Fonds social européen pourra d'ailleurs venir en renfort de ces moyens régionaux.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous pouvons dire que la déclaration de l'Exécutif est prometteuse. Elle a rassemblé les moyens structurels dont disposait la Région pour tenter de mettre en œuvre, enfin, une véritable politique d'insertion socio-professionnelle des publics défavorisés belges et issus de l'immigration.

Une première étape de concrétisation devrait être la mise en place de la délégation inter-ministérielle à l'insertion socio-professionnelle, qui pourrait être chargée de recueillir les avis et propositions de tous les partenaires concernés.

La toute jeune Région bruxelloise dispose aujourd'hui d'une large confiance et d'un «état de grâce» dont il faut profiter pour aboutir rapidement à des réalisations concrètes. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Stengers.

Mme Stengers. — Monsieur le Président, la déclaration de l'Exécutif est décevante en matière de politique de l'emploi. Elle utilise un vocabulaire malheureusement souvent peu compréhensible.

Or, en raison de la multiplicité des institutions appelées à traiter de la matière de l'emploi à Bruxelles, l'action à mener

pour Bruxelles doit être spécifique. Ainsi, la réglementation du chômage, le paiement des indemnités, les statistiques et le fonds de fermeture des entreprises restent de la compétence de l'Onem. La formation professionnelle communautarisée est organisée à Bruxelles par le Forem et par son homologue flamand le VDAB. Quant à la politique de placement des chômeurs bruxellois, elle dépend maintenant d'un organisme créé par l'arrêté royal du 16 novembre 1988, l'Office régional bruxellois de l'emploi ou Orbem.

Or, l'arrêté royal ne prévoit nullement la possibilité d'une extension des missions de l'Orbem en matière de formation professionnelle.

Aucune collaboration structurelle, n'est prévue entre le Forem, le VDAB et l'Orbem.

Cette dissociation entre la politique de placement et la politique de formation n'existe ni en région wallonne, ni en région flamande. Ce handicap est propre à la Région bruxelloise.

Il importe donc de savoir comment l'Exécutif entend poursuivre une politique de l'emploi dans cette situation de dissociation.

Dès mars 1989, la presse s'est fait l'écho d'accords de coopération qui auraient été conclus entre les différents niveaux des pouvoirs compétents. Il a été question également d'un collège de fonctionnaires qui chapeauteraient les divers organismes, dans le but d'aboutir à une concertation et à un échange d'informations.

L'Exécutif évoque également maintenant la coopération entre l'Orbem et la Communauté et la création d'un nouveau Comité pour l'Emploi et la Formation dont les compétences sont floues.

Coopération, concertation, échanges, comités... Tous termes qui réclament des illustrations pratiques. Ce sont celles-ci et uniquement celles-ci, qui permettront de juger de l'efficacité d'une politique de l'emploi à Bruxelles.

Comment concevoir une politique de mise au travail des demandeurs d'emploi qui ne soit pas en synergie totale avec une politique de recyclage et de formation professionnelle?

Et dans cet ordre d'idées, que devient IBIS, le système d'informatisation des services de placement de Bruxelles installé fin 1986 et destiné à associer une meilleure correspondance entre les offres et les demandes d'emploi?

Lorsque sont apparus, au niveau régional, des problèmes d'inadéquation entre les offres et les exigences des employeurs, ces problèmes ont-ils trouvé une solution au niveau de l'orientation donnée à la formation professionnelle bruxelloise?

Les spécificités bruxelloises en matière de formation sont bien réelles. A telle enseigne que, fin 1987 déjà, les entreprises bruxelloises et les représentants syndicaux avaient établi un programme bruxellois de formation professionnelle.

Entre-t-il dans les intentions de l'Exécutif d'obtenir des deux Communautés la réalisation de tout ou partie de ce programme? Ce dernier comprenait notamment la mise en place d'un «espace-langues» destiné à fournir des informations sur toutes les ressources en matière de formations linguistiques. Il insistait aussi sur la nécessaire collaboration entre la formation professionnelle et les établissements d'enseignement.

Il n'est nullement question de mélanger ici compétences régionales et communautaires en matière d'enseignement mais il serait évidemment absurde de dissocier totalement une politi-

que régionale de placement d'une politique communautaire de formation postscolaire et une politique communautaire de formation scolaire.

Les statistiques de l'Onem constituent à cet égard la démonstration évidente que le placement des chômeurs est conditionné très largement par le niveau d'études qu'ils ont atteint et par le contenu de la formation reçue. Aussi, à Bruxelles, 64 p.c. des demandeurs d'emplois de moins de 25 ans — et ceux-ci représentent 30 p.c. des chômeurs indemnisés — n'ont pas terminé leur cycle secondaire et plus de la moitié ne possèdent qu'un diplôme de l'enseignement primaire.

C'est certes un domaine pour lequel le pouvoir régional est démuné.

Il est question d'encourager les entreprises faisant appel prioritairement à des travailleurs non qualifiés; ces entreprises, chacun le sait, sont loin d'être légion.

Quelques exemples seraient ici encore bienvenus.

Le pouvoir régional est moins démuné quand il s'agit du contenu de la formation professionnelle.

Sans empiéter sur le domaine communautaire, l'Exécutif a-t-il ou non l'intention d'orienter ses efforts vers une réalisation de la formation professionnelle en rapport direct avec la demande des employeurs bruxellois?

Il s'agit de prendre le problème à sa racine sans pour autant mélanger les compétences régionales et communautaires.

Il s'agit d'éviter des dispersions d'énergies qui conduisent au gaspillage et à l'inefficacité.

Il s'agit donc d'inciter le pouvoir communautaire à mener à Bruxelles une action en matière de revalorisation de la formation professionnelle qui soit axée sur les besoins de Bruxelles et de coopérer à cette action.

N'y a-t-il pas en effet gaspillage lorsque se créent des centres de perfectionnement destinés à répondre aux demandes d'un secteur professionnel et à pallier les carences de la formation scolaire dans ce secteur?

Un exemple est celui du Cepegra, Centre de perfectionnement des industries graphiques, qui dépend du Forem, et s'adresse notamment aux étudiants qui ont achevé des études de graphisme et sont demandeurs d'emploi.

N'y a-t-il pas en effet inefficacité organisée lorsque les subventions d'équipement des établissements professionnels sont réduites à 65 francs par élève et par an — il s'agit de l'arrêté royal de pouvoirs spéciaux n° 413 — alors que l'intervention financière de l'Etat, maintenant de la Communauté, était auparavant de 60 p.c. du montant du plan d'équipement.

Dans la pratique un établissement comptant 500 élèves n'obtient plus des pouvoirs publics qu'une subvention d'équipement de 32 500 francs.

Cela se passe de commentaires.

Dans un cas pareil, le devoir de l'Exécutif régional n'est-il pas de relancer systématiquement le communautaire?

Son devoir n'est-il pas de dénoncer notamment les carences dans le renouvellement de l'équipement professionnel qui aboutissent à mettre sur le marché des diplômés non qualifiés ou insuffisamment qualifiés en raison du matériel pédagogique sur lequel ils ont été formés.

De nombreuses études ont été réalisées au sujet de l'adéquation entre l'enseignement et le marché de l'emploi dont celles de la Fondation Roi Baudouin et de l'Institut des Sciences du travail.

Toutes mettent l'accent sur la nécessité d'actualiser l'apprentissage des techniques nouvelles, d'améliorer l'acquisition des connaissances générales, l'acquisition des langues, l'acquisition d'aptitudes psychologiques.

Toutes soulignent le rôle déterminant d'une formation adaptée aux demandes émanant d'entreprises locales et régionales.

Ces études et le constat fourni par les statistiques doivent être à la base d'une politique dynamique de l'emploi.

L'Exécutif bruxellois a-t-il la volonté de s'engager dans une politique de l'emploi qui prenne en considération tous les facteurs qui nuisent à l'insertion professionnelle dont l'inadéquation de l'enseignement ?

A-t-il la volonté de globaliser les handicaps des demandeurs d'emplois et de rechercher les solutions en forçant les portes de tous les niveaux des pouvoirs concernés ?

Ce sont là des questions prioritaires et le groupe PRL suivra avec une particulière vigilance les initiatives de l'Exécutif. (*Applaudissements sur les bancs PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. Drouart. — Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les membres de l'Exécutif, Chers Collègues, mon intervention, suivie dans quelques minutes d'une interpellation concernant le cumul des mandats politiques, portera essentiellement sur la problématique de l'immigration et plus précisément sur la volonté politique d'intégrer les jeunes étrangers issus de l'immigration.

Bien qu'effectivement, comme vous avez tenu à le souligner, Monsieur le Ministre-Président, la problématique de l'immigration ne soit pas au sens strict de compétence régionale, les véritables solutions à une intégration harmonieuse des personnes d'origine étrangère doivent se trouver de manière globale dans un développement adapté de notre cité à cette réalité sociale.

A première lecture, l'Exécutif semble l'envisager de cette façon, en mettant en avant cinq domaines dans lesquels des actions transversales pourraient être opérées.

Le premier domaine est celui de la politique de l'aménagement du territoire et plus particulièrement de la politique du logement. Celles-ci peuvent constituer un facteur simple d'intégration. Des mesures prises en matière de prime au logement, d'accessibilité au logement social et d'accompagnement social dans les opérations de rénovation constituent autant d'exemples qui permettent d'atteindre cet objectif.

Néanmoins ces mesures doivent être prises en faveur des personnes socio-économiquement les plus faibles, qu'elles soient étrangères ou belges.

Il faut de plus éviter que la rénovation de certains quartiers ne conduise à une mutation sociale des habitants qui y élisent aujourd'hui domicile, sinon les sans-abri seront légion dans notre ville.

Le deuxième et le troisième domaines touchent plus particulièrement aux compétences communales.

Quand nous voyons l'attitude négative de certaines majorités locales face à la problématique de l'immigration, permettez-

nous de douter de l'efficacité de votre discours. Alors que tout le monde s'accorde aujourd'hui à dire que l'intégration des personnes d'origine étrangère doit, tant dans le chef des Belges, que dans celui des étrangers, commencer par l'acceptation de l'autre dans ces différences, faut-il vous rappeler que plusieurs communes de notre région appliquent une loi discriminatoire interdisant à certaines catégories d'étrangers d'y être domiciliés ?

Sans vouloir engager un long débat à ce sujet, il faut reconnaître que cette loi n'a rien apporté de constructif ni de positif à cette situation et qu'elle a, par ailleurs, conduit certaines communes à appliquer de manière abusive et illégale des réglementations concernant l'inscription des étrangers et des redevances y afférentes.

Nous pouvons dire, pour conclure ce point, que nous ne croyons pas qu'une réelle alternative existe dans une majorité de communes bruxelloises pour avancer des projets allant dans la bonne direction.

Les initiatives devraient venir de la Région, mais votre déclaration n'en contient aucune.

Le quatrième domaine que vous présentez est celui de l'emploi. Il faut, c'est exact, développer des emplois dans le secteur secondaire pour pallier le chômage des jeunes étrangers et Belges non qualifiés. Avant de créer des emplois plus qualifiés, ne faudrait-il pas instruire notre population ?

A ce sujet je ne comprends pas le silence de l'Exécutif en ce qui concerne le dernier feuillet politico-scolaire des ZEP, entendez par là les zones d'éducation prioritaires.

Dans un article extrait du périodique « *Echec à l'Echec* » de la Confédération générale des enseignants, M. Liesenborghs écrit : « Autre signe de non-mobilisation politique, les zones d'éducation prioritaire. Cela fait un an qu'on nous promet des zones d'éducation prioritaire — « retour du cœur ». On ne se faisait plus trop d'illusions après les péripéties liées à la présélection et la lecture du projet-circulaire mal ficelé et limitant nécessairement l'entreprise à de la pédagogie compensatoire (aider les handicapés « socio-culturels »). Et la carence politique était bien plus grave car rien n'avait été prévu pour cette opération.

Mais les ZEP, même dotées de moyens, n'auraient absolument pas suffi pour relever le défi massif que constitue l'exclusion scolaire. Les pouvoirs publics ne peuvent prétexter de cette expérimentation pour attendre encore quatre ou cinq ans avant de prendre des mesures à la lumière des conclusions de l'expérience.

C'est dès à présent qu'il faut investir dans une nouvelle réforme de l'enseignement professionnel, proposer des formations sabbatiques au personnel des zones prioritaires (sélectionnées et toutes les autres), revoir à la baisse les charges de ce même personnel, prendre des mesures spectaculaires pour enrayer le décrochage et le découragement. Cela fait des années que nous le répétons. Que faut-il pour qu'ils comprennent ?

Une poussée de l'extrême-droite ? Ils disent que ça les fait réfléchir.

Le décrochage (dès la maternelle), la marginalisation scolaire et sociale, des jeunes en rupture de société et d'avenir ... On leur explique aussi depuis longtemps. Ils n'ont pas encore compris. Sourds, ils sont sourds ! »

Je vous rappelle que ces mots ne sont pas de moi mais de la plume de M. Liesenborghs. Essayons de démentir ces paroles et ouvrons nos oreilles.

Quant au cinquième domaine repris dans la déclaration de l'Exécutif, il fait appel aux compétences nationales. Une fois de plus, rien n'est précisé quant aux intentions du niveau régional.

Notre rôle d'opposition, tel qu'Ecolo l'a toujours entendu dans les assemblées où il siège ne se limite pas à émettre des réserves et des remarques face à l'action de la majorité. Devant la chance que constitue pour notre ville la possibilité de vivre dans une société pluriculturelle, Monsieur le Président, le groupe Ecolo propose cinq types de réflexion qui, si elles ne sont pas toutes de compétence régionale méritent néanmoins toute votre attention dans cette problématique délicate.

La première priorité est d'assurer un logement salubre et accessible à tous, tant Belges qu'étrangers. Nous avons déjà évoqué le sujet.

La seconde priorité est d'offrir un milieu scolaire ouvert et souple. Là aussi, il faut mettre en place des conditions spécifiques d'encadrement et d'équipement qui permettent de lutter efficacement contre l'échec scolaire. Privilégier les efforts dès l'enseignement maternel, faire participer les parents à la vie de l'école, rencontrer et travailler avec les associations de quartiers, encadrer les enfants par des maîtres volontaires et formés sont autant de conditions à la réussite de tels objectifs.

Notre troisième priorité est d'offrir une participation à la vie politique des personnes de nationalité étrangère. Une réelle politique d'intégration implique que les étrangers établis en Belgique — donc y séjournant depuis plus de cinq ans — puissent participer également aux décisions politiques et administratives qui les concernent.

La quatrième priorité est le respect mutuel des cultures. Il faut tenir compte des spécificités culturelles des communautés étrangères. C'est un facteur simple d'intégration.

La possibilité de découvrir et de partager d'autres cultures constitue un facteur d'enrichissement mutuel.

Enfin, notre cinquième priorité est l'accès direct à la vie sociale et économique. Par exemple, le marché de l'emploi et le marché économique doivent être accessibles directement pour ces personnes, sans aucun frein tel que le permis de travail et la carte professionnelle.

Les projets concrets que nous venons de préciser ici en résumé et ceux qu'Ecolo tient de manière générale à avancer quant à la problématique d'immigration se veulent positifs, empreints de tolérance et de justice.

Sans nier les problèmes de cohabitation qui peuvent exister à des degrés divers entre Communautés, les Ecologistes n'acceptent pas que les discours politiques concernant l'immigration associent trop souvent cette dernière à des images négatives telles que la délinquance, l'insécurité ou la peur.

Le refus de l'autre dans ses différences conduit à son exclusion et l'amène à un repli sur lui-même.

Néanmoins, Ecolo ne peut oublier l'histoire récente où le racisme développé par les Nazis a conduit à l'extermination de millions de personnes. Les récentes déclarations antisémites d'un député européen prouvent à quel point ces idées sont encore présentes dans notre société.

La résurgence des partis d'extrême-droite et la banalisation des propos racistes tant à Bruxelles que dans d'autres villes européennes rendent la situation inquiétante. Celle-ci doit conduire les partis politiques démocrates à considérer la problématique de l'immigration comme prioritaire et ceci d'autant plus que la « sédentarisation » des immigrés et de leurs enfants, les seconde et troisième générations, rend la cohabitation

inévitabile, laquelle doit être source d'enrichissement et non objet de conflits. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

J'en viens à mon interpellation concernant le problème des cumuls de mandats de l'Exécutif.

Monsieur le Ministre-Président, voilà plusieurs semaines que les membres de votre Exécutif occupent largement les médias, non dans le cadre de l'annonce de projets ou de réalisations concrètes pour notre Ville-Région, mais dans celui de la lamentable situation conflictuelle qui vous divise en ce qui concerne le cumul des mandats.

Messieurs les membres de l'Exécutif, au sens large du terme, à savoir et y compris les Secrétaires d'Etat, Messieurs les membres de l'Exécutif, disais-je, en réglant vos différends par voie de presse, non seulement vous vous êtes discrédités aux yeux de l'opinion publique, mais c'est l'ensemble de la classe politique, déjà si peu populaire, qui a été salie.

Avant de vous interpellier de manière plus précise sur cette situation, les Ecologistes tiennent à vous rappeler qu'ils condamnent toute forme de cumul. C'est la raison pour laquelle aucun des élus Ecolo et Agalev n'exerce un mandat politique en dehors de leur fonction de Conseillers régionaux.

Les motifs qui nous conduisent à agir de la sorte sont au nombre de quatre.

Le premier de ces motifs est que l'absence de cumul conduit à une distribution des mandats à un maximum de personnes; celle-ci permet à un plus grand nombre d'individus de devenir acteurs politiques en développant une démocratie directe.

Le second est qu'il existe une confusion d'intérêts en siégeant dans deux assemblées différentes. Cela est d'autant plus grave dans la situation qui nous préoccupe, car des élus sont à la fois juges et parties des décisions qu'ils prennent... et contrôlent.

Le troisième est qu'il est matériellement impossible d'assumer sérieusement, et de manière responsable, plusieurs mandats politiques jumelés souvent encore avec une activité professionnelle extra-politique. L'absence de certains membres de l'Exécutif, par exemple, hier après-midi ou ce matin à notre discussion et au vote du règlement de notre Assemblée, en est une triste illustration.

Enfin, le quatrième motif est le suivant: nous regrettons qu'il peut exister, liée à la soif du pouvoir, une soif d'avoir vu les indemnités disproportionnées de certaines fonctions pour la tâche à exercer!

Monsieur le Ministre-Président, vous tenez à défendre une certaine moralité politique. C'est pourquoi vous avez tenu à rappeler à votre Exécutif les règles qui sont d'application au Gouvernement national et dans les Exécutifs régionaux et communautaires à savoir:

«Lors de leur entrée au sein d'un Exécutif,

— les ministres qui exercent un mandat de bourgmestre demandent leur mise en congé;

— ceux qui exercent un mandat d'échevin démissionnent;

— ceux qui sont conseillers communaux peuvent continuer à siéger et à voter, à l'exception des membres de l'Exécutif qui exercent de manière directe ou indirecte un contrôle sur la commune.»

Force nous est de constater que ces règles élémentaires de moralité politique ne sont pas respectées. Le premier fait usage du dictionnaire pour jouer avec les mots. Le suivant profite de ce que la seconde phase de la réforme de l'Etat n'a pas

encore transpiré dans les statuts de son parti. Certains bruits de couloir font état de la démission en fin d'année de l'un ou l'autre de vos membres. Ce n'est pas sérieux.

Monsieur le Ministre-Président, dans l'édition d'un journal bruxellois, il y a quelques jours, j'ai pu lire les lignes suivantes :

« Il ne faut pas être hypocrite : que ce soit à Saint-Gilles, Jette ou Woluwe-Saint-Lambert, on sait qui initie la politique. On sait qui est réellement président du Conseil Communal même s'il siège sur les bancs de celui-ci. Vous croyez que Picqué ne fait plus de politique à Saint-Gilles ? » (Pardonnez-moi pour la familiarité de la dernière phrase. Je ne fais que lire le texte.)

Ces déclarations, j'aurais pu les tenir mais en réalité elles émanent, Monsieur le Ministre-Président, d'un de vos Secrétaires d'Etat.

Et cette personne n'a pas tort. Il y a quelques semaines, vous accordiez à la chaîne de télévision RTL une longue interview très intéressante. Celle-ci a été filmée dans votre bureau de... Bourgmestre de Saint-Gilles. Cet incident est l'illustration, la preuve que vous serez toujours juge et partie tant qu'il n'y aura pas absence totale de cumul de mandat politique même au niveau communal. A ce sujet-là, nous nous écartons aussi radicalement des prises de positions des conseillers PRL dont les propos seraient plus crédibles s'il n'y avait au sein de leur groupe près de cinq conseillers régionaux bruxellois cumulant ce mandat avec des fonctions parlementaire, communautaire et communale. De plus, la convoitise de certaines hautes fonctions communales entache la pureté de leurs intentions.

M. S. Moureaux. — Vous pourriez préciser que les parlementaires qui siègent ici le font gratuitement.

M. Drouart. — Mes propos ne portent pas sur l'aspect financier. Vous le savez très bien. Ils portent essentiellement sur le cumul en général et le double jeu d'intérêts que vous avez en siégeant dans différentes assemblées.

Monsieur le Ministre-Président, dans ce domaine une plus grande clarté qui vous est chère, doit aussi exister. La glasnost doit être de rigueur. C'est pourquoi notre groupe déposera prochainement une proposition d'ordonnance obligeant les conseillers à définir tous leurs mandats politiques ainsi que les mandats au sein des Intercommunales et les conseils d'administration.

Le groupe Ecolo écoutera avec la plus grande attention les remarques que vous ferez sur ce sujet qui nous est cher. Il espère connaître de manière très précise la situation dans laquelle se trouve, et se trouvera, chaque membre de l'Exécutif vis-à-vis de cette question.

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen.

M. Cornelissen. — Monsieur le Président, mon intention première était d'aborder uniquement un sujet qui m'est particulièrement cher, à savoir les problèmes de circulation et de transport à Bruxelles. Cependant, le déroulement des débats m'oblige à sortir quelque peu de ce cadre initial. En fin de matinée, j'ai eu la très nette impression que certains se trompaient de débat en voulant recommencer, un peu tard, celui qui a débouché sur le vote de la loi du 12 janvier. Il s'agit d'un trou de mémoire assez inquiétant ou même de mauvaise foi, que d'affirmer que le FDF a froidement laissé tomber la périphérie, ce que le PRL n'aurait pas fait.

Dois-je rappeler à M. Vandenhoute et à ses collègues que le FDF a voté contre cette loi, tant au Sénat qu'à la Chambre, précisément parce qu'elle comportait des défauts inacceptables pour nous.

Et le plus important d'entre eux était précisément la limitation arbitraire aux 19 communes, limitation sans aucun doute dommageable, tant pour les 120 000 francophones de la périphérie que pour un million de Bruxellois. En effet, qu'il s'agisse des recettes de la Région, qu'il s'agisse du sol disponible et de la spéculation foncière singulièrement accrue par la rareté de ce sol, qu'il s'agisse de la politique des transports et des déplacements et des solutions à y apporter, qu'il s'agisse enfin du déménagement de certaines entreprises du centre urbain vers les portes de Bruxelles — malheureusement du mauvais côté — tout cela n'est pas en faveur des Bruxellois, et je continue à le regretter.

Quant à la charte relative à la périphérie, signée, il est vrai par tous les partis francophones, que M. Vandenhoute a fort opportunément rappelée ce matin, je regrette simplement qu'il ne s'en soit pas souvenu plus tôt et que ses collègues du Parlement national et du gouvernement national n'aient pas déployé plus de zèle, plus d'ardeur, pour faire concrétiser ses principes à l'époque relativement longue de 1980 à 1987 où ils étaient aux affaires.

M. De Decker. — Vous avez condamné la Région bruxelloise, limitée à 19 communes mais vous vous précipitez au pouvoir aussitôt après, dès que vous le pouvez. Alors, de grâce, ne donnez pas de leçons. C'est vraiment pénible et c'est regrettable de votre part.

M. Cornelissen. — C'est vous qui donnez des leçons, en tout cas vous avez essayé ce matin, mais sans y réussir.

Je ne souhaitais pas du tout orienter mon intervention dans une direction polémique, mais je tenais à remettre les pendules à l'heure. La loi du 12 janvier existe, Monsieur De Decker, avec des imperfections. Tant qu'elle n'est pas modifiée — et j'espère qu'elle le sera — le fonctionnement de la démocratie impose que chacun s'y soumette. Et que vous regrettiez de ne pas être associé au pouvoir, c'est autre chose.

M. De Decker. — Faut-il se taire sur la périphérie ? Est-ce cela que vous voulez ?

M. Cornelissen. — Pas du tout, nous n'avons cessé de parler de ce sujet... Le contenu de cette loi n'est pas totalement négatif et je pense principalement à ce qu'on peut apporter aux Bruxellois, en dépit de ces limitations que je regrette amèrement.

Si on me demandait de tenter de convaincre les sceptiques et de démontrer par des exemples très concrets, l'utilité pour Bruxelles de la régionalisation de certaines compétences nationales, je choisirais sans hésiter des matières telles que la politique des déplacements ou l'urbanisme.

En effet, ce qui a changé depuis le 18 juin dernier, c'est que Bruxelles peut à présent décider elle-même de ce qui est bon pour elle, tout en disposant des instruments adéquats.

Le temps n'est pas bien loin où un Ministre national pouvait imposer la mise en métro lourd de la petite ceinture, braver impunément l'opposition unanime des autorités et groupements bruxellois, puis s'en retourner se faire réélire à Audenaerde en laissant en outre l'amère surprise d'une ardoise de 850 millions à la société exploitante ...

Analyse analogue pour une réalisation comme le tunnel Rogier-Basilique qui pose bien plus de problèmes qu'elle n'en résout. Ou encore: la révision de la loi du 29 mars 1962, organique de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire qui, pour les précédents Exécutifs bruxellois, s'est avérée une mission impossible à mener à bien tant qu'une commission du Parlement national composée majoritairement de non-Bruellois était censée s'en occuper.

Aujourd'hui, la proximité entre les nouveaux décideurs et les habitants garantit plus de responsabilité, plus d'efficacité et plus d'ouverture au dialogue.

L'inventaire des questions en souffrance indique à suffisance l'ampleur de la tâche qui attend le nouveau pouvoir bruxellois et ses divers rouages.

Notre jeune institution bénéficie pour le moment de ce qu'il est convenu d'appeler un «état de grâce» et de l'intérêt certain d'un public qui attend d'elle de grandes choses. Cette image de marque et cet intérêt, c'est à nous tous qu'il appartient de les entretenir, notamment en évitant les travers «politiciens» classiques et au contraire en œuvrant ensemble au-delà des frontières linguistiques et partisans au bien de Bruxelles et de ses habitants.

Pendant la campagne électorale, il s'est avéré que les programmes des différentes formations en lice faisaient apparaître de très nettes convergences dont on espère qu'elles se prolongeront concrètement lors de la prise des décisions.

A cet égard, l'audition de la déclaration faite par M. Picqué au nom de l'Exécutif et la lecture des textes m'ont apporté de très vives satisfactions et je suis sûr que, du moins dans leur fort intérieur, bien des membres des autres formations de ce Conseil ont dû reconnaître des thèmes qu'ils ont eux-mêmes défendu auprès de leurs électeurs.

J'ajoute que dans un budget qui exclut les dépenses peu utiles et qui ne permet pas de tout faire en même temps, les priorités ont été bien placées, notamment sur le logement et la politique des déplacements, deux éléments-clés de la qualité de la vie à Bruxelles où des actions urgentes sont attendues.

La note relative aux problèmes de circulation et de transport public a retenu plus particulièrement mon attention. Elle situe bien la nature des problèmes. Elle a en outre le mérite d'éviter les propos «chèvre-choutistes» ambigus, destinés à n'effaroucher personne. Elle débouche sur des solutions réelles qui devront, il est vrai, impliquer des changements d'habitudes et d'attitudes.

D'une manière générale, l'implantation progressive de zones d'habitation dans les régions rurales proches des grandes agglomérations a profondément modifié la structure des déplacements. Cette dispersion de l'habitat et les besoins accrus de mobilité ont conduit à un recours de plus en plus fréquent aux transports individuels motorisés, alors qu'une inadéquation des choix mettait les transports en commun en position de faiblesse et entraînait à terme des politiques d'austérité et de réduction de service qui à leur tour accentuaient l'utilisation de l'automobile.

Dans les années 60, 70 et 80, les autorités responsables ont eu systématiquement le mauvais réflexe, leur politique s'appuyant sur les deux pôles suivants:

— Multiplier les infrastructures spécialement conçues pour favoriser le trafic automobile;

— Réaliser des infrastructures spécifiques très coûteuses pour les transports publics.

L'échec de cette politique est aujourd'hui patent:

D'une part, l'efficacité réelle des gros investissements consentis pour la circulation automobile est de plus en plus faible, les nouvelles voies attirant un trafic supplémentaire qui allonge les files et reporte tous les problèmes sur les centres urbains et les quartiers sub-urbains. Cela contribue à la désurbanisation et donc à une nouvelle hausse des besoins de déplacement et donc du trafic automobile. La folle spirale est ainsi relancée.

D'autre part, le transport public souterrain a quant à lui montré ses limites: frais énormes à la construction et à l'exploitation, travaux interminables qui souvent vont de pair avec une destruction du tissu urbain (que l'on songe aux séquelles de la trouée du métro à Molenbeek qui, près de quinze à vingt ans après la réalisation de la ligne, n'est toujours pas effacée), allongement des distances à parcourir par suite de la concentration du réseau et du rabattement des lignes de surface sur les axes de métro et allongement du temps d'attente compte tenu de la multiplication des correspondances, sentiment d'insécurité à certaines heures dans les stations souterraines ...

On peut souligner en passant que ces prétendues solutions ont par ailleurs attribué les charges les plus élevées au transport public, alors que les changements dans l'organisation de la circulation ont davantage profité, du moins dans un premier temps, au transport privé.

Il ne suffit pas de constater les problèmes avec résignation. La Communauté représentée par le pouvoir politique a un droit — que dis-je — un devoir fondamental d'intervention qui tiendra compte des aspects économiques et financiers de la circulation, de ses implications écologiques et sociales, des incidences sur l'environnement et la qualité de la vie des populations riveraines.

Là où des problèmes de mobilité sont la conséquence de la congestion croissante de la circulation automobile, la communauté doit imposer une réglementation stricte et une organisation plus adéquate. La régionalisation des communications et des transports ainsi que des travaux publics permet à Bruxelles de le faire.

Et c'est apparemment le souci très affirmé de l'Exécutif lorsqu'il annonce un projet «d'ordonnance-cadre qui énoncera les principes et objectifs d'une politique des déplacements» et lorsqu'il prévoit une programmation triennale qui définira avec précision les objectifs d'équipement sur une base combinée travaux publics/communications. C'est, en effet, là un autre atout très important que de pouvoir concevoir une politique globale pour deux secteurs qui ont trop souffert dans le passé d'un cloisonnement artificiel et néfaste pour ne pas parler d'une concurrence déloyale ...

Par ailleurs, l'Exécutif a tiré les bonnes leçons des fausses solutions des trente dernières années lorsqu'il affirme sans ambiguïté son intention de ne plus financer la construction de lourdes infrastructures routières dont on ne s'aperçoit que trop tard qu'elles ne rendront pas plus fluide la circulation ou lorsqu'il affirme à propos des transports en commun que le temps est aux micro-investissements en surface, les seuls travaux lourds admis se limitant à achever ce qui est en cours (exemple à Saint-Gilles) et réaliser ce qui manque cruellement, comme la liaison vers Erasme.

Le groupe FDF-ERE se réjouit de la priorité absolue reconvenue aux transports en commun qui se traduira par une réorientation des investissements, ainsi que des efforts qui seront déployés en faveur des cyclistes et des piétons. A ce sujet, il faut bien souligner que certains de nos trottoirs ressemblent davantage à un parcours de *steple-chase*.

Nous aurons bien sûr tout loisir d'aborder les détails de la politique à mener lorsque l'ordonnance-cadre sera déposée. Je voudrais toutefois plaider brièvement en faveur de la reconnaissance par cette ordonnance des principes suivants :

1) Etablissement d'un plan de circulation par la Région en collaboration avec les communes: un plan qui fixera le rôle et le statut des voiries et qui devra notamment garantir la tranquillité des quartiers à vocation résidentielle, en éliminant les mouvements parasites de véhicules qui y transitent.

Il conviendra d'envisager le réaménagement et le reprofilage de certaines voiries ainsi que la mise en place de zones 30.

2) Restreindre le stationnement de longue durée (les trop célèbres voitures-ventouses), limiter les aires de stationnement au centre-ville, ce qui équivaut à une technique de dissuasion parallèle à une amélioration de l'offre en transports en commun, réprimer les stationnements illicites, en particulier sur les trottoirs (il faudrait peut-être s'inspirer des villes suisses où le stationnement n'est autorisé que là où il est prévu par marquage au sol).

A cet égard, il s'indique de rappeler que la place des parkings de dissuasion destinés aux navetteurs pénétrant dans la région ne peuvent être implantés dans la ville même, dans la mesure où :

— ils sont alors inefficaces et sans objet, car l'automobiliste, trop près de sa destination, ne laissera pas son véhicule pour emprunter les transports en commun;

— ils sont source de nuisance pour les riverains et constituent une perte de terrain qui pourrait certes être mieux employé;

— ils impliquent que les transports en commun ne seront pas renforcés au delà, privant ainsi les Bruxellois les plus éloignés du centre d'une meilleure desserte en transports en commun.

3) Assurer une coordination efficace avec le réseau national des chemins de fer et les bus vicinaux gérés par les deux autres Régions, et créer (sans évidemment contribuer à un exode des habitants) une sorte de métro régional de type RER à partir des nombreuses lignes de chemin de fer situées dans la banlieue bruxelloise.

4) Garantir la fréquence et la vitesse commerciale des trams et bus en multipliant les itinéraires en site propre et les couloirs réservés et en assurant leur priorité aux carrefours.

5) Défendre le tram, moins polluant et plus économique que le bus.

Enfin, le rôle de la STIB devrait aussi être repensé dans la mesure où c'est au pouvoir régional qu'il doit appartenir de prendre les décisions en matière de réseau, d'infrastructures et de matériel. De plus, il est urgent de doter la STIB de nouveaux statuts qui garantiront une parfaite symbiose avec la politique menée par la Région.

Le sujet est très vaste, trop pour une intervention limitée à dix minutes.

Je termine en assurant l'Exécutif du soutien et de la collaboration du groupe FDF-ERE pour mener à bien une politique volontariste dans cette matière qui concerne tous les Bruxellois.

Je souhaite à l'Exécutif bon travail et bonne réussite.
(*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Vandenhautte pour poser sa question orale.

M. Vandenhautte. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, d'un rapport émanant du Cabinet de Mme Miet Smet, Secrétaire d'Etat à l'Environnement, il appert que durant les heures de pointe, les concentrations d'agents polluants provoquées par la circulation autoroutière sont dix fois supérieures dans les tunnels que dans les artères à grosse densité de circulation.

Les relevés effectués dans les tunnels du boulevard Reyers et Léopold II démontrent que le respect des normes européennes en matière de CO₂ n'est pas garanti.

Conséquence: au bout d'un an, un conducteur qui circule quotidiennement dans les tunnels, est dix fois plus exposé à certains agents polluants qu'un habitant vivant dans une zone industrielle!!!

Et lorsque ce conducteur est bloqué dans les tunnels, il s'expose davantage encore à une pollution réellement nuisible.

Aussi, Monsieur le Ministre, je me permets de vous poser les questions suivantes :

1° Comptez-vous adapter ou modifier le système de ventilation qui équipe actuellement les tunnels incriminés?

Dans le tunnel de la Basilique, par exemple il est tout à fait insuffisant en cas d'accident ou d'incendie.

2° Dans quels délais comptez-vous organiser la concertation interrégionale sur l'exploitation des tunnels, concertation que vous avez annoncée, Monsieur Thys, je vous le rappelle, à plusieurs organes de presse...?

M. le Président. — Vous avez la parole encore, Monsieur Vandenhautte pour poser une seconde question orale.

M. Vandenhautte. — Monsieur le Président, chaque matin, le radioguidage chante la même litanie: « files et forts ralentissements à Bruxelles »... Et le soir, c'est la même rengaine ou presque... Les Bruxellois sont excédés par cet état de choses et il est plus que temps de trouver une solution à ce problème préoccupant.

Aussi, Monsieur le Ministre, je me permets de vous poser les questions suivantes :

1. Comptez-vous réorganiser l'infrastructure des transports en commun afin de créer des services plus réguliers et plus rapides, indispensables aux navetteurs? Vous y avez d'ailleurs fait allusion dans votre déclaration.

2. Ne pensez-vous pas qu'il serait opportun d'adopter toute une série de mesures afin d'encourager les navetteurs à ne plus utiliser leur véhicule dans Bruxelles ou, à tout le moins, de rationaliser cette utilisation? Ainsi, par exemple, ne pourrait-on pas envisager la création de parkings de dissuasion à l'entrée des grandes artères à Bruxelles et à proximité des gares de métro?

3. Ne serait-il pas opportun, également, de créer une cellule de travail chargée exclusivement de trouver des solutions à cet important problème? La création d'une telle cellule a-t-elle déjà été envisagée? Si non, comptez-vous en créer une?

De Voorzitter. — De heer Cauwelier heeft het woord in de bespreking van de verklaring van de Executieve en voor het ontwikkelen van zijn interpellatie.

De heer Cauwelier. — Mijnheer de Voorzitter, Leden van de Executieve, Dames en Heren, vóór mijn interpellatie over de SST in Brussel, wil ik in het kort schetsen wat er bij de groene Brusselse Vlaming leeft inzake de beleidsverklaring. Ik zal niet ingaan op de technische details, die reeds op een voortreffelijke manier door mijn vrienden van Ecolo naar voor werden gebracht. Ik beperk mij tot de grote lijnen van de beleidsverklaring.

Agalev is niet enthousiast over de beleidsnota. Het is geen echt beleidsplan, maar een intentieverklaring, een uitgebreide inventaris van de problemen waarmee Brussel en de Brusselaars geconfronteerd zijn. Een diagnose, geen remedie. En er moeten blijkbaar vele problemen worden opgesomd...

Deze tekst staat bovendien vol met camouflage — of elastiekterminologie. Net zoals Mevrouw Neyts heb ik gisteravond de tekst doorgenomen en hiervan de bewijzen gevonden. Zo staat er onder meer: «de Executieve zal onderzoeken of het mogelijk is dat ...»; de Executieve zal dienen te overwegen of ...». Het is mij opgevallen dat, telkens wanneer een dergelijke lange aanloop wordt genomen, het steeds zeer moeilijke problemen betreft.

Bovendien lijkt het ons dat de verschillende auteurs van de deeltteksten onwennig staan tegenover de verhouding tussen de Raad en de Executieve, tussen de wetgevende en de uitvoerende macht. In sommige hoofdstukken zindert de periode nog na waarin de Brusselse Staatssecretarissen, ongestoord door enige democratische controle, hun beslissingen konden opdringen. Ik zal in mijn interpellatie over de SST daar nog op wijzen.

De beleidsnota bevat zeer veel goede intenties die wij waarderen. Zo onder ander: «De tijd is voorbij dat het leefmilieu als tweedehands kan worden beschouwd! De vervuiler betaalt! De Europese normen moeten onmiddellijk worden toegepast! Respect voor het gewestplan! Voorrang voor het openbaar vervoer», enzovoort. Dit is zowat de stijl van Agalev in verkiezingstijd. Alain Adriaens merkte reeds op: «Het gebruik van groene terminologie die men niet goed kent, werkt als een boemerang. Het komt uiteindelijk op het eigen hoofd terug.» Men moet de problemen deskundig aanpakken en geen grote woorden — dat is nu de mode — gebruiken. Dit beleidsplan is nog niet toe aan remedies.

De Regering neemt zich voor om een orthodox financieel beleid te voeren. Zij wil de schuldenlast niet verhogen en het debudgetteren stoppen. Zij wil de tering naar de nering zetten. Dit komt inderdaad de burgers ten goede. Ik zal met spanning uitkijken naar de realisatie van deze intenties bij samenstelling van de begroting van de kabinetten. Dan is de verkiezingscampagne achter de rug. Dan pas zal het echte beleidsplan te voorschijn komen!

Bij controle van de begroting zal Agalev op vijf punten letten. Er is ten eerste de woonzekerheid voor de arme Brusselaar. U kent wellicht de affiche van de Brusselse Bond Recht op Wonen. (*Spreker toont de affiche.*) Die noodkreet hoort men alsmar meer. Inderdaad, Brussel vormt een rampgebied. Huurders worden door eigenaars uitgedreven. Dit heeft de ervaring met huurderwinkels en buurtwerk mij geleerd. Brussel is nog altijd te koop. De beleidstekst erkent Brussel niet als een rampgebied. Men zou anders noodmaatregelen nemen. Het volstaat niet om de nationale huurwetgeving als schuldige aan te wijzen. Wij zullen erop toezien dat Brussel inderdaad een groter budget voor de sociale huisvesting zal toekennen, de verhuisinstallatie verbeteren, de huurtoelage verhogen, een woontoelage invoeren, een regeling opstellen voor gemeubelde kamers en transitwoningen, de uitdrijving van personen zonder compenserende OCMW-maatregelen

verbieden en de strikte reglementering tegen de speculatieve leegstand toepassen.

Het gaat dus om woonzekerheid en de blokkering van de huurprijzen, vooral voor onze meest kansarme Brusselaars, wat een eerste prioriteit is.

De tweede prioriteit is de voorrang voor het openbaar vervoer. Dit staat in de tekst, maar niet scherp genoeg. Wij willen een openbaar vervoer dat in een eigen bedding rijdt, wij willen bescherming voor de zwakke weggebruikers en mis-schien zal het u verbazen, maar ik zou nog graag willen fietsen in Brussel. Mijn vrouw en ik hebben elk een fiets, maar kunnen deze in de stad slechts zelden gebruiken. Fietsen zou in Brussel opnieuw een leefbaar klimaat kunnen brengen.

Ten derde, een ecologische aanpak van de huisvuil-verwerking. Wij protesteren ten sterkste tegen het feit dat *stoemelings* en achter de rug van de Brusselse Raad werd beslist in Neder-over-Heembeek een vierde verbrandingsoven te bouwen.

Naar het schijnt zou door de chefs van het Waalse en het Brusselse Gewest bedisseld zijn, dat zij daar wat vuil van mekaar zullen verbranden. De meeste winden komen toch uit het westen en dan zal het giftige vuil wel in Vlaams-Brabant neerdrwarrelen.

Wij menen dat, ingeval er toch geld is voor een vierde oven, eerst en vooral de drie andere ovens moeten worden verbeterd. Tevens dient men ervoor te zorgen dat zij niet zoveel papier nodig hebben om hun hittegraad en rendement te halen. Wat intussen selectieve ophaling verhindert.

Ten vierde, de onmiddellijke toepassing van de Europese richtlijnen in verband met het milieu.

Ten vijfde, iets wat ik niet terugvind in de tekst is ...

De heer Anciaux. — Al het andere wel?

De heer Cauwelier. — ... de resolute strijd tegen de partijpolitiserings en de aftakeling van onze administratie. In mijn *maidenspeech* heb ik reeds gezegd dat dit mij pijn doet. Welnu, het gaat door, de kanker woedt voort. Wanneer ik zie hoe deze Raad zijn eerste benoemingen heeft gedaan — wij komen en gaan, de ambtenaren blijven —, wanneer ik naga hoe dat gebeurd is, dan ben ik beschaamd. Als ik weet hoe men bepaalde topambtenaren uit de administratie licht en hen aan het hoofd van kabinetten plaatst, dan schaam ik mij voor deze administratie. Wij maken onze eigen administratie kapot. Op lange termijn is dat erg. Het verheugt mij dat de Heer De Decker vanochtend de cijfers in verband met de kabinetten heeft aangehaald, die ik heb opgezocht en bekend gemaakt, niet om schandaal te scheppen, maar gewoon om te zeggen dat het toch werkelijk een zware flater is. Dit feit op zich zou reeds voldoende zijn om aan deze club, aan deze Executieve, het vertrouwen te weigeren. Dat doet men niet. Sommigen hopen dat er misschien nog iets aan te verbeteren is, wat ik evenwel betwijfel.

Dat waren enkele ideeën over de globale beleidsverklaring en de houding die Agalev ter zake zal aannemen.

Mijnheer de Voorzitter, ik kom thans tot mijn interpellatie. Deze interpellatie gaat over de TGV. In het Nederlands spreekt men wel van de SST, maar in Brussel houden wij het bij de TGV.

De problematiek van de TGV beroert de Brusselse bevolking. Men heeft de indruk dat zulks niet waar is en dat enkel

zeer fel gereageerd wordt in de streek tussen Brussel en Leuven. Dat is niet zo, ook de Brusselaars zijn daarmee bezig.

Ik neem als symbool van de voorstanders het Verbond van Ondernemingen te Brussel — die een memorandum hebben geschreven en ons daarvan een exemplaar hebben bezorgd. Het VOB zegt dat zij «het belang onderstrepen van de SST voor de volledige tenuitvoerlegging van de functie van Brussel» enzovoorts.

Het VOB vraagt dat de bevoegde overheden snel een beslissing zouden nemen inzake het gevolgd traject en de plaats waar de SST in Brussel stopt. Het VOB meent dat het gewestplan hiervoor moet worden aangepast. Er is dus een groep van Brusselaars die de SST wensen. Daarnaast zijn er andere Brusselaars die angst hebben van de SST, dit om allerlei redenen. Het gaat hier om bewonersgroepen, buurtcomités, georganiseerde «wakkere burgers». Zij wijzen de SST af omwille van milieuredenen, van de verwachte onteigeningen, van de grondspeculatie, die volop aan de gang is rond het Zuidstation, alsook omwille van het bijkomende indrukwekkende aantal decibels — hierover wordt weinig gesproken — en van de zoveelste scheeftrekking van het gewestplan en van de verdere aftakeling van het toch reeds pover openbaar vervoer.

Mijnheer de Voorzitter, mijn interpellatie heeft niet tot doel om opnieuw in het algemeen het pro en contra betreffende de SST te herhalen. Onze Raad neemt immers de beslissing niet: deze zal door de nationale Regering worden genomen. Het is echter ons Gewest, dat samen met de andere Gewesten, een mening zal formuleren, vooral op basis van de milieueffect-rapportering. Op dat vlak blijven bij in het ongewisse: heeft ons Gewest reeds al dan niet een standpunt ingenomen?

Enkele weken geleden las ik in de kranten dat het Brussels Gewest een beslissing nam, alsook dat de SST in Brussel komt en in het Zuidstation zal stoppen.

Heeft de Executieve dit beslist? Werd zij daarin gevolgd door alle Ministers en Staatssecretarissen?

Ik weet dat in de Vlaamse Raad daarover vrij genuanceerd van gedachte werd gewisseld.

De regeringstekst poneert — althans volgens mij — de komst van de SST in Brussel. Wellicht komt de SST in Brussel omdat Minister Picqué dit zegt. Bij het naslaan van de «witte bladzijden», lees ik dat er door de NMBS een bestelde impactstudie werd gemaakt. De naam Stratec wordt daarbij niet vermeld.

Mijn vraag is: is dit de studie, nodig om volgens de Europese richtlijnen tot een authentiek MER — milieueffectenrapport — te komen? En werden de Europese normen voor openbare consultatie nagekomen?

Het verbaast mij ten zeerste dat wij inzake zo een belangrijke kwestie, die de Brusselse bevolking verdeelt — wellicht zullen sommigen meer achterban hebben bij de ene groep en anderen meer bij een andere groep — als Gewestraad daar niet worden bij betrokken, dat wij het MER — indien het bestaat — nog niet in handen hebben, evenmin het NMBS-rapport — het zogenaamde Stratec-rapport — indien dit het echte rapport zou zijn.

In allerlei kringen wordt eerder smalend over deze studies gesproken. Deze studies werden uitbesteed. Dat is een traditie: er is wel een administratie, maar de overheid besteedt zulke rapporten liever uit — het gaat hier om belangrijke opdrachten, miljoenen-contracten — buiten de administratie. De uitbestede studies werden begeleid door professoren. Naar verluidt zouden zij niet zo positief staan tegenover deze studie: zij

menen dat zij geschreven is ter begeleiding van een politieke beslissing, meer bepaald dat hoe dan ook de stopplaats het Zuidstation zal zijn.

Ik heb die teksten niet kunnen lezen. Ik weet dus niet of het waar is. Ik vind wel dat we met zijn allen zo een belangrijke kwestie moeten kunnen nakijken. En als dat roddel is, moeten we die de kop indrukken.

Mijnheer de Voorzitter van de Executieve, is het waar dat men volop voorbereidingen treft om van het Zuidstation de terminal van de SST te maken? Er zouden al 3 000 parkingplaatsen uitbesteed zijn. Een enorme kantoorzone en handelsvestigingen worden voorzien. Een hoop mensen zouden uit hun woningen worden gedreven. Het gewestplan zou zelfs worden veranderd. Als dit roddels zijn, moeten wij ons daartegen verdedigen. Gisteren hebt u zich in uw verklaring opgeworpen als de kampioen van de *transparence*. Dat klinkt beter dan «doorzichtigheid» in het Nederlands.

Mijnheer de Voorzitter van de Executieve, ik hoop een antwoord te krijgen op mijn verschillende vragen en spreek de wens uit dat er in deze Raad een debat komt over de SST, alvorens het Brussels Gewest een beslissing neemt. (*Applaus bij Agalev-Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. Simonet.

M. Simonet. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, c'est, vous l'imaginez bien, avec jeunesse, naïveté et, pourquoi ne pas le dire, candeur et pureté que j'entreprends devant votre Assemblée le périlleux exercice que Mme Spaak aurait certainement qualifié de *maiden speech*.

Quelqu'un, dont je ne me rappelle pas le nom, a dit, paraît-il, que le rôle de l'opposition était de s'opposer. C'est ce que je vais faire.

Cet auteur n'avait ma foi pas tort et l'Exécutif ne m'en voudra pas si j'évoque ici, sans mettre en cause sa légitimité démocratique, un certain nombre de points inquiétants pour les institutions bruxelloises et pour la population de notre Région.

D'aucuns se sont étonnés — et le PRL, faut-il le dire, ne figurait pas au rang de ces esprits chagrins — du brusque accès d'affection et de concorde qui a présidé à l'installation précipitée — je dis «précipitée» parce que vous n'aviez pas à l'époque de programme gouvernemental — du gouvernement bruxellois.

Comment, en effet, imaginer l'entente cordiale entre Jean-Louis Thys et Rufin Grijs ou le *tongkus* politico-idéologique entre George Désir et Vic Anceaux? Avouez qu'il y avait de quoi être perplexe.

Néanmoins, vous avez souhaité cette majorité hybride, hétérogène qui sera une source inévitable de tiraillements et de conflits.

Et c'est aujourd'hui que nous entendons vos Ministres, Monsieur Picqué, déclarer à la presse avec un air angélique que l'équipe au pouvoir fonctionne à merveille, que tout «baigne» pour employer le mot à la mode et que finalement le grand Charles est un peu le *pater familias* bougonnant qui de temps en temps doit rappeler à l'ordre ses petits garnements de ministres.

Hélas, Chers Collègues, hélas pour notre Région, hélas pour ses habitants, nous sommes loin du compte!

Ceux d'entre vous qui sont d'authentiques «ketjes» de Bruxelles auront lu Quick et Flupke, qui à l'époque ne s'appe-

lait pas encore Moustache. Charles Picqué, c'est un peu le célèbre agent de police qui poursuit ces galopins, d'ailleurs en vain. Eh! bien, Quick et Flupke se sont ses Ministres et ses Secrétaires d'Etat qui, depuis des semaines, avec des mines de pucelles effarouchées se demandent s'ils vont ou non se mettre en congé, s'ils vont ou non démissionner.

Certains, comme M. Gosuin, vont jusqu'à imaginer des formules inédites en droit constitutionnel belge, comme celle du concept d'échevins en congé qui est inconnu jusqu'à présent, puisque tant la coutume institutionnelle que l'exposé des motifs de la loi spéciale relative aux institutions bruxelloises imposent la démission pure et simple des échevins pendant le temps où ils exercent les fonctions de Ministre ou de Secrétaire d'Etat.

J'avais promis à Rufin Grijp — ce qui l'a beaucoup étonné — de dire du bien de lui. J'observe maintenant qu'il a décidé d'abandonner dès jeudi prochain son mandat d'échevin à Anderlecht.

Voilà, Chers Collègues, un premier motif d'inquiétude quant au fonctionnement serein et déontologique de ce nouveau gouvernement bruxellois. Que d'hésitations, de tergiversations, de «coups de gueule» — fussent-ils feutrés — du Ministre-Président Picqué pour que certains acceptent de se mettre en congé.

Maintenant qu'un certain nombre de mises en congé sont acquises, je vous dirai que cette situation ne me rassure pas et constitue un second souci d'inquiétude pour les libéraux.

Qui peut réellement penser que Charles Picqué — qui se rend paraît-il tous les matins à l'hôtel communal de Saint-Gilles — ou Jean-Louis Thys, de leur banc de Conseiller communal à Saint Gilles ou à Jette, ne continueront pas à inspirer, voire à diriger *de facto*, la politique de leur commune?

Que vous le vouliez ou non, ces hommes restent — et ce de part leur charisme et leurs qualités intellectuelles, je ne le conteste pas — les patrons, je n'ose pas dire les parrains Charles, de leur commune et se trouvent ainsi dans une situation qu'Armand De Decker a déjà dénoncée: celle d'être à la fois contrôleurs et contrôlés.

Et cette situation est inacceptable aux yeux de tous les défenseurs des principes de l'Etat de droit.

M. S. Moureaux. — On ne tutoie pas un Ministre-Président, Monsieur Simonet.

M. Simonet. — Pardonnez-moi, Monsieur le Président mais je suis rappelé à l'ordre par M. le Président de l'Assemblée de la Commission communautaire française.

Je vous prie de m'excuser, Monsieur le Sénateur.

J'en arrive à un troisième point qui n'est plus source d'inquiétude mais de condamnation.

J'accuse l'Exécutif d'avoir d'ores et déjà échoué dans ce qui était le défi fondamental posé aux institutions bruxelloises. Ce défi, que le PRL a toujours posé comme essentiel pour Bruxelles, est celui de la coexistence harmonieuse entre flamands et francophones dans notre Région. Nous avons la chance de faire cohabiter au sein de notre Gouvernement des ministres d'expression française et d'expression néerlandaise.

Nous espérons assister à une véritable collégialité entre flamands et francophones pour relever le pari de la gestion en commun de Bruxelles.

Nous avons la chance aussi de pouvoir montrer à l'ensemble du pays que nous pouvons tous ensemble construire l'avenir, prouvant par là aux séparatistes de tous poils qu'à Bruxelles, comme en Belgique, désormais fédérale, l'union fait la force.

Or, que constate-t-on? Chacun se replie déjà sur son pré carré, défendant jalousement ses attributions et ses compétences et gérant en toute indépendance, malgré un louable effort de coordination du Ministre-Président de l'Exécutif, le département qui lui a été confié.

Où est le consensus? Où est la solidarité dans votre équipe? Les Bruxellois, tant flamands que francophones, veulent gérer Bruxelles ensemble.

En leur nom, je demande aux Ministres et Secrétaires d'Etat de ne pas laisser des tensions linguistiques ou des susceptibilités personnelles miner le processus de décision collégial dont notre Région a besoin pour affronter cette fin de siècle.

Le PRL s'est déjà exprimé sur la déclaration de votre Exécutif et ce avec talent, on me permettra de le souligner, par les voix d'Armand De Decker, de Jacques Vandenhoute ou d'Hervé Hasquin.

En général donc, j'en parlerai peu. Toutefois je suis surpris par l'étonnant bouillonnement d'idées qui inspire votre déclaration. C'est un espèce de «melting pot» d'intentions plus ou moins bonnes et on peut se demander comment vous parviendrez à réaliser l'intégralité de cet ambitieux programme, si vous ne restez pas au moins — et je ne doute pas que se soit votre souhait — jusqu'en 2024.

En fait, votre déclaration est le fruit d'un compromis satisfaisant les composantes contradictoires de votre Exécutif.

C'est la raison pour laquelle, une nouvelle fois, je suis inquiet et, parlant de votre gouvernement, je ne peux m'empêcher de citer le Cardinal de Retz qui l'aurait certainement défini par cette expression cruelle: «Il pensait tout mais il ne voulait rien».

Effectivement, vous avez pensé à beaucoup de choses mais aujourd'hui, on perçoit mal ce que seront, demain, pour Bruxelles, les implications pratiques et concrètes de votre déclaration de ce mercredi.

A présent, je voudrais évoquer un secteur plus précis des préoccupations qui, me semble-t-il, doivent être celles de tous les responsables bruxellois. Comme vous le savez, le groupe PRL du Conseil régional a créé en son sein des cellules de travail chargées plus spécifiquement du suivi d'un certain type de dossier. Avec mon collègue Bernard Guillaume je me suis vu confier l'importante problématique de l'immigration. A ce sujet, la déclaration de l'Exécutif bruxellois nous a positivement sidérés. En effet, il semble bien qu'un certain nombre de Ministres soient plus doués pour les prises de position démagogiques, notamment lorsqu'il s'agit de s'exprimer quant à la création d'une école islamique, que pour la définition de solution concrète à ce problème qui préoccupe tous — je dis bien tous — les Bruxellois.

En effet, dans votre déclaration, on ne trouve que des platitudes sans implication pratique au sujet de l'immigration. Quant à la coordination que vous souhaitez avoir avec le Commissariat royal à l'Immigration, je vous souhaite beaucoup de plaisir tant il est vrai, Monsieur le Ministre-Président, que vos positions exprimées en la matière sont à peu près aussi proches de celles de M. Vinikas que le sont les positions de M. Nols par rapport à celles de M. Glinne.

La présence massive d'étrangers en Région bruxelloise — environ 250 000 unités, dont plus de 100 000 Turcs ou Maghrébins —, leur concentration dans certains quartiers en passe de devenir de véritables ghettos et l'inertie du gouvernement Socialiste — Social-chrétien — Volksunie au niveau national exigent, de la part de l'Exécutif bruxellois, une attitude ferme et des initiatives énergiques, notamment à destination du pouvoir national.

Cette indispensable volonté d'appréhender à bras-le-corps le problème de l'immigration n'apparaît pas — c'est le moins que l'on puisse dire — dans votre déclaration.

Pourtant, à plus d'un titre, la situation est inquiétante. Tout d'abord, il y a l'émergence intolérable, dans une société d'accueil telle que la nôtre, de l'intégrisme musulman, vecteur de fanatisme attentatoire à l'Etat de droit, à la démocratie, ainsi qu'aux libertés fondamentales et individuelles. Force est cependant de constater aujourd'hui que le réveil de l'Islam a conduit à une fanatisation outrancière de nombreux jeunes musulmans, des religieux islamiques et des enseignants dispensant de véritables leçons coraniques.

Comment admettre que les ultras de l'islamisme menacent les commerçants musulmans vendant de l'alcool ou encore, encouragent ouvertement le port du tchador?

Comment ne pas affirmer vigoureusement sa crainte à l'idée de voir se créer à Bruxelles une école islamique qui ne sera rien d'autre qu'un facteur de discorde et une source de clivage supplémentaire entre immigrés et ressortissants belges?

Comment tolérer plus longtemps les agissements d'associations musulmanes pseudo-culturelles qui ne sont, en réalité, que les véhicules d'une propagande anti-occidentale inspirée par les chiïtes iraniens?

Cela étant, la problématique de l'immigration doit nous interpeller à un autre titre. Comme je l'ai dit, dans un certain nombre de communes — Saint-Gilles, Anderlecht, Bruxelles-ville, Saint-Josse, Molenbeek, Schaerbeek —, on assiste à une forte concentration de ressortissants turcs ou maghrébins. Cela a pour conséquence la création de ghettos et engendre des risques de tension, voire de confrontations véritables, entre Belges et étrangers. Ces situations «explosives» ont permis — et j'en viens à une nouvelle source d'inquiétude qui ne concernera pas l'Exécutif, ce qui lui offrira un moment de soulagement sauf s'il se moque de mon intervention — l'apparition, sur le théâtre politique bruxellois, d'une extrême-droite xénophobe qui a su exploiter les tensions raciales latentes dans une tranche de notre population.

Les craintes de cette dernière doivent être légitimement rencontrées. C'est ainsi, mes Chers Collègues, que le Front national du docteur Féret, ce Jean-Marie Le Pen du pauvre, compte aujourd'hui deux représentants au sein de notre assemblée.

Oh! grand bien fasse à M. Féret si, lorsqu'il clame qu'il va casser du «bougnole», il se prend pour Caton l'Ancien déclarant qu'«il faut détruire Carthage», il n'en reste pas moins que tous les démocrates, et j'en arriverai bientôt aux priorités que l'Exécutif devra affronter en matière d'immigration, doivent avoir aujourd'hui le courage d'appréhender les problèmes de l'immigration avec vigueur et fermeté. Je le dis au nom du groupe libéral et je le répète: le Front national n'a jamais proposé et ne propose aucune solution quant à la question. Il se contente de lancer des slogans démagogiques à la petite semaine qui ne résoudront rien.

Je vais vous conter une anecdote qui est presque une confidence. J'ai acheté ce week-end le nouveau mensuel —

puisque c'est le numéro 1, Monsieur de Looz — du Front national.

Personnellement, je ne vous conseille pas l'achat de cette brochure qui m'a coûté 100 francs. Il faut bien reconnaître que le Docteur Féret comme M. de Looz, ce n'est pas Charles Maurras.

D'autre part, si certains y prennent plaisir, je me ferai une joie de le faire circuler après la séance.

Les écrits de ces messieurs représentés au sein de notre assemblée sont proprement scandaleux. Je vais vous en donner trois exemples.

(L'intervenant lit des passages des pages 3, 5 et 9 de la brochure citée.)

Quand je le lis cela, je crois que nous devons tous, gnômes, nabots, nains de la politique, aborder le problème de l'immigration avec rigueur mais aussi avec dignité, dans le respect de la démocratie, de la tolérance et du pluralisme philosophique.

Le gouvernement bruxellois a le devoir, parce qu'il dirige la Région la plus peuplée d'étrangers du pays — 27,2 p.c. contre 8,8 p.c. pour la moyenne nationale, 11,3 p.c. pour la Région wallonne et seulement 4,1 p.c. pour la Région flamande — de prendre les initiatives qui s'imposent tant sur le plan régional par des contacts, des propositions faits au niveau national. C'est à l'Exécutif bruxellois d'être le moteur d'une réelle politique d'immigration en Belgique.

Alors, quels sont les principaux problèmes qui se posent à nous? Je n'en évoquerai que certains que votre déclaration, Monsieur le Ministre-Président, a négligé d'aborder.

Je ne reviendrai pas sur le problème de l'intégration, mais certaines questions se posent.

D'abord, il vous incombe, nous semble-t-il, à nous libéraux, de prendre contact avec le Ministre des Affaires étrangères afin que celui-ci exige de la part des autorités diplomatiques et consulaires, tant belges qu'étrangères d'ailleurs, une plus grande rigueur dans la délivrance des autorisations de séjour et des visas de transit.

Deuxième point, des mesures énergiques doivent être prises à l'égard des étrangers clandestins notamment par le rétablissement efficace des contrôles d'identité et par une intensification des interventions policières sur le terrain, sans parler d'un renforcement des contrôles aux frontières.

Troisième point, à l'égard des étrangers délinquants, le Ministre de la Justice, M. Wathélet — qui est PSC, Monsieur le Ministre Thys — a suspendu l'application de la circulaire du 15 avril 1982 qui fixait les modalités d'éloignement du territoire à l'encontre des délinquants étrangers ayant gravement porté atteinte à l'ordre public ou à la sécurité nationale.

Ne pensez-vous pas, Messieurs les Ministres, qu'il est temps d'exiger de vos collègues du gouvernement national l'application effective de cette circulaire?

Quatrième point, vous semblez ignorer dans votre déclaration, Messieurs les Ministres, l'évolution démographique inquiétante de la population étrangère de Bruxelles. Savez-vous mes Chers Collègues, que 50 p.c. de naissances bruxelloises sont aujourd'hui étrangères? Savez-vous que si, pour les Belges, le rapport est de 35 jeunes pour 10 pensionnés, cette proportion passe à 473 jeunes pour 10 pensionnés en ce qui concerne les Marocains?

Messieurs les Ministres, quelles sont vos réactions devant cette évidence démographique : la majorité des jeunes de notre Région sera d'ici une génération d'origine étrangère et principalement maghrébine ?

Savez-vous encore, mes Chers Collègues, que sur 10 jeunes demandeurs d'emploi, 5 sont aujourd'hui Marocains ou Turcs ?

Et l'on s'explique mieux effectivement que ces jeunes issus de milieux culturellement et socialement défavorisés, dépourvus de moyens financiers, s'organisent souvent en bandes faisant régner dans certains quartiers un climat permanent d'insécurité. Comment expliquer autrement d'ailleurs le fait qu'au niveau du parquet de la Jeunesse de Bruxelles, les dossiers « maghrébins » représentent jusqu'à 70 p.c. des affaires traitées ?

Cinquième point, la Belgique et Bruxelles sont incontestablement et par vocation des terres d'accueil. Cependant, nous ne pouvons pas rester insensibles au problème que pose à notre Région l'afflux de réfugiés politiques ou prétendus tels. Vous le savez, les capacités d'accueil de Bruxelles à cet égard sont sursaturées et un certain nombre de CPAS bruxellois sont au bord de l'étranglement financier; de même d'ailleurs, les moyens humains dont ils disposent ne leur permettent plus de faire face aux demandes des candidats-réfugiés.

Si vous pensez par ailleurs que l'ouverture fin 1986 du Petit-Château a réglé quoi que ce soit, je vous réponde « bernique ». En effet, une grande partie des candidats réfugiés séjournant au Petit-Château échappent *de facto* à son contrôle.

En réalité, Messieurs les Ministres, mes Chers Collègues, il est inacceptable dans notre pays que seuls quelques CPAS doivent continuer à assurer l'accueil de l'intégralité du quota de candidats-réfugiés politiques. Il convient donc, nous semble-t-il, de négocier avec les Exécutifs des autres Régions la nécessaire décentralisation des services d'accueil de ces candidats. Que comptez-vous faire à cet égard ?

Monsieur Picqué, vous devez votre succès électoral notamment à la séduction que vous avez exercée à l'égard d'une fraction de l'électorat libéral, notamment de petits indépendants et commerçants. Je vous en félicite, mais, maintenant qu'ils ont pensé à vous, il faudrait peut-être un peu penser à eux et mettre un terme à la discrimination qui existe entre commerçants belges et étrangers. Ne trouvez-vous pas choquant que les contrôles effectués à l'égard des étrangers, par exemple en matière de réglementation des prix, restent régulièrement sans écho au niveau du parquet ?

Que faut-il penser de ces dossiers fiscaux, relatifs à des commerces étrangers, qui restent en souffrance — comme on dit pudiquement — en raison de la grande rotation des exploitants et de la facilité de modification de leur état civil inhérente à leur statut personnel ?

Messieurs les Ministres, je vous l'ai dit, nous vous l'avons dit, les problèmes que vous avez négligé d'aborder dans votre déclaration, mais que vous serez contraints d'affronter dans un avenir proche, sont légion.

Votre tâche n'est pas aisée, mais après tout ce n'est pas nous, du PRL, qui vous avons demandé de devenir Ministres !

Je vous en conjure : ne mettez au frigo aucun des grands enjeux qui se posent à nous, ne laissez pas passer la chance offerte à Bruxelles de devenir une Région à part entière, pôle européen en même temps que trait d'union entre le Nord et le Sud, entre Flamands et francophones.

Ne vous laissez pas égarer par les querelles et les dissensions internes, par les conflits et les susceptibilités de personnes. Des grandes tâches sont en vue pour Bruxelles.

Je citerai en conclusion ce mot de la Rochefoucauld, dont je vous engage à vous souvenir :

« Ceux qui s'appliquent trop aux petites choses deviennent ordinairement incapables des grandes. » (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. Demanzez.

M. Demanzez. — Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Messieurs les Secrétaires d'Etat, Chers Collègues, qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter, comme d'autres l'ont fait et le feront, l'Exécutif de la Région bruxelloise et son Ministre-Président pour le caractère particulièrement complet et fouillé de la déclaration que nous avons entendue à cette tribune.

Je voudrais quant à moi, insister sur un concept qui fut par ailleurs évoqué dans la déclaration sous plusieurs de ses aspects, à savoir, le look de Bruxelles, ou pour m'exprimer dans une langue plus française, le visage de Bruxelles.

Plaider donc pour une Région que le citoyen bruxellois, mais aussi celui qui y travaille ou celui qui la visite est en droit d'attendre. En effet, les électeurs bruxellois ont voté le 18 juin dernier pour que, comme annoncé par tous, les choses changent. Un grand espoir est donc placé dans les élus bruxellois et dans l'Exécutif de Bruxelles-Capitale.

Un grand espoir mais aussi une lourde responsabilité, car le citoyen ne pardonnerait pas le non-changement et c'est toute la classe politique bruxelloise qui en souffrirait.

Les Bruxellois sont aujourd'hui déroutés par le puzzle, la dysharmonie que représente leur ville écorchée.

Il faut reconsidérer la structure de Bruxelles. Reconstruire son image, son aspect distinctif par rapport aux autres capitales, son équilibre, tant du point de vue de son architecture que de ses couleurs, sa lumière, son ambiance, où l'harmonie, l'esthétique et aussi l'humour sont bien présents !

D'aucuns dénoncent la propreté des espaces publics, le gigantisme de la signalisation autoroutière en certains endroits de la ville, paradoxalement la petitesse de l'indication plus locale comme les plaques de rues. L'absence d'entretien de nombreux parcs, le mauvais éclairage constaté dans certaines communes, ... et nous rejoignons là le problème de la sécurité des habitants dans la ville, toutes les formes de pollution, dont celle par le bruit — celui des freins d'autobus, qui vous est bien connu — et les autres.

L'excès de publicité — et vous l'aurez certainement lu dans un article du « Soir » d'avant-hier, qui s'intitule « Alerte à la pub — Bruxelles est menacée par l'invasion » — ainsi que vous l'avez évoqué, Monsieur le Ministre-Président, et son développement anarchique nous incitent à émettre une suggestion — il en est d'ailleurs en partie question dans la déclaration de l'Exécutif — : à l'instar des compensations exigées dans certains cas, par exemple lorsqu'on admet l'implantation de bureaux là où il aurait fallu prévoir du logement, nous proposons que les annonceurs et publicistes participent financièrement à un Fonds qui serait destiné à valoriser des expressions d'art plastique telles que les fresques murales publiques.

La rénovation urbaine qui vous est chère, et notamment la valorisation des immeubles et des lieux remarquables, mais

aussi le ravalement des façades, doivent être l'objet de notre urgente préoccupation.

J'ai évoqué tout à l'heure les espaces publics; je me dois de ne pas oublier le difficile problème des voiries et leur état d'entretien. La liste n'est bien entendu pas exhaustive et je ne voudrais pas apparaître comme un donneur de leçons puisque, plus que tout autre, votre Exécutif est conscient des problèmes que connaît l'image de Bruxelles. Je dis l'image, je voudrais dire l'image de marque, celle qui reste dans la mémoire des visiteurs, celle que doit porter chacun des Bruxellois.

Mon intervention ne se veut pas défaitiste, au contraire, elle se veut pleine d'espoirs pour le devenir de notre Région, sur le plan interrégional, sur les plans national, communautaire, et, bien sûr, européen.

Mais je le répète, l'électeur du 18 juin ne sera convaincu de notre démarche institutionnelle que s'il constate dans les délais les meilleurs que le Bruxelles d'hier connaît un mieux. Bien sûr, et j'en suis conscient, nombre de problèmes évoqués sont le fait des communes. Il ne peut en aucun cas être question de grappiller, d'une manière ou d'une autre, les compétences et l'autonomie des 19 communes, que du contraire!

Mais les communes ne sont pas responsables que d'elles-mêmes, c'est toute une partie de la Région, voire la Région tout entière, qui est concernée. Cela indique à suffisance la nécessité de mener dans les communes des politiques dynamiques en matière de rénovation urbaine notamment, avec les incitants que vous nous annoncez.

Nos mandataires politiques ne doivent pas être les seuls à échaffauder des plans pour une nouvelle physionomie de notre ville. Nos artistes, nos sociologues doivent pouvoir participer à la «sculpture de Bruxelles» afin de susciter une symbiose entre l'habitant et le décor dans lequel il évolue quotidiennement, une cohésion qui engendrera une adhésion mutuelle.

La figure d'une ville n'est-elle pas le visage de l'homme qui y habite?

Je voudrais en terminer en formulant une deuxième suggestion. Compte tenu de la disparité des compétences au sein même des Ministres et Secrétaires d'Etat régionaux, mais aussi de la présence d'acteurs essentiels tels que les communes, je suggère que l'Exécutif envisage de mettre sur pied une structure de contact dont la tâche essentielle résiderait dans la recherche systématique de toute action propice à améliorer le visage de Bruxelles.

Alors, que nos rues soient dorénavant pavées de bonnes interventions...

Pour ma part, j'ai confiance! (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Jacobs.

Mme Jacobs. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, mon intervention sera relativement brève. En effet, je me limiterai, aujourd'hui, à parler du transport et de nombreux collègues avant moi déjà ont abordé ce problème.

La politique des déplacements dans la Région de Bruxelles mérite très certainement une attention particulière et le groupe socialiste se réjouit de voir que l'Exécutif y accorde un intérêt évident.

Personnellement, je me réjouis de la volonté de l'Exécutif de mettre en place un plan régional des déplacements à Bruxelles, plan qui donne la priorité absolue aux transports publics et, parmi ceux-ci, priorité aux transports en surface.

En ce qui concerne la circulation automobile, la volonté de désengorger Bruxelles est une bonne chose, mais désengorger notre Région implique aussi un bon réseau de transports publics entre Bruxelles et les autres centres du pays, des parkings de dissuasion à l'entrée de la Région, mais aussi à l'extérieur de celle-ci. Cela nécessitera des négociations tant avec la Région wallonne qu'avec la Région flamande. Il faudra donc veiller à établir des synergies entre les différents réseaux et veiller notamment à faire coïncider leurs horaires.

Comment, par ailleurs, ne pas être d'accord avec l'Exécutif pour dire que la vie en ville ne peut pas être une agression permanente pour l'individu? La Région de Bruxelles doit prioritairement être accueillante pour ses habitants. Je pense principalement aux personnes âgées, aux jeunes enfants, aux personnes non valides pour qui, souvent, la moindre sortie en ville prend des allures de parcours du combattant!

Le fait que nous possédions désormais dans la Région de Bruxelles les leviers d'une politique cohérente, devra nous permettre de retrouver cette qualité de la vie en ville qui nous a trop souvent manqué ces dernières années.

Mais je voudrais rendre l'Exécutif particulièrement attentif à ces «petites choses» — n'en déplaise à M. Simonet — qui nous paraissent parfois si insignifiantes, à nous les valides, mais qui sont de première importance pour ceux qui le sont moins. Je souhaiterais que l'Exécutif prenne le temps de réfléchir à ces «détails» qui font la qualité de la vie pour les moins valides: comment rendre les stations de métro accessibles? Comment réduire les obstacles physiques que représentent les bordures de trottoir ou encore comment faciliter l'accès aux autobus, aux tramways dont les marchepieds sont désespérément trop élevés.

Certes ce sont de «petites choses»; raison de plus, peut-être, pour ne pas les négliger.

En ce qui concerne le plan régional de déplacement que l'Exécutif va mettre en place, je vois deux problèmes absolument prioritaires et qui devront recevoir des solutions dans les meilleurs délais: il s'agit d'abord de l'espace Bruxelles-Europe et ensuite du terminal TGV à la gare du midi.

En ce qui concerne l'arrivée du TGV à Bruxelles, on ne répètera jamais assez combien c'est un atout énorme pour Bruxelles et pour son développement économique. Cela va redynamiser tout un quartier, le quartier du Midi qui en a bien besoin — cette redynamisation devait bien entendu se concevoir dans le souci d'une maîtrise foncière et renforcer le rôle de Bruxelles-Capitale de l'Europe.

Le groupe socialiste dit un oui franc et massif au TGV à Bruxelles mais le PS souhaite aussi que le réseau TGV aille au-delà de Bruxelles, vers le Nord et vers Liège, et aussi vers l'Est, donc vers l'Allemagne et cela dans les meilleures conditions, c'est-à-dire en site propre quand cela s'avère nécessaire. En effet, sans sa dimension internationale, le projet perd une partie de son sens.

Un mot encore, à propos des tramways. En matière de déplacements, je pense qu'il faudra réfléchir aussi au développement éventuel de ce mode de transport dans notre Région.

Le tramway que l'on croyait voué à la casse dans la plupart de nos villes européennes, refait surface avec un bonheur certain chez nos voisins français: à Grenoble, à Nantes, à Strasbourg, par exemple, ces opérations réussies de réimplantation du tramway dans la ville ont coïncidé avec l'établissement d'un nouveau plan de transport et avec des opérations de rénovation urbaine de grande envergure. Le centre de Grenoble, par exemple, est devenu un énorme piétonnier où

le piéton est roi — comme le dit la déclaration de l'Exécutif — à la plus grande satisfaction de tous, riverains et commerçants. Ceux-ci ont d'ailleurs été impliqués, dès le départ, dans le débat sur les nouvelles infrastructures, de telle sorte que tous les habitants défendaient le projet... Ces expériences chez nos voisins français peuvent, je crois, éclairer notre réflexion.

Le groupe socialiste est d'accord avec l'Exécutif quand il nous dit que la rigueur budgétaire nécessite une sélectivité des opérations à mener: l'Exécutif a décidé d'abandonner les investissements lourds et coûteux au profit de micro-investissements qui répondent souvent bien mieux au souhait des Bruxellois.

L'abandon de la politique de grands travaux dans le domaine des transports me paraît une bonne chose. Je souhaite cependant insister sur la nécessité que soient optimisées au maximum les infrastructures existantes et sur la nécessité d'achever certains grands travaux du métro actuellement en cours.

Je pense particulièrement à la concrétisation, dans un délai relativement bref, des engagements antérieurs relatifs à l'achèvement des investissements lourds qui ont fait précédemment l'objet d'un consensus.

Il s'agit de l'achèvement de l'axe Gare du Nord — Gare du Midi — Place Albert ainsi que du prolongement de la ligne du métro 1A et 1B jusqu'à Erasme. J'insiste auprès de l'Exécutif pour que ces travaux ne prennent pas de retard.

Il serait hautement souhaitable en effet que la ligne 1B puisse être opérationnelle jusqu'à Erasme au moment où la Faculté de médecine de l'ULB aura terminé son transfert à Anderlecht. Cette implantation de la Faculté de médecine de l'ULB va amener vers le site non seulement des centaines d'étudiants et de travailleurs, mais aussi des malades et leur famille. Il est tout simplement inconcevable que la ligne de métro ne soit pas terminée dans ces délais.

C'est pourquoi, le groupe socialiste sera particulièrement attentif à ce que, dès l'élaboration du budget 1990, il soit tenu compte des travaux préliminaires nécessaires à la continuation de cette ligne.

Un mot encore à propos de la STIB.

L'Exécutif annonce qu'il consacrera notamment ses efforts à l'amélioration des conditions de travail du personnel de la STIB. J'encourage l'Exécutif dans cette voie car je voudrais rappeler ici que ces dix dernières années, la STIB a fait de gros efforts de rationalisation: les effectifs du personnel ont été réduits de 21 p.c. alors que la productivité faisait un bond de 34 p.c. L'effort fourni par le personnel a donc été important et il me semble légitime que l'Exécutif se préoccupe aujourd'hui des conditions de travail de ce personnel, ce qui n'implique pas pour autant de se désintéresser des contraintes budgétaires.

Enfin, je me réjouis que l'Exécutif soit attentif à la situation non seulement des piétons mais aussi des cyclistes. Etant cycliste, non pas quotidiennement mais de manière hebdomadaire, j'attends avec curiosité et impatience la concrétisation de cet engagement. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. le Comte de Looz-Corswarem.

M. le Comte de Looz-Corswarem. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, avant d'entrer dans le vif du sujet, je ne répondrai pas aux propos insignifiants de M. Simonet mais je le remercie pour la publicité gratuite

qu'il vient de faire en faveur du périodique du Front national belge.

Monsieur le Ministre-Président, je ne dirai pas, comme un bourgmestre socialiste de notre agglomération: «Je vous aime tous», mais simplement, «Je vous aime bien, parce qu'il vous reste encore, à ce jour, quelques bribes de votre virginité politique.» Pour cette raison, je suis gêné de vous voir jouer un rôle que je n'aime pas du tout. En effet, quoi qu'étant en octobre seulement, vous êtes déjà affublé du costume de Saint-Nicolas. Et comme vous avez l'habitude de porter d'innombrables casquettes, vous voilà également Père Noël pour saupoudrer tout le monde en promettant un avenir merveilleux.

Vous voilà aussi illusionniste car vous ne pourrez réaliser votre programme enchanteur qu'en levant de nouveaux impôts, ce que refuse le Front national qui estime que le contribuable bruxellois est déjà trop pressuré par la politique des princes, ces omniscients qui veulent nous dominer.

A la lecture de votre utopique discours-programme, je constate que le jour n'est pas loin où l'électeur ne nous fera plus confiance. En effet, vous aurez perdu toute crédibilité n'ayant pas pu tenir vos promesses tous azimuts. Mais vous pourrez vous reconvertir dans la littérature surréaliste car, dans ce domaine, vous êtes de première force.

Votre programme est un roman-fleuve délirant d'imagination. Cependant, malgré tous vos talents, la digestion de votre brique, heureusement creuse, a été difficile. Ce fut un travail laborieux à réaliser en une seule nuit.

Cependant, le Front national est en mesure de réagir à chaud sur quelques points.

En ce qui concerne l'emploi, le Front national estime que ni l'Etat ni les Régions ne doivent créer des emplois nouveaux. Les plus belles déclarations sont vaines si on ne donne pas la possibilité aux entreprises de créer de l'emploi. Ce qui n'est pas le cas actuellement car:

1) L'Etat décourage l'esprit d'initiative en spoliant déjà la majorité de la population du fruit de l'intelligence et du travail des indépendants et des chefs d'entreprise.

2) L'Etat empoisonne le pourvoyeur d'emplois potentiels par des règlements de plus en plus tatillons et vexatoires.

Il faudrait donc modifier cette situation, mais elle ne le sera jamais car: un, pour concrétiser une politique mégalomane, il faut de l'argent, donc lever de nouveaux impôts. Deux, la création de nouveaux parastataux de toutes espèces, innombrables fromages pour créatures politiques méritantes, va compliquer très sérieusement la vie du citoyen et principalement celle de forces vives de la nation, c'est-à-dire les chefs d'entreprises et les classes moyennes.

Second principe du Front national concernant l'emploi: priorité pour les ressortissants nationaux. Ceci ne témoigne d'aucune forme de racisme. Nous disons simplement qu'en Belgique, et c'est logique, les Belges sont prioritaires et nous préférons les Bruxellois aux Européens et ceux-ci aux extra-européens dont un bon nombre, jusqu'à présent, n'a pas beaucoup mérité de la nation.

Le Front national a toujours fait la distinction entre les deux dernières grandes vagues d'immigration.

La première, l'europpéenne, faite à la demande de la Belgique et contingente. Il s'agissait d'une immigration de main-d'œuvre dont nous avions besoin et qui s'est parfaitement intégrée parce que nous avons un passé commun depuis deux mille ans. C'est-à-dire deux mille ans de civilisation commune.

La seconde, l'extra-européenne, qui n'est pas, ou très peu, une immigration de main-d'œuvre mais une véritable colonisation de peuplement et d'exploitation par des hordes nous envahissant car elles savent qu'elles peuvent mieux vivre chez nous sans travailler que chez elles en peinant dur.

Monsieur le Ministre, vous l'avouez explicitement dans votre déclaration car maintenant, vous dites qu'il faut faire en sorte que l'on trouve du travail pour celles-ci. Entre autres en les rendant aptes au travail par une formation aux frais du contribuable.

Par ailleurs, il est absolument illusoire de vouloir de force leur intégration car elles la refusent. La preuve en est, et vous devez le savoir, Monsieur le Ministre-Président, que les immigrés maghrébins exigent une école islamique et des cours d'arabe dans de nombreuses écoles publiques. Vous devez savoir, également, que le Roi Hassan II du Maroc s'est lui-même opposé, à différentes reprises, à l'intégration de ses sujets dans une communauté étrangère.

Monsieur le Premier ministre, n'importunez pas le Roi du Maroc! Cela pourrait donner des cheveux blancs au chef du «Club des Soixante», pas celui du troisième âge mais celui des soixante ministres, M. Martens, notre Premier-Ministre national!

En outre, l'histoire nous apprend qu'un chef d'Etat, socialiste comme vous, encore plus célèbre que vous — ce qui n'est pas peu dire — s'est cassé les dents en voulant procéder à l'intégration et à l'assimilation forcée de certaines minorités ethniques. Ce dernier détenait le pouvoir en Allemagne, il y a plus de cinquante ans, soixante ans même.

Il y a quelques mois à peine, nous avons subi une invasion de réfugiés appartenant à la minorité turque habitant la Bulgarie. Le régime totalitaire de ce pays voulait également les intégrer de force. Au nom de la liberté, le Front national défend et défendra toujours les minorités quelles qu'elles soient contre le rouleau compresseur de majorités dictatoriales, donc inhumaines. Ne faites pas le bonheur de nos minorités malgré elles.

Le FN estime que le douloureux problème de l'immigration doit être réglé par voie de *referendum* populaire. En ce qui concerne le logement, nous prenons bonne note des intentions du Ministre-Président, mais nous nous interrogeons sur les méthodes qu'il mettra en œuvre pour s'opposer à la spéculation immobilière de riches investisseurs, telle la FGTB par exemple. (*Hilarité.*) Est-il vrai qu'elle possède de nombreux immeubles du côté de la rue de la Samaritaine et qu'elle est prête à réaliser de juteuses opérations immobilières dans ce quartier? (*Hilarité.*)

Nous avons beaucoup d'appréhension envers les méthodes socialistes. N'est-ce pas un bourgmestre socialiste qui a signé le brutal et scandaleux arrêté d'expulsion de pas mal d'habitants de la rue de la Samaritaine, les mettant sur le pavé du jour au lendemain, sans les avoir avertis et sans leur avoir donné les moyens de se recaser ailleurs?

Passons maintenant aux transports en commun.

J'ignore si le Ministre-Président sait que Bruxelles est en état de sous-développement total au point de vue des transports en commun. Il faut aller très loin pour trouver une ville aussi mal desservie.

Je suppose qu'il n'ignore pas que cette situation est due à l'incurie et à l'incapacité de ses amis socialistes qui ont la haute main sur la STIB depuis très longtemps. En effet, encore maintenant, un socialiste d'un autre âge en est le Président.

Le réseau de transports en commun diminue chaque année mais le nombre de directeurs, lui, augmente. Bravo, Messieurs les socialistes!

Et que le Ministre-Président ne dise pas qu'il fera mieux que ses collègues et amis politiques. Je n'ai rien trouvé de concret et de réaliste dans sa déclaration à propos des transports en commun. Donc les Bruxellois attendront, encore pendant longtemps et même des années, leur tram ou autobus parfois plus d'une demi-heure. Et ceux qui ne veulent pas attendre seront obligés de continuer à prendre leur voiture, d'où embouteillages et pollution supplémentaires.

Dans votre discours, Monsieur le Ministre-Président, vous expliquez que vous comptez créer des organismes de tous genres pour concrétiser votre politique. Nous voici donc en plein dirigisme d'Etat mêle-tout et tracassier au moment où l'on constate une libéralisation dans les pays totalitaires de l'Est.

Pour les Bruxellois, c'est donc la chape de plomb qui s'abattra petit à petit sur eux. Sans une multitude de formulaires et de courbettes chez le politicien du coin, le Bruxellois ne pourra plus bouger le petit doigt.

J'en viens à ma conclusion.

Sans vouloir faire de procès d'intention, le Front national est très inquiet car il voit mal comment un parti qui a mené la Belgique à la faillite pourrait faire demain autrement que de la réduire en un pays en voie de sous-développement dans tous les domaines.

Pour ces raisons, le Front national ne pourra pas voter la confiance.

Au cas par cas, il soutiendra bien sûr toute proposition visant à favoriser les Bruxellois et s'attaquera à celles susceptibles de les brimer.

M. le Président. — La parole est à M. Claude Michel.

M. Michel. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, ce que le projet présenté hier par l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale organise, c'est le démantèlement de l'autonomie communale et du pouvoir communal dans les dix-neuf communes de l'agglomération.

Tous les municipalistes de cette assemblée doivent en être conscients.

L'Exécutif semble ainsi entrer, en plein, dans le jeu de ceux qui, au sud, au nord et au centre du pays rêvent de faire, dès que possible, de nos dix-neuf entités communales, une seule et même grande ville.

N'est-il pas symptomatique, à cet égard, que si, dans le texte néerlandais de la loi spéciale qui a créé notre institution, il est question, dans divers articles, d'une «Brusselse Hoofdstedelijk Gewest», donc d'une Région de Bruxelles-Capitale, toute référence à la notion de «gewest», de Région, disparaît dès qu'il s'agit de la représentation concrète, extérieure, du pouvoir régional, c'est-à-dire du Conseil, ou de l'Exécutif.

Voyez d'ailleurs tous les documents qui nous sont remis, du papier à lettres au texte du Règlement, il n'est plus jamais fait mention du mot «gewest», mais seulement de «Bruxelles-Capitale», «Brusselse Hoofdstedelijke Raad», «Brusselse Hoofdstedelijke Executive».

Une même volonté d'identification des dix-neuf communes à une seule grande ville apparaît d'ailleurs dans le texte de l'amendement déposé hier qui visait à refuser à Bruxelles-Ville

le statut de capitale de la Région: «le territoire de la Région s'identifie à celui des dix-neuf communes qui forment sur le plan géographique urbanistique et sociologique, une seule entité urbaine».

J'ajoute qu'à plusieurs reprises, l'Exécutif lui-même, dans sa déclaration d'hier — par distraction? — parle de «la ville», à propos de notre Région, toujours composé, aujourd'hui, de dix-neuf villes et communes.

L'article 75 de la loi communale est clair: «Le conseil communal règle tout ce qui est d'intérêt communal.» Reste à s'entendre sur ce qui est «d'intérêt communal», et ce qui ne l'est pas, ou ce qui ne le sera plus dès demain. C'est à chaque page de la déclaration de l'Exécutif, en effet, qu'apparaît la volonté de s'approprier l'une ou l'autre prérogative communale.

Déclaration, par ailleurs, et soit dit en passant, très fortement marquée d'interventionnisme, pour ne pas dire, à certains moments, de collectivisme. Les références au secteur privé, dans ce texte, se comptent sur les doigts d'une main, et encore n'est-ce, une fois sur deux, que pour annoncer qu'on y fera appel pour «sponsoriser» telle ou telle initiative. La mise en œuvre d'un tel programme va, sans nul doute, surprendre nombre de ceux qui ont, le 18 juin, accordé leur suffrage à l'une ou l'autre liste de la majorité en place.

Mais revenons au démantèlement du pouvoir communal et permettez-moi de vous en donner, rapidement, quelques exemples, puisés dans l'imposant volume qui a hanté notre nuit.

C'est ainsi que le «plan de développement régional», principal outil de l'aménagement futur du territoire bruxellois, s'annonce infiniment plus contraignant, pour les communes, que les dispositions actuelles.

Mais voici, aussi, la création d'un «service régional de contrôle des infractions en matière d'urbanisme», domaine aujourd'hui réservé aux communes. Voici encore la naissance d'un «Règlement général des bâtisses» imposable globalement dans les dix-neuf communes.

Plus loin, l'Exécutif annonce qu'il organisera les espaces verts sans se soucier des limites des dix-neuf entités communales. Tous les emplacements publicitaires, aujourd'hui accordés, parfois avec de pernicieuses arrière-pensées électorales, par les échevins communaux, tombent sous le contrôle de la Région, qui leur donnera, ou non, un «visa périodique». L'implantation de mobilier urbain, semble, elle aussi, devoir échapper au pouvoir communal.

Les communes pourront entreprendre un programme de promotion du logement, mais, évidemment, sous le contrôle strict de la Région. Les crédits régionaux, en matière de rénovation d'îlots, ne seront plus accordés sans qu'un ensemble de conditions soient rencontrées, notamment quant aux revenus des futurs locataires. Sans encore les choisir, c'est donc déjà la Région qui en déterminera le statut social obligé.

En fait, en matière de rénovation, on a le sentiment que les communes deviennent des sortes d'entrepreneurs, le maître de l'ouvrage étant la Région.

Le produit de la taxe sur les bureaux et de la taxe sur les immeubles abandonnés, taxes déjà levées dans plusieurs communes, est «confisqué» par la Région qui, dans le meilleur des cas, en déterminera le mode obligé d'utilisation.

La création d'une Régie foncière régionale fait peser de lourdes menaces sur les propriétés communales, d'autant que l'Exécutif annonce une «mobilisation» de l'ensemble des biens

des pouvoirs publics en place dans la Région. Mais quand on parle de «mobilisation», on parle aussi, souvent, en temps de guerre, de «réquisition»... La Régie foncière bénéficiera d'ailleurs, non seulement d'un pouvoir d'expropriation, mais aussi d'un droit de préemption à l'égard des biens des pouvoirs communaux.

L'Exécutif veut aussi installer une solidarité interne entre les différentes sociétés de logement social bruxelloises, alors même que la ville de Bruxelles, par exemple, qui en contrôle plusieurs, avait toujours hésité à le faire, dans la mesure où cela organise un nivellement par le bas, les bons gestionnaires étant spoliés des fruits de leur action, avec tout ce que cela peut avoir de démotivant. Les nouvelles conditions d'agrément des sociétés de logement, qui sont annoncées, traduisent par ailleurs la volonté de mainmise de l'Exécutif sur l'ensemble de celles-ci.

Je pourrais encore multiplier les exemples de cette volonté de démantèlement du pouvoir communal, volonté qui transparaît à travers la déclaration de l'Exécutif. L'Exécutif ne veut-il pas intervenir, via sa politique des déplacements, en matière de normes de stationnement et de parcage, de normes d'encombrement des trottoirs, domaines eux aussi réservés jusqu'ici, pour l'essentiel, au pouvoir des bourgmestres, des collèges ou des conseils communaux?

Et voici, encore, que l'Exécutif organise, à un niveau intercommunal, la mise en place de cellules locales pour l'emploi, entraînant, j'imagine, la suppression des organes similaires installés par les communes.

Voici, aussi, que l'Exécutif organise la mobilité du personnel communal entre les dix-neuf communes, première esquisse d'une administration unique.

Voici, enfin, que l'Exécutif gèle, pour une période indéterminée, la vente des patrimoines communaux bruxellois, pour mieux en contrôler l'utilisation future.

Nous voulons être très clairs: nous ne sommes ni rétrogrades, ni conservateurs à tout écriin.

Il est évident que davantage de coordination doit s'installer entre les initiatives, trop souvent dispersées aujourd'hui, des dix-neuf communes de la Région. Des regroupements, même fondamentaux, doivent sans aucun doute être opérés. Et certaines mesures annoncées par l'Exécutif ne sont certes pas dénuées de fondement.

Mais toutes ces restrictions du pouvoir communal doivent-elles se faire de manière insidieuse, comme on s'appête à le faire aujourd'hui, ou être, aussi, l'expression d'une volonté affirmée des conseils communaux de la Région?

Demain, peut-être, les communes bruxelloises se trouveront, ainsi, réduites au rang de simples bureaux d'état civil. Je voulais, en le soulignant, que l'on en soit bien conscient, et que l'on en mesure dès à présent les avantages et les inconvénients.

On a beaucoup parlé hier, dans la déclaration de l'Exécutif, de «transversales». Voici la définition que donne le Petit Larousse de ce mot: «Transversale: Itinéraire routier qui joint directement deux régions, sans passer par le centre du réseau.» On peut, en effet, se demander si l'itinéraire choisi par l'Exécutif n'a pas pour but, ou, en tout cas, pour effet, de joindre le souhait souvent exprimé dans les deux autres Régions de voir Bruxelles ramené à une seule grande entité, sans que le «centre du réseau», que sont les dix-neuf communes, y ait quoi que ce soit à dire. (*Applaudissements sur les bancs PRL.*)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous allons interrompre ici nos travaux pour les reprendre à 20 heures.

Dames en Heren, wij onderbreken hier onze werkzaamheden en vergaderen opnieuw te 20 uur.

La séance est suspendue.

De vergadering is geschorst.

— *La séance est suspendue à 18 h 55.*

De vergadering wordt geschorst te 18 u 55.

Elle est reprise à 20 h 05.

Ze wordt hervat om 20 u 05.

M. le Président. — La séance est reprise.

De vergadering wordt hervat.

La parole est à M. Lemaire.

M. Lemaire. — Monsieur le Président, je voudrais, au nom du groupe PSC, émettre quelques considérations, en diagonale, sur la partie importante que M. le Ministre-Président a consacrée au logement.

Notre chef de groupe Nathalie de T'Serclaes vous a dit tout à l'heure le bien qu'elle pensait de cette partie essentielle de la déclaration de l'Exécutif et il est exact que les thèmes que nous avons développés depuis des mois, et pour certains depuis plus d'un an, au sein de notre parti, sont largement intégrés dans cette déclaration.

Un document que le PSC avait préparé il y a près d'un an indiquait les priorités qu'il fallait accorder d'une part dans le cadre du développement du logement, et, d'autre part, dans le cadre du logement social.

Dans le cadre du logement, il s'agissait de l'augmentation de l'offre par le développement d'une politique foncière sur des terrains publics, du recensement de ces terrains, de l'encouragement d'initiatives publiques, notamment communales, de l'étude et la négociation de formules de partenariat avec des constructeurs et des investisseurs, de la protection du secteur résidentiel existant, de la réorientation des primes, concernant tant la location, la rénovation que la construction, réorientation s'inscrivant dans le sens d'une plus grande efficacité sociale. Telles étaient, dans le cadre de la politique, nos préoccupations principales. Elles ont été rencontrées.

Dans le cadre du logement social notre programme portait sur « le sauvetage du logement social ». Ce document réclamait, outre des moyens budgétaires à la mesure de l'enjeu, l'amélioration de la réglementation actuelle du calcul des loyers, l'établissement de synergies entre CPAS, organisations sociales et sociétés agréées, la réorganisation de trente-quatre sociétés agréées, l'octroi prioritaire de logements aux plus démunis, un mécanisme de solidarité entre les sociétés, la prise en compte, en face de la rentabilité financière, de l'efficacité sociale des sociétés. Là aussi, nos propositions ont été rencontrées.

Ce sentiment de satisfaction étant maintenant connu de tous, je voudrais, Monsieur le Ministre-Président, attirer l'attention sur l'urgence de la ou des politiques à mener en matière de logement, car vous n'ignorez pas que la lenteur de réalisation d'une politique risque d'annuler les effets positifs que cette même politique avait prévus.

Il est donc important, plus encore dans ce domaine, d'aller très vite car chaque jour nouveau augmente l'angoisse, d'une part, des locataires confrontés à l'augmentation de leurs loyers

et, d'autre part, des candidats propriétaires qui, dans beaucoup de communes, ne parviennent plus à acheter et se résignent, hélas bien plus souvent qu'on ne l'imagine, à quitter la région bruxelloise.

L'urgence, nous la souhaitons par exemple au travers de quelques points de programme que nous voudrions mettre en exergue.

Le premier de ces points concerne l'établissement du mécanisme de solidarité inter-sociétés agréées qui dépendra de l'âge de leur patrimoine et de la façon dont ces sociétés jouent leur rôle social. Il est clair que la mise en pratique la plus rapide possible de cette intention sera de nature à modifier fondamentalement le comportement, pas toujours « si social que cela », de certaines de ces sociétés.

Il en est de même pour l'adaptation des conditions d'accès au logement social par la révision par le bas des revenus des candidats, mesure courageuse et extraordinairement importante quand on sait qu'il y aurait aujourd'hui près de vingt mille candidats au logement social.

Même souhait pour l'augmentation des moyens du Fonds du logement, merveilleux outil, discret mais combien efficace, d'aide au logement.

Vous voulez élargir son public potentiel afin de permettre à des revenus bas d'avoir accès à des logements plus onéreux. A ce propos, Monsieur le Ministre-Président, n'oubliez pas de ne pas négliger, dans le cadre de l'aide au Fonds, les petits revenus et leur accessibilité à la propriété de logements qui coûtent plus cher.

J'en viens à l'allocation loyer. S'il est important, dans un cadre d'aide supplétive, de développer rapidement l'allocation loyer en fonction dites-vous, de l'évolution réelle du marché, j'attire votre attention, d'une part, sur les risques d'abus qu'engendrerait une réglementation mal conçue et, d'autre part, sur l'intérêt de l'établissement de critères objectifs, comme par exemple la mise au point de conditions de qualité de logement, qui devraient entrer en ligne pour l'établissement de ce type d'aide.

En ce qui concerne l'augmentation de l'offre de logements sur terrains publics, il nous semble que très peu de temps devrait suffire pour publier l'inventaire des terrains publics quels qu'il soient.

Je présume, en effet, que Messieurs Coëme et Dehaene savent ce qu'ils possèdent, que notre collègue Serge Moureaux se souvient des terrains de l'Agglo, et qu'il en est de même pour le Ministre Thys en ce qui concerne les liens du Plan vert et du Fonds des routes. Relativement aux liens des parastataux régionaux, j'ose espérer que la SRLB a déjà dressé un inventaire complet, à moins qu'elle ne soit asphyxiée par le travail.

Quant aux terrains communaux, tout porte à croire que les bourgmestres, même ceux qui sont remplacés, connaissent la situation de leur patrimoine foncier et que dans certaines communes où il y aurait plusieurs bourgmestres, le travail de recherche du patrimoine foncier communal devrait, par conséquent, être divisé et, partant, facilité.

Autre point important et urgent : les casernes. Vous avez déclaré qu'un arrêté de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale abrogera prochainement l'arrêté royal du 20 novembre 1984 qui avait mis en révision le plan de secteur pour certaines de ces casernes. Cela signifie, et je vous cite, que les casernes seront essentiellement affectées au logement comme le plan de secteur le prévoit. Outre le fait que cette décision comblera d'aise tous les partis politiques — en tout cas francophones — qui, en 1984, avaient tous signé une déclaration

allant dans ce sens, il me semble que rien ne s'oppose, Monsieur le Président, à ce que cette abrogation ne soit réalisée dans les tout prochains jours.

Je crois, en effet, que cette décision, suivie de l'annonce d'une première construction de logements, sur un site tel que par exemple, la caserne Rolin — dont je crois que la Région est entièrement propriétaire — marquerait la volonté de passer rapidement aux actes et aurait un impact considérable sur la population bruxelloise.

Dernier point: les loyers. Personne n'ignore que si cette matière reste nationale, elle nous pose régionalement d'énormes problèmes. Nous avons souhaité que le Gouvernement national concerté avec les exécutifs et vous avez déclaré devant l'union des villes et des communes, que tout en étant adversaire du blocage des loyers — je présume à cet effet que vous convenez que ses effets seraient globalement nuisibles à la politique de développement du logement —, vous alliez saisir le national de propositions visant à réguler les évolutions des loyers de biens immobiliers précis. Là aussi, Monsieur le Président, nous vous demandons l'urgence, car il est primordial que le plus grand nombre possible de Bruxellois et de Bruxelloises puissent tenir le coup jusqu'au moment où la politique souhaitée par l'Exécutif aura produit ses effets.

De Voorzitter. — Het woord is aan de Heer Van Hauthem.

De heer Van Hauthem (op de tribune). — Mijnheer de Voorzitter, Heren Ministers, Mijnheer de Staatssecretaris, Dames en Heren, wij staan vandaag voor de vraag of deze Raad al dan niet het vertrouwen geeft aan de eerste Brusselse Regering, de vijfde Regering in dit land. De Voorzitter van de Executieve heeft heel kort de start van zijn ploeg in het nieuwe institutionele kader geplaatst. Ik zou daar verder willen op ingaan, — eerder dan het regeerakkoord bladzijde per bladzijde na te pluizen, zoals velen vóór mij reeds zeer vak-kundig hebben gedaan, — aangezien het Vlaams Blok het derde Gewest Brussel principieel verwerpt.

Sommigen noemen het een historisch ogenblik. Voor het Vlaams Blok is dit ogenblik eveneens historisch, maar dan in de omgekeerde betekenis van wat men meestal onder die term verstaat. Historisch in deze zin, dat deze Executieve, deze Regering samengesteld is uit dezelfde protagonisten die ook twaalf jaar geleden de Egmont-Regering uitmaakten. Wat toen niet is gelukt, dank zij de niet-aflatende strijd van de brede niet-partijpolitieke Vlaamse Beweging, namelijk de verkwaseling van essentieel Vlaamse eisen, is nu wel gelukt. Wie dacht dat Egmont tot het verleden behoorde, wie dacht dat die bladzijde was omgeslagen, is bedrogen uitgekomen. Egmont is dood, riep men. De royalisten knipoogden. Zij kennen de hele zin. De koning is dood, leve de koning. Volledig klinkt het: Egmont is dood, leve een super-Egmont. En of het een super-Egmont is geworden. Waar de regering in oktober 1987 viel over het probleem Happart — hoewel er nu wel voldoende aanwijzingen zijn dat nog heel wat andere factoren een rol speelden — heeft men gemeend het probleem-Happart te moeten verdrinken in een staats hervorming die zijns gelijke niet kent. Zijns gelijke niet kent in de prijs die Vlaanderen heeft betaald voor meer bevoegdheden en middelen. Ik wil ze nog even op een rijtje zetten: het met een grondwettelijke meerderheid vergrendelen van de faciliteiten, het onweerlegbaar vermoeden van taalkennis, het institutionaliseren van de miljardenoverdracht van Vlaanderen naar Wallonië, de uitholling van de Vlaamse bevoegdheid over Voeren door het installeren van een college van gouverneurs, en als klap op de vuurpijl, het derde Gewest Brussel. Dit debat kan volgens het Vlaams Blok bijgevolg niet los worden gezien van de globale staats hervorming, en evenmin van de zienswijze op hoe men

dit land wil inrichten, met andere woorden van de zienswijze op het federalisme, dat door het Vlaams Blok wordt afgewezen.

Deze staats hervorming, waar dit Brussels Gewest het gevolg van is, is verwerpelijk, omdat het om een Belgische staats hervorming gaat, omdat het om de zoveelste staats hervorming gaat, omdat het om een staats hervorming gaat die de conflicten tussen de Gemeenschappen niet kan oplossen, maar ze integendeel institutionaliseert. Het Belgisch federalisme kan inderdaad de conflicten niet oplossen, omdat het een slecht federalisme is. Omdat het een federalisme is, dat niet van onder is opgebouwd, niet is ontstaan uit een drang van twee zelfstandig levende volkeren om een aantal zaken gemeenschappelijk aan te pakken, maar integendeel omdat het een federalisme is dat het resultaat is van de drang wat gemeenschappelijk was, te verdelen. Dit federalisme is dus geboren vanuit conflict, pijn en strijd, vanuit de evidente onvrede van de Vlaamse Gemeenschap met de unitaire Belgische context, een context die op elk vlak Vlaanderen telkens weer bij de bok heeft gezet. Het federalisme werd enkel door Vlaanderen gevraagd en werd gezien als een bevrijding van het Belgische juk. Het zou aan Vlaanderen geven waar het recht op had. Het zou een einde maken aan de minderwaardige behandeling die Vlaanderen steeds weer te beurt viel. Dit in tegenstelling met Wallonië dus, dat zich zeer goed voelde in de unitaire context, aangezien het zich daarin kon bewegen als een bevoorrechte, een geprivilegieerde, een meerderwaardige, met als logisch gevolg dat elke stap naar het federalisme door Wallonië werd beschouwd als een aantasting van deze geprivilegieerde positie. Vanuit deze beschouwing wordt zeer veel duidelijk. Om de bevoorrechte Waalse positie niet te verliezen, diende elke stap naar federalisme zwaar en onherroepelijk betaald te worden met Vlaamse toegevingen. Zelfs de verstokte unitaristen zagen dat er geen houden aan was, dat het federalisme er kwam. Onder het motto *if you can't beat them, join them*, gebruikten zij het federalisme dan ook als een uniek middel om de Belgische Staat te redden, in zoverre zelfs dat de koning zelf van dit land niet vies meer is om het federalisme te propageren als de oplossing voor dit land.

Dit Belgisch federalisme en, zo u wil, confederalisme zijn voor Vlaanderen bijgevolg fatale mechanismen. In 1970 werd bijvoorbeeld voor een scheutje cultuurautonomie het belangrijke en tot op de dag van vandaag werkzame mechanisme van de pariteit op het centraal Belgisch niveau ingevoerd. Met andere woorden de Vlamingen hebben de troefkaart van hun meerderheid uit handen gegeven. Men legde zich neer bij de zelfverminking en de zelfontmanning.

Deze pariteit maakt steeds weer Waalse chantage mogelijk en schafte *de facto* de democratie in België af. De Vlaamse meerderheid werd geneutraliseerd. Ook bij het Egmontpact gaf men toe op essentiële domeinen in ruil voor voorwaardelijke principes. De evolutie van het federalisme is dus nefast en schadelijk voor Vlaanderen. Men kan het Belgisch federalistisch mechanisme als volgt samenvatten: Vlaanderen ondergaat nederlagen omwille van meer bevoegdheden. Het is dus een mechanisme waarin Vlaanderen zich steeds weer klem rijdt. Het is een vinden van compromissen, op een haast spitstechnologische wijze neergeschreven in nachtelijke akkoorden, waarvan de Vlamingen steeds als geslagen honden vandaan komen, maar het niet kunnen nalaten steeds weer in de verf te zetten wat zij allemaal uit de brand hebben gesleept, terwijl zij steeds weer die essentiële toegevingen doen, die zij nooit hadden mogen doen. Hoe gaat Vlaanderen trouwens naar de onderhandelingstafels? Als een *born loser*, een van tevoren verslagene, zonder enige verbetering wil om de eigen eisen door te drukken. Vlaanderen verzuimt meer, dan dat het zijn rechten eist. Het eist niet eens de volheid van zijn rechten. Het neemt er genoeg mee slechts een deel van zijn rechten

op te eisen. De onderhandelingen met hun geven en nemen brengen dan telkens mee dat Vlaanderen slechts een deel bekومت van het deel dat het vraagt en dat het betaalt met het afstaan van Vlaams recht. Toch prijzen de meesten zich gelukkig met de nederlaag, die ze dan nog als overwinning voorstellen. Voor dat laatste bestaat een onnavolgbaar en bijgevolg ook onvertaalbaar Duits gezegde: *Wir haben uns zu Tode gesiegt.*»

Het federalisme als werktuig, op de weg van Vlaanderen naar het bekomen van zijn eigen lotsbepaling is voorbij gestreefd en hopeloos achterhaald, onder andere omdat men van het federalisme in plaats van een middel, een doel op zich heeft gemaakt, een soort dogma, het zoveelste trouwens. Federalisme was een prachtig propagandamiddel, vooral na de Tweede Wereldoorlog. Het gaf stof tot denken, zelfs een mogelijkheid tot gesprekken tussen Vlaamse en Waalse intellectuelen. De verwezenlijking — of liever de pseudo-verwezenlijking — bracht een bitter ontwaken. «Vlaanderen eerst» werd nog enkel met de lippen beleden, maar in het denken en doen was men niet in staat de laatste Belgische smetten van zich af te gooien. Men maakt zichzelf wat wijs. Men zegt dat de Vlaamse Beweging de grieventrommel niet meer mag blijven roeren en schrijft elke week een artikel over Kraainem en Happart. Men pleit voor zogenaamde Vlaamse volwassenheid, maar vergeet dat deze enkel moet dienen om de strijd te ontlopen. Men klaagt de zogenaamde slogantaal aan, maar verslikt zich in een niet te stuiten verbalisme. Dat leidt dan tot allerlei formuleringen waarmee men alle kanten op kan en die men kan interpreteren zoals men dat wil. Een typisch voorbeeld hiervan is de slagzin «Met België als het kan, zonder België als het moet». Het klinkt inderdaad krachtig, het lijkt zelfs op een ultimatum. Een nietsvermoedende buitenstaander moet wel denken dat het nu menens wordt, dat het er nu eens gaat spannen. Ik wil de Franstalige raadsleden en de Franstalige pers echter ogenblikkelijk geruststellen. Ik hoorde deze slagzin al in 1980, toen ik nog een knaap was, onder luid applaus verkondigen op de grote Vlaamse betoging te Gent. Ik heb ze deze zomer op de Bedevaartweide te Diksmuide in een andere vorm nog steeds horen herhalen. Men vergat namelijk de maatstaven aan te leggen die moesten uitmaken wanneer het zonder België moest. Dat is een vraag die men maar al te graag ontwijkt. Op deze slagzin bestaan talrijke varianten. Eén ervan luidt: «Het geduld van de Vlamingen is ten einde.» Wel ja, het geduld van de Vlamingen is zelfs meer dan eens ten einde en doet dan ook denken aan de man die voor de veertiende keer ophoudt met roken. Maar bij die stoere uitspraken blijft het dan ook. Dan loopt de doorgeprikte varkensblaas eens te meer leeg. Want inderdaad, de voorwaarden om de uiteindelijke dreiging in de daad om te zetten, werden noch worden vervuld. Men balde de vuist maar bonkte er niet mee op tafel. Het eindeloze liedje van «hou me tegen of ik doe een ongeluk», heeft alleen zijn zeshonderd eenentachtigste strofe bijgekregen.

Dat is het echte doemdenken. Het doemdenken van de pleitbezorgers van de Vlaamse volwassenheid. Het doemdenken dat ervoor zorgt dat het Vlaamse heir pal staat, tot aan de onderhandelingstafels. Daar bezweek en bezwijkt het voor de laatste maal, met de dood in het hart, voor de allerlaatste maal, welke nooit een laatste maal is en blijft. Het is dit doemdenken dat het Belgische kader onaantastbaar maakt. Binnen dat Belgische kader mag alles. Binnen dat Belgische kader mag men de Vlaamse revolutionair uithangen, er komt toch geen revolutie. Binnen dit kader mag men naar hartelust roepen «Vlaanderen eerst», men krijgt toch als echo «België blijft». Binnen dit kader vecht men tegen de draak met zeven koppen, maar verbint men zich er plechtig toe nooit meer dan zes koppen af te hakken. Binnen dit kader, dat men niet wil slopen, brengt men het als persoon zeer ver, maar blijft men plechtstatige hoveling of potsierlijke lakei;

vertegenwoordiger van het eigen volk is men echter nooit meer. Een renegaat verkondigde ooit: «De laatste loodjes, te zwaar voor de Vlamingen.» Het is niet omdat men renegaat is, dat men geen gelijk kan hebben.

Het federalisme was een uiterst geliefd wapen. Wanneer het gebruikt werd, ontplofte het in de handen van de federalisten. Het is binnen dit kader van het federalisme op zijn Belgisch dat het Vlaams Blok het probleem Brussel, het derde Gewest Brussel, plaatst. Men kon vermoeden dat bij een eventuele onderhandeling over de staatshervorming Brussel op de agenda zou staan en dat de Franstaligen zouden proberen de aloude FDF-eis «Bruxelles, Région à part entière» te verwezenlijken. Dat is dan ook gebeurd, zonder veel tegenstand van de Vlamingen overigens, Trouwens, heel de operatie is jarenlang voorbereid. Waar men stelde dat Brussel in de institutionele koelkast stak, was men in feite bezig het Brussels Gewest *de facto* op poten te zetten. Dat gebeurde reeds bij de staatshervorming van 1980, waarbij een Brusselse Executieve in het leven werd geroepen, zij het als onderdeel van de Belgische centrale Regering, maar met dit verschil dat het centrale Parlement, waar de Vlamingen de meerderheid uitmaken, er de controlerende bevoegdheid over had. Men ging in 1986 opnieuw een stap verder met het Sylvesterakkoord, waar men de Brusselse Executieve nieuwe bevoegdheden toekende. Ondertussen bleef men de Vlaamse publieke opinie voorliegen: neen, geen sprake van, tot een volwaardig derde Gewest zou het nooit komen.

Toen deze vergadering in juli geïnstalleerd werd, heb ik reeds de gelegenheid gehad een aantal citaten ten beste te geven die dit bevestigen. Ik wil er slechts één overnemen, het meest frappante overigens: «Er is geen aanloop tot Brussel als derde Gewest. Er komt geen autonome gewestraad met normeringsbevoegdheid, zoals in het Vlaamse en het Waalse Gewest wel het geval was.» Tot daar Eric Van Rompuy, want hij was het die deze woorden neerschreef in een vrije tribune van de *Gazet van Antwerpen* in augustus 1987, twee maanden dus vóór de val van de Regering. Nauwelijks een jaar later was het zover. De Vlaamse onderhandelaars kwamen van Hertoginnedal met de mededeling dat men voor Brussel een oplossing gevonden had. Het was de slechts mogelijke oplossing. Ook hier heeft het klassiek Belgisch onderhandelingsmechanisme gespeeld.

Het is zonder meer duidelijk dat de Franstaligen nooit hadden ingestemd met de overdracht van bevoegdheden en middelen naar de deelstaten, zonder dat een aantal oude Franstalige dromen werden gerealiseerd. De droom was ongetwijfeld de oprichting van het derde Gewest Brussel.

Tegen de elementaire beginselen van de Vlaamse Beweging in, aanvaardden de Vlaamse politici het driedelig federalisme, dat de gehele Vlaamse Beweging, van gematigd tot radicaal, steeds heeft verfoeid. Spreken over *driedelig federalisme* werd beschouwd als een vloek. Op een paar maanden tijd hebben de Vlaamse politici van de meerderheidspartijen met een nooit gezien cynisme hun ronkende verklaringen van de voorgaande jaren en maanden naar de prullenmand verwezen.

Meer nog, voor de zoveelste maal betogen zij dat deze regeling nog zo slecht niet is, dat er heel wat ten goede is veranderd. Er is inderdaad met deze regeling heel wat veranderd, maar allesbehalve ten goede. De noemer waaronder men dit alles plaatst, namelijk de pacificatie, is dan ook te doorzichtig. Deze pacificatie betekent dat Vlaanderen Brussel heeft opgegeven, op een dienblaadje heeft weggeschonken. Deze pacificatie betekent dat Vlaanderen inzake gewestmateries geen enkele zeggenskracht meer heeft over Brussel, bijgevolg ook niet over de Brusselse gemeenten. Deze pacificatie betekent dat de Nederlandstalige minderheid wordt geïnstitu-

tionaliseerd. Deze pacificatie betekent dat Brussel is losgesneden uit Vlaanderen, en nu als een soort Baarle-Hertog midden Vlaams grondgebied ligt. Deze pacificatie betekent dat Brussel effectief een derde deelstaat is geworden. Deze pacificatie betekent dat de Brusselse Vlamingen er zelfs niet moeten op rekenen dat de taalwetten zullen worden toegepast. De argumenten die men van Vlaamse meerderheidszijde opdist om te loochenen dat Brussel een volwaardig derde Gewest is geworden en het bijgevolg allemaal niet zo erg gesteld is, houden geen steek. Brussel zou geen beslissende rol spelen in de verhouding tussen Vlaanderen en Wallonië, tussen de twee grote Gemeenschappen. Daarmee miskennen zij het belang van een evolutie, die het gevolg is van het toekennen van eigen structuren en bevoegdheden. Tegelijkertijd relativeren zij hetgeen zij voor de eigen Vlaamse Gemeenschap gerealiseerd hebben. Dat kan toch nooit de bedoeling zijn. Trouwens, het regeerakkoord van Martens VIII is vrij duidelijk, het parallelisme met het Vlaamse en het Waalse gewest is volkomen. Ook de garanties, waarvan men zegt dat zij de Vlamingen moeten beschermen tegen Franstalig machtsmisbruik, zijn in wezen zeer ingewikkelde procedures die in de praktijk niet werkbaar zullen zijn. Ik zie niet in hoe Vlamingen die de meest essentiële Vlaamse eisen verkwanseld hebben, nu plots van de pariteit die er geen is, gebruik zullen maken. De zo geroemde alarmbelprocedure is louter opschortend voor dertig dagen. De even zo geroemde schorsingsprocedure is beperkt tot een aantal domeinen. Bovendien moet, om de schorsing om te zetten tot een definitieve vernietiging, in het centrale Parlement een dubbele meerderheid gevonden worden, ook en vooral bij de Franstaligen. Wie daarin nog gelooft, kan evengoed in Sinterklaas geloven.

Er is geen enkele garantie dat de taalwetten nu wel zouden toegepast worden. De balans is, zowel voor de Vlaamse als de Brusselse Vlamingen, dus over de ganse lijn, negatief. Bovendien weet niemand wat de gevolgen op lange termijn zullen zijn. Wat met het verdragsrecht dat bij eventuele derde fase zal worden toegekend? Wat met de grenzen van Brussel? Aan Vlaamse zijde klinken triomfkreten dat Brussel nu definitief begrensd is. Niets is minder waar.

Het FDF, dat in deze Executieve zijn tweede adem dreigt terug te vinden, heeft al laten verstaan dat er geen sprake van kan zijn dat Brussel beperkt blijft tot de huidige negentien gemeenten. De uitlatingen van Voorzitter Clerfayt laten trouwens zien dat de pure Franstalige arrogantie nog lang geen verleden tijd is.

Ik citeer een aantal uitspraken van de heer Clerfayt, na de verkiezingen van 18 juni. Ik moet toegeven dat het een fraaie bloemlezing is: «Zolang de Vlamingen de democratie niet met voeten treden is er niets aan de hand. Als ze echter eisen beginnen formuleren in de aard van perfecte tweetaligheid voor iedereen, zal de bom barsten. De verkiezingen hebben bewezen dat er in de hoofdstad maar 10 pct. Vlamingen wonen. Ik heb veel respect voor minderheden, maar je kan toch niet eisen dat ze altijd en overal in hun eigen taal aangesproken worden.» ... Verder: «Er dient politieke strijd gevoerd te worden tegen de wetten die nu geldig zijn in Vlaanderen... en zijn ingegeven door de culturele homogeniteit van Vlaanderen.» ... «Faciliteiten volstaan niet, dat getuigt van misprijzen, dat lijkt op een geschenk en daar hebben we niet om gevraagd. De faciliteiten zijn te beperkt en bovendien trachten ambtenaren van slechte wil ons die faciliteiten ook nog te onthouden. Wat wij vragen is de erkenning van de werkelijke omvang van de Brusselse tweetalige agglomeratie. Brussel is meer dan negentien gemeenten, dat zijn er misschien vijfendertig of veertig. Het is niet omdat bij de staatsvorming van 1988 de grenzen nog steeds zijn vastgelegd, dat dit definitief is. Dit is een voorbijaande wet, zoals alle wetten. Wij hebben die

Vlaamse annexatie van de randgemeenten nooit aanvaard. Vlaanderen heeft hier nooit vandoen gehad. De Brusselse olievlek kan uitdeinen tot waar de plaatselijke bevolking dat wil.» ... «Waarom mag Brussel niet uitdeinen? Omwille van middeleeuwse principes? Ik ben Belg, francofoon en ik heb nooit begrepen dat ik hier in mijn land geen Frans mag spreken.» ... Ten slotte zegt de heer Clerfayt: «Ik hoop dat de Europese geest Vlaanderen genoeg zelfvertrouwen bijbrengt om de onverdraagzaamheid weg te werken. Vlaanderen moet haar door flamingantisme ingegeven opvattingen laten varen om echt Europees te worden.»

Tot daar de heer Clerfayt, tot daar ook de pacificatie, voor zover die er ooit geweest is.

Wat was de reactie van de Vlaamse meerderheidspartijen op deze regelrechte oorlogsverklaring. Zij zwegen, zij zwegen omdat ze met het FDF mee in de Brusselse Regering zitten; omwille van de smeer, likken zij de kandeleer. Het is duidelijk dat er in de geesten nog niets is veranderd.

Het Vlaams Blok heeft een geheel andere visie over wat met Brussel moet gebeuren. Het is een heroveringsvisie. Brussel is cultuur-historisch een Vlaamse stad en maakt onverbreekelijk deel uit van Vlaanderen. Het feit dat er in Brussel overwegend Franstaligen zijn, is geen onomkeerbaar fenomeen. Het is op lange tot zeer lange termijn wel omkeerbaar, als de Vlaamse politieke wil er daartoe is. Trouwens, voor het Vlaams Blok zijn de talloze Vlamingen die decennia geleden maar Brussel trokken en er verfransten, verfranste Vlamingen, maar Vlamingen. Zij werden als het ware verplicht zich te laten verfransen. Kan men het hen kwalijk nemen dat er geen Vlaamse scholen bestonden waar hun kinderen konden studeren? Kan men het hen kwalijk nemen dat zij onder de enorme sociale, economische en vooral culturele druk verfransten? Wie zich uit zijn sociale en culturele ellendigheid wilde oprichten, keerde zich naar de machtige, de rijke, de vooraanstaande, met andere woorden de Franstalige. Geen wonder dat men bijgevolg zijn afkomst zo snel mogelijk wilde vergeten en er zeker niet meer mee geconfronteerd wilde worden. Sommigen gingen zodanig ver in hun werkelijke afkeer voor hun Vlaamse afkomst dat zij fervente anti-Vlamingen werden. Geen wonder dan ook dat heel wat FDF-aanhangers en -verantwoordelijken verfranste Vlamingen zijn. Voor het Vlaams Blok is deze situatie op lange termijn dus wel degelijk omkeerbaar. Het Vlaams Blok eist dus als Vlaams-nationalistische partij de volheid van de Vlaamse rechten en bijgevolg ook Brussel op als volledig behorend tot Vlaanderen. Volledig behorend tot Vlaanderen, desnoods met een eigen statuut, maar steeds binnen Vlaanderen, meer bepaald als hoofdstad van een onafhankelijke Vlaamse Staat. De tijd speelde trouwens in het voordeel van de Vlamingen, en dit had zo moeten blijven. Binnen Vlaanderen zou de aantrekkingskracht op Brussel onweersstaanbaar zijn geweest, zeker wanneer men weet dat de economische machtsverhoudingen in dit land in het voordeel van Vlaanderen spelen. Het laatste wat men dus had moeten doen was van Brussel een autonome deelstaat maken. Ik ken trouwens geen enkel volk ter wereld dat erin geslaagd is zijn eigen hoofdstad buiten zijn eigen grenzen te leggen. Het argument als zou de gewestvorming nodig zijn om een instrument te hebben waarmee te Brussel het beleid kan gevoerd worden op alle mogelijke domeinen, gaat evenmin op. In andere grote steden kan men blijkbaar dat beleid wel voeren, zonder dat men van die steden een Gewest heeft gemaakt. Indien men was overgegaan tot de fusie van de negentien, dan had men een beleidsinstrument voor het tweetalig gebied Brussel. De gemeenten en de vroegere agglomeratieraad zijn de grote verantwoordelijken voor de vele zaken die in Brussel scheefgegroeid zijn. Alleen al uit hoofde van efficiënt beheer

had men er beter aan gedaan een einde te maken aan het bestaan van de negentien baronieën.

Brussel derde Gewest is dus de grootste nederlaag voor de Vlaamse Beweging sedert jaren. En wij moeten heus de beschuldigende vinger niet wijzen naar de Franstaligen. Neen de schuld ligt eens te meer bij de Vlaamse toegeeflijkheid, bij de Vlamingen zelf. Het is een feit — en dat mag hier gerust gezegd worden — dat Vlaanderen zich nooit echt om Brussel bekommerd heeft, dat Vlaanderen Brussel nooit als een volwaardig deel van zichzelf heeft beschouwd. Daardoor ontstond een vacuüm, waardoor een organisatie als het Congres van de Brusselse Vlamingen vrij spel kreeg om reeds in 1985 een institutionele blauwdruk van Brussel op papier te stellen die als twee druppels water leek op de regeling die nu uiteindelijk voor Brussel uit de bus is gekomen. Dat is het drama van dit Vlaanderen op weg naar zelfstandigheid. Het drama ligt erin dat de Waalse tegenstander altijd en nog steeds kan rekenen op een bondgenoot. Die bondgenoot is de laffe lammenadigheid van de Vlaamse politici in partijen die altijd, altijd weer opnieuw a-Vlaamse, on-Vlaamse, zelfs anti-Vlaamse belangen gediend hebben en nog steeds dienen. Zij hebben altijd, altijd weer opnieuw andere belangen tot «hogere belangen» verheven en er de voorrang aan gegeven. En waar de Vlaamse Beweging vroeger nog enigszins kon rekenen op de ooit nog Vlaams-nationalistische Volksunie, is die partij nu ook verworpen tot een partij als de andere. Zij kaapt de palm weg van de ongelooftwaardigheid, omdat haar toppolitici Egmontrecidivisten zijn. Wie als partij ooit groot geworden is door alle compromissen te verketteren, door de minste knieval als verraad te bestempelen, verliest bij het zelf begaan van dit alles haar gezicht. Zo'n partij verliest haar eer, haar bestaansrecht. Wie als partij groot geworden is door het vendelzwaaien met de Vlaamse Leeuw, kan alleen nog op Vlaamse minachting rekenen wanneer ze dezelfde Vlaamse Leeuw in het slijk laat vallen. Het valt niet te ontkennen dat het spreekwoord «eens gestolen, altijd dief» werkelijkheid is geworden. Was de Volksunie de hoofdschuldige van het Egmontpact 12 jaar geleden, dan is ze dat eveneens voor dit super-Egmontpact met als grootste nederlaag dit Brussels gewest. Zonder de Volksunie was er geen tweederde meerderheid geweest voor dit gewest. Waar men dan nog het lef vandaan haalt om dit voor de Vlamingen als een overwinning voor te stellen, is mij een raadsel. Men moet daarvoor lef hebben. Men moet inderdaad lef hebben om zijn militanten jarenlang de boer op te sturen met affiches die duidelijk moesten maken dat de faciliteiten moesten worden afgeschaft, om ze dan daarna zelf te betonnen. Men moet inderdaad lef hebben om op de eerste rijen mee te lopen in betogingen tegen het drieledig federalisme, om dan zelf het drieledig federalisme te realiseren. Men moet inderdaad lef hebben om in een Regering te stappen die zelfs niet denkt aan het verlenen van amnestie voor repressieslachten, maar wel taalamnestie verleent aan Franstalige mandatarissen in de rand, op voorwaarde dan nog dat ze gedurende drie ononderbroken jaren de taalwet hebben overtreden. Men moet lef hebben om jaren lang te eisen dat Happart als burgemeester moet verdwijnen, om hem daarna rustig te laten zeten tot aan de gemeenteraadsverkiezingen. Men moet tenslotte lef hebben om jaren de vreselijke en gruwelijke kreet te scanderen «cyankali voor het FDF» om daarna tot tweemaal toe met dat FDF in een regering te kruipen. Dat is de trieste realiteit. Meteen is ook de oorzaak van de achteruitgang van die partij aangegeven.

Wanneer deze eerste Brusselse Executieve start, doet zij dat onder een slecht gesternte. Daarmee bedoel ik dat zij de typische Belgische kwalen gewoonweg heeft overgenomen. En dan heb ik het over de politieke benoemingen. Ik lees uit *De Standaard* van maandag 16 oktober: «De Brusselse Hoofdstedelijke Raad neemt een veertigtal ambtenaren in vaste dienst.

Naar slechte Belgische gewoonte werden deze ambten vooraf eerst over de taalgroepen en nadien over de partijen verdeeld. De Vlamingen kregen dertien van de veertig ambten» ... «De dertien Vlaamse ambten werden verdeeld tussen CVP, SP, PVV en VU. Agalev werd uitgesloten.» Afgezien van het feit dat de kwaliteitskrant van Vlaanderen blijkbaar voorbijgaat aan het feit dat ook het Vlaams Blok in deze gewestraad vertegenwoordigd is, bewijst deze gang van zaken ook dat aan de Belgische mentaliteit niets, maar dan ook niets is veranderd. En dan protesteer ik niet tegen deze politieke benoemingen omdat het Vlaams Blok geen graantje kan meepikken, maar omdat in de eerste plaats met de 13-27-verdeling de zo geroemde pariteit al in de vuilbak ligt.» Maar het meest ergerlijke is wel dat gewone ambten nu ook al tot het domein gaan behoren waarover de politicasters hun verstikkende tentakels hebben uitgestoken. Als deze politici zich dan zeer verwonderd afvragen waarom de gewone burger zich steeds meer afkeert van het politiek bedrijf, wel dan is dit één van de oorzaken. De burger spuwt op het hypocriete spektakel van politici die met een uitgestreken gelaat op de bus komen vertellen dat een einde moet worden gemaakt aan de politisering van het openbaar ambt, van de politieke benoemingen, die grote beginselverklaringen afleggen over een nieuwe politieke cultuur, over politiek met propere handen, maar achter de schermen met een even uitgestreken gezicht op een cynische en schaamteloze manier de politisering nog bevorderen door hun partijmannetjes te plaatsen in de administratie. Wat hebben politieke partijen te maken met een efficiënt werkend overheidsambt? Zij moeten er hun handen van thuishouden. Doet men dat niet, dat men er dan voor uitkomt in plaats van de burger te blijven beliegen. En dan heb ik het nog niet gehad over de onverantwoorde overbevolking van de kabinetten.

Waar deze Executieve helemaal de verkeerde weg dreigt op te gaan is met de aanpak van het gastarbeidprobleem. Ik weet dat het Vlaams Blok over dit probleem stellingen verkondigt die ons door de kleurpartijen niet in dank worden afgenomen. Dat deert ons niet.

Wij zijn het gewoon uitgescholden te worden. Het ligt in de lijn van ons programma, het ligt in de lijn van het nationalistisch denken. Iedereen zal het met mij eens zijn dat de aanwezigheid van grote groepen gastarbeiders van Noordafrikaanse en Turkse origine in Brussel al lang een probleem geworden is. De oplossingen van deze executieve zijn evenwel de onze niet. Zij zijn de onze niet, omdat zij van een verkeerd uitgangspunt vertrekken. Zij vertrekken niet van de culturele verschillen die er onmiskienbaar tussen de Westeuropese en de Islamitische beschaving. Wanneer men niet ingrijpt, laat men het cultuurconflict dat volop aan de gang is, verdere afmetingen aannemen. Het gaat inderdaad niet om huidskleur, het gaat niet om het Vietnamees adoptiekind, het gaat niet om de Japanse ingenieur. Het gaat niet om het individu, het gaat om het cultuurbeeld van de tienduizenden in deze stad verblijvende islamieten. Wij zijn inderdaad gekant tegen de aanwezigheid van groepen of gemeenschappen die door hun aantal een beschavingsbeeld gaan vormen dat een onoverbrugbare kloof vormt met onze beschaving, en er een bedreiging kan voor gaan vormen, of op zijn minst kan evolueren tot een zeer gevaarlijke subcultuur. De hier verblijvende islamitische volkeren zijn niet louter meer de som van de individuele leden van die volkeren. Zij vormen inderdaad volkeren met een eigen wereldbeeld, een eigen beschavingsbeeld, een eigen godsdienst, een eigen waardenpatroon. Dat alles maakt hen zo verschillend. Integratie van deze volksgemeenschappen is dan ook onmogelijk. Men spreekt in dit verband steeds van integratie-met-behoud-van-eigen-cultuur. Dat is natuurlijk potsierlijk, want het is een *contradictio in terminis*. Ofwel integreert men, in de zin van assimileren, en verplicht men dus de gastarbeiders hun eigen cultuur op te

geven, wat het Vlaams Blok afwijst, en wel om twee fundamentele redenen. In de eerste plaats omdat men wel een individu kan integreren, maar nooit een totaal verschillende beschaving in de onze kan doen opgaan. In de tweede plaats omdat wij als nationalist niet kunnen aanvaarden dat men de gastarbeiders verplicht hun eigen cultuur op te geven. Ofwel behoud men de eigen cultuur, waar wij voorstander van zijn, en dan is er van integratie geen sprake. De voorstanders van de integratie weten het dus zelf niet. Zij komen in strijd met zichzelf wanneer zij het probleem niet willen zien als een probleem van etnische tegenstellingen. Ik wil hier wijzen op het feit dat men hierover een ontzettende inconsequentie aan de dag legt. Wanneer in de Sovjet-Unie Armeniërs en Azerbeidzjani met elkaar slaags geraken, dan heeft iedereen het over etnisch-culturele tegenstellingen, die er de oorsprong van zijn. Wanneer Hutu's massaal door de Tutsi's worden afgeslacht, dan heeft iedereen het over etnisch-culturele tegenstellingen. Wanneer in Joegoslavië de Albanezen in conflict komen met de autochtonen, dan heeft iedereen het over etnisch-culturele tegenstellingen. Maar wanneer het Vlaams Blok hier durft te zeggen dat er etnisch-culturele tegenstellingen bestaan tussen de autochtone bevolking en de Islamitische gemeenschap, dan is het Vlaams Blok racistisch, dan is het Vlaams Blok fascistisch, dan is het Vlaams Blok nazistisch, of een van de neo-varianten ervan. Hoe kan men consequent met zichzelf blijven wanneer de Vlamingen tientallen jaren hebben moeten strijden om cultureel te overleven in deze Staat, en nog eens tientallen jaren strijd hebben moeten leveren om hun culturele eigenheid erkend te zien, maar wel zonder verpinken een aanslag wil plegen op de culturele eigenheid van de hier verblijvende gastarbeiders. Hoe kan men consequent zijn met zichzelf, wanneer men het betreurt dat tienduizenden Vlamingen te Brussel verfranst zijn, dus gedernationaliseerd zijn, maar men wel zonder verpinken tienduizenden Islamieten wil denationaliseren.

Met verrijking heeft dit niets te maken, aangezien de verrijking precies ligt in de verscheidenheid. De politieke verantwoordelijken hebben een enorme verantwoordelijkheid op zich geladen door gastarbeiders van een totaal vreemde cultuur hierheen te halen, alsof het ging over containers, over goederen, over machines waarvan men maar de knop diende om te draaien om ze te laten produceren. Een onverantwoorde fout, omdat het niet om containers, goederen of machines ging, maar om mensen met een eigen cultuur-historische context, waardenpatroon, religie en vooral een geheel andere opvatting over bijvoorbeeld de rechtstaat. Het complot van vakbonden en grootindustrie was toen reeds een wandaad en is dat nu nog. Vooral de vakbonden zitten stevig verweven in de lobby die deze mensen uit eigenbelang hier wil houden. Men heeft de gastarbeiders alles en nog wat voorgespiegeld, maar in wezen heeft men ze bedrogen en in een afschuwelijke val gelokt met niets anders dan ontworteling in het vooruitzicht. De eerste slachtoffers zijn de gastarbeiders zelf, maar ook de eigen bevolking die niet in staat is te vluchten van het totaal veranderd stadsbeeld, een stadsbeeld waarin zij zich niet meer thuisvoelen. Een stadsbeeld waarin zij zich niet meer veilig voelen. Het staat vast dat de ontworteling stilaan ravages aan het aanrichten is, vooral bij de tweede en de derde generatie. Hun zeer begrijpelijke onvrede met het feit dat zij tussen twee culturen dreigen te vallen vindt in vele gevallen een uitlaatklep in de criminaliteit en in een zeer arrogant en brutaal optreden in wijken waar zij heer en meester zijn en zich ook als dusdanig gedragen. De situatie dreigt dan ook helemaal uit de hand te lopen. Ik herhaal dat de criminaliteit bij die volkeren niet hoger ligt dan bij ons; het is enkel het gevolg van de ontworteling. Het is niet overdreven te stellen dat op dat vlak onder Brussel een tijdbom tikt. De oplossing ligt in een terugkeerbeleid dat menselijk moet zijn, begeleid en ondersteund.

Dat kan, via bilaterale akkoorden met de herkomstlanden, door middel van tewerkstellingsprojecten en huisvestingsprojecten in de herkomstlanden, zodat de gastarbeiders die hier nu verblijven, een toekomstperspectief geboden wordt in eigen land, zodanig dat wanneer zij terugkeren zij meteen aan de slag kunnen en woonzekerheid hebben. Biedt hen een toekomstperspectief, wat zij nu niet hebben, aangezien de enige bestaande maatregel om tot terugkeer aan te zetten, een wel zeer povere terugkeerpremie is.

Het Vlaams Blok holt niet de foyers en andere centra achterna die in hun linkse gelijkschakelende gedachtengoed menen dat mensen hun waarden, tradities en cultuur zomaar overboord kunnen gooien en er een *tabula rasa* van kunnen maken om ze daarna opnieuw te programmeren.

Ik zou over het gastarbeidersprobleem willen besluiten met een citaat uit *Le Monde* van 24 september 1986, dat vrij goed het standpunt van het Vlaams Blok weergeeft: «De immigranten, dit moet gezegd, zijn economisch nutteloos, politiek angstaanjagend en socio-cultureel ongewenst geworden. Nochtans hebben zij de beheersing van machines verworven, en handvaardigheden, en kunnen dank zij hun ervaring, een historische kans worden voor hun quasi-archaïsche samenlevingen. Zij zijn in staat om ongekende socio-economische reflexen op gang te brengen. Vandaar ook de politieke kans om te verkrijgen dat deze ontwortelende en ontwortelende bevolking zou terugkeren naar haar land om er de rol te spelen die de hare is.» Dat is geen citaat van het Vlaams Blok, maar van de Marokkaanse schrijver en journalist Abdessamad Mouhiedinne. Laten wij erkennen dat massa-immigratie een grote fout was. Daar moet mee begonnen worden.

Mijnheer de Voorzitter, ik wil nog enkele woorden zeggen over het Brusselse Gewest. Ik roep hier de Vlaamse Beweging op tot een fundamenteel andere aanpak, een fundamenteel andere strategie dan degene die tot nu toe werd gevoerd en die erin bestond enkel vast te stellen dat de potten gebroken waren. Laten wij niet meer zeggen en herhalen dat Vlaanderen eisende partij is. Laten we eisende partij zijn. Laten we met de onderhandelingen die steeds geleid hebben tot Vlaamse nederlagen, Vlaamse toegevingen, Vlaamse vernederingen, Vlaamse compromissen, schoon schip maken en aan Vlaamse overwinningen denken en Vlaamse overwinningen willen. Laten we eindelijk ophouden als ongeneeslijke masochisten Willem Elsschots' vers «zolang gij staamlend bidt en bedelt bij de poort» voor de zoveelste miljoenste keer af te dreunen en in plaats daarvan de poort intrappen.

Die nieuwe strategie, het nieuwe werktuig waartoe ik de Vlaamse Beweging oproep kan dan ook niet langer het federalisme zijn, maar kan enkel de eis zijn van de onafhankelijkheid, de onafhankelijke Vlaamse Staat. Alleen dan is Vlaanderen in staat nieuwe nederlagen af te wenden. Alleen dan is Vlaanderen in staat om Brussel, dat nu werd afgegeven, terug te winnen en te beschouwen en uit te bouwen als de volwaardige hoofdstad van Vlaanderen. Alleen dan zal men kunnen verhinderen dat Brussel zich tegen Vlaanderen keert en kan uitgroeien tot een bruggehoofd van waaruit de aanval op Vlaams-Brabant verhevigd wordt verdergezet. Enkel wanneer taalgrens ook staatsgrens wordt, zal het testament van de Frontiers, namelijk zelfbestuur, uitgevoerd zijn.

Wanneer over de vertrouwensmotie gestemd zal worden, zal het ene lampje van het Vlaamse Blok rood opgloeien. Het is het lampje van de onafhankelijkheidsgedachte die steeds meer groeit, het lampje van het onbuigzame verzet tegen Vlaams onrecht, het lampje van het neen aan Brussel als derde gewest, het lampje van het ja aan Brussel als hoofdstad van een onafhankelijk Vlaanderen. Onafhankelijkheid, inderdaad, de oprichting van het Brussels Gewest heeft de noodzaak ervan

nog maar eens aangetoond. Onafhankelijkheid, inderdaad, om zo vlug mogelijk een eindpunt, een zegevierend eindpunt te plaatsen achter een dan overtoollig geworden Vlaamse Beweging. Om het anders te zeggen wil ik het vers van René De Clercq parafraseren: er ligt een Staat te sterven, heel zachtjes, zonder pijn, twee volkeren zullen erven, het Vlaamse Blok zal met genoegen op de uitvaart zijn.

M. le Président. — La parole est à Mme Dupuis.

Mme Dupuis. — Monsieur le Président, Messieurs les Membres de l'Exécutif, Mesdames, Messieurs.

La pensée qui vient à l'esprit, au moment où se discute, au sein de l'Assemblée régionale bruxelloise, la première déclaration de son Exécutif, est l'expression de la reconnaissance envers ceux qui se sont tant battus pour obtenir cette Région à part entière et celle de la satisfaction de constater qu'enfin cette assemblée existe.

Pour certains d'entre nous, la joie est teintée d'amertume car ils auraient voulu y voir représentée une capitale aux limites territoriales correspondant à sa réalité socio-économique. Pour eux, le combat continue.

La deuxième pensée c'est que parmi les compétences régionales, il en est qui revêt une importance considérable dans la vie du citoyen. Sans négliger le domaine social, et le domaine économique, et même le domaine institutionnel, on peut dire que tout ce qui touche l'environnement est le problème majeur. D'autant plus qu'il s'interpénètre toujours, à un certain niveau, avec tous les autres problèmes.

Disons que le défi principal auquel sera confrontée l'Assemblée régionale sera celui du mieux vivre des citoyens bruxellois et ce mieux vivre concerne essentiellement leur environnement: l'air qu'ils respirent, l'eau qu'ils boivent, les déchets qu'ils éliminent. Cela ne peut se dissocier des problèmes énergétiques, de l'aménagement du territoire, de la conservation de la nature et des moyens de communication. Ces compétences — purement régionales — sont indissociables et il faudra que l'assemblée — toute l'assemblée — y consacre la plus grande part de son attention.

Il faut dire, à cet endroit du discours, que personne ne peut prétendre, aussi bien entre les formations politiques qu'au sein même des partis, au monopole du souci de la protection de l'environnement. Réduire à des défenseurs patentés la sauvegarde des conditions de vie ou vouloir en exclure les autres sous prétexte que leurs soucis sont plus sociaux ou plus économiques ou plus communautaires, serait une erreur.

L'environnement est non seulement l'affaire de tous mais c'est aussi l'affaire la plus importante et la plus urgente. La tâche la plus essentielle des convaincus est précisément de convaincre les autres.

Cela dit, qu'il me soit permis d'attirer l'attention sur la nécessité d'entamer dès aujourd'hui le débat sur deux points difficiles: celui de l'incinération des déchets et celui de la conservation des espaces verts.

Le premier fait l'objet de controverses. Il s'agit de la gestion des 400 000 tonnes annuelles à Bruxelles et pour lesquelles on prévoit un quatrième four d'incinération. Les uns trouvent que ces fours sont polluants et qu'il y aurait mieux à faire en intensifiant le recyclage. Les autres prétendent que l'augmentation de 4 p.c. par an du tonnage des déchets implique l'obligation d'éviter une prochaine saturation et que les nouvelles normes d'exploitation obligent à traiter les fumées, et d'éviter la pollution.

Il semble qu'un consensus puisse s'établir sur la base d'une politique immédiate de recyclage dont les résultats positifs ou insuffisants aboutiraient à se contenter des trois incinérateurs existants ou à construire le quatrième.

Il nous faut profiter des pouvoirs qui nous sont conférés pour aller vite. Dans tous les cas, aller très vite. Le blocage institutionnel qui retardait toutes les initiatives n'existe plus. Demandons aujourd'hui à l'Exécutif de prendre ses décisions sans tarder et de mettre d'urgence notre assemblée devant ses responsabilités.

Quant aux espaces verts bruxellois, disons-nous qu'aucune excuse ne peut encore justifier leur réduction, même pas celle des besoins en logement. Parce qu'avant de toucher aux poumons de Bruxelles, il faut utiliser mieux les espaces destinés au logement et ceux — comme les anciennes casernes — qui peuvent être transformés en logements.

Peut-on ici faire, dans ce domaine, quelques suggestions comme d'instaurer une procédure de dévolution des terrains et immeubles appartenant aux pouvoirs publics, comme d'accélérer la vente de logements sociaux à leurs occupants, comme d'inciter les employeurs à construire sous réserve d'affectation sociale!

Il serait aussi souhaitable de prendre d'autres initiatives dans le domaine de la protection de l'environnement. Nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler. Nous attendons de l'Exécutif des propositions qui aillent au-delà des poncifs, qui soient à la fois intelligentes et hardies. On pense ici particulièrement à des consultations quant aux moyens de réduire la circulation des voitures dans le centre, à des aménagements des transports en commun et de leur tarifs, à la création d'un véritable réseau de pistes cyclables sans danger pour ceux qui les utilisent.

Ce que nous voudrions, au fond, c'est faire de la Région bruxelloise une région pilote dans le domaine de la sauvegarde de l'environnement, donc, dans celui de la protection de la nature et des animaux. Nous voulons être le centre et la capitale de l'Europe. Soyons les promoteurs d'actions énergiques et lucides; eau, air, déchets, mais aussi flore et faune méritent une attention d'autant plus grande que notre ambition est de servir d'exemple.

Notre Région a trop longtemps été la proie des lobbies, des promoteurs rapaces, de la bureaucratie, et, disons-le aussi, de l'Etat.

Maintenant que nous sommes maîtres chez nous, rendons la région à ses habitants. Un livre vient de paraître. Il s'intitule «Penser la ville». Il s'agit d'un choix de lettres philosophiques sur la ville, facteur d'égalité, de dignité, de liberté.

Les choses étant ce qu'elles sont, puisque l'on a voulu que notre Région soit une ville, «pensons la région». Voilà une tâche passionnante pour notre assemblée et pour notre Exécutif.

Ne clôturons pas cet appel sans une dernière réflexion sur le rôle de capitale européenne que doit jouer notre Région. On constate aujourd'hui que des esprits se mobilisent non seulement à l'intérieur de notre espace territorial, mais aussi — et surtout — dans les deux autres Régions pour que Bruxelles puisse remplir son rôle de capitale. On veut, dit-on, offrir aux députés européens une ville qui a des racines et une qualité de vie. On met en exergue les besoins et les exigences qu'implique ce rôle. Encore faudrait-il joindre les actes aux paroles et nous y aider.

Il y a là quelques idées à creuser et quelques remarques à faire. Un passé trop récent nous incite à la prudence, mais si

l'on veut réellement — ailleurs — que nous soyons une région capitale de l'Europe, il faudrait nous doter de l'élémentaire: une infrastructure d'accueil qui, évidemment, dépasse nos limites territoriales et des moyens qui, aujourd'hui, sont loin d'être suffisants.

En attendant, prenons acte de la déclaration de l'Exécutif et souhaitons lui bonne chance. Qu'il compte sur nous pour le contrôler, certes, mais aussi pour l'aider! (*Applaudissements sur les bancs du FDF.*)

M. le Président. — La parole est à M. Guillaume.

M. Guillaume. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres et Secrétaire d'Etat, Chers Collègues, je m'attarderai à traiter plus particulièrement de l'immigration et des remèdes que vous pensez pouvoir y apporter. Ce sujet fait d'ailleurs l'objet d'un volet de la déclaration de l'Exécutif, un pauvre volet faut-il le dire!

Alors que les étrangers représentent 27 p.c. des habitants de la Région bruxelloise contre 11 p.c. en Région wallonne et 4 p.c. en Région flamande; alors que, contrairement au reste du pays où les étrangers européens sont de loin majoritaires, on dénombre à Bruxelles plus de 100 000 étrangers nord-africains et turcs, et ce sans tenir compte de ceux qui sont en instance d'inscription et des clandestins; alors que toutes les études statistiques sérieuses montrent que l'immigration est de loin le premier sujet d'inquiétude pour nos concitoyens bruxellois, l'Exécutif ne consacre à la solution de ce problème qu'une page et demie sur soixante pages de déclaration.

Certes, l'immigration relève en grande partie de la compétence de l'Etat central, mais ce n'est pas un motif suffisant pour ramener ce problème à des proportions aussi insignifiantes. Je reviendrai d'ailleurs dans un instant sur le problème des compétences.

Vous prônez essentiellement cinq mesures:

1. La lutte contre les ghettos sociaux ou culturels par la qualité renouvelée du tissu urbain;
2. Le soutien aux pouvoirs locaux présentant des projets spécifiques favorisant l'intégration des immigrés;
3. La constitution d'une réserve de statuts spéciaux dans le cadre des programmes de remise au travail, en vue de l'aide aux communes et associations présentant des projets spécifiques favorisant l'intégration, ce qui veut dire à peu près la même chose que le paragraphe 2;
4. Un développement économique capable d'intégrer les jeunes Belges et les jeunes immigrés qui n'ont pas toujours les qualifications techniques exigées. C'est là un vœu pieux que vous aurez beaucoup de mal à réaliser dans le monde du travail qui évolue, quoiqu'on fasse, de plus en plus vers une hyperqualification;
5. Une négociation sur la politique globale de l'immigration entre la Région, d'une part, et l'Etat, les Communautés et le Commissariat royal à l'immigration, d'autre part.

Point final! Car vous n'indiquez nullement ce que vous comptez demander au Gouvernement national ou aux autres autorités, probablement parce qu'aucun consensus n'existe dans l'Exécutif sur les mesures concrètes qui pourraient être prises ou demandées. Non seulement ce programme en cinq points — qui en sont quatre — est vague et imprécis pour satisfaire tout le monde et personne, mais en plus il n'est axé que sur l'effort à faire pour intégrer les immigrés — et à l'heure de l'intégrisme musulman ils sont loin d'être tous intégrables

— et nullement sur les mesures qui pourraient être prises pour limiter l'immigration elle-même.

Face à ce langage ambigu, transversal comme vous dites, face à ce verbiage hexagonal, selon moi, le PRL prétend, lui, affronter réellement et concrètement ce problème. Si le PRL réaffirme, si besoin est, son attachement aux droits de l'homme et sa condamnation du racisme sous toutes ses formes, il demeure néanmoins à l'écoute d'une population bruxelloise qui s'inquiète légitimement de voir plus de 100 000 immigrés non européens se concentrer dans certaines communes et certains quartiers et constituer ainsi des ghettos invivables sur le plan de la sécurité, de l'hygiène et de la propreté. Ce n'est pas du racisme non plus que de s'inquiéter de ce que certains immigrés tentent, en effet, d'imposer à tous leur idéologie intolérante fondée sur l'intégrisme musulman, leur conception humiliante de la femme, le refus de se plier à nos pratiques administratives, et tout ceci au détriment des valeurs traditionnelles de leur pays d'accueil.

Pour tenter de résoudre concrètement ce problème, déjà le gouvernement national Martens-Gol avait pris, à l'initiative des libéraux, des mesures concrètes telles que le vote de la loi Gol permettant de réduire l'inscription d'étrangers dans certaines communes bruxelloises ainsi que le renforcement des contrôles aux frontières redevenues aujourd'hui totalement perméables et la multiplication des contrôles d'identité. Soit dit en passant cette loi Gol, si décriée par les socialistes au Parlement, a tout de suite été appliquée par les bourgmestres socialistes de Saint-Gilles, Saint-Josse, Forest et Anderlecht. Mais je ne m'étendrai pas sur ces mesures puisqu'elles sont de la compétence nationale.

A l'opposé de l'Exécutif, le groupe PRL a, en matière d'immigration, une politique complète axée sur deux volets.

Le premier volet consiste à intégrer les intégrables, c'est-à-dire les immigrés désireux de cohabiter réellement avec la population belge, ceux qui veulent réellement accepter les avantages de même que les contraintes de la nationalité belge, reconnaître et appliquer nos lois en matière d'enseignement et d'administration, prester le service militaire, accepter le pluralisme politique et philosophique de notre société belge.

Cet effort d'intégration peut être réalisé, selon nous, par divers moyens et notamment par l'acquisition plus facile de la nationalité belge, ce qui est d'ores et déjà réalisé depuis l'entrée en vigueur du nouveau code de la nationalité le 1^{er} janvier 1985, législation d'ailleurs très libérale en cette matière. A titre d'exemple, la seule naturalisation basée sur le fait d'être né d'un auteur belge a conféré la nationalité belge à soixant mille enfants, dont beaucoup de Bruxellois.

Une priorité absolue doit être accordée à la langue d'enseignement: le français ou le néerlandais.

Un encadrement spécifique doit être fourni aux enfants vivant dans les quartiers socio-économiquement défavorisés afin de prévenir les risques de décrochage scolaire et la marginalisation des adolescents.

L'alphabétisation des parents doit être encouragée afin de les associer davantage à l'éducation de leurs enfants. A l'égard d'ailleurs la création d'une école islamique à Bruxelles n'est certes pas le meilleur moyen d'intégrer les immigrés au lieu d'en faire de bons citoyens belges pluralistes et ouverts, cet établissement pourrait contribuer à la persistance d'un militantisme islamique intolérant.

Si nous savons que le Ministre-Président, Charles Michaux, a pris position personnellement contre la création d'une école, nous sommes en revanche quasi certains que les dirigeants politiques de l'actuel Exécutif bruxellois, le

tres communautaires Grafé et Ylief, organiseront la subvention de cette école.

Toujours dans le domaine éducationnel, il convient également de contrôler rigoureusement les associations islamiques qui, au travers d'activités prétendues culturelles, et parfois avec l'aide financière d'Etats étrangers, favorisent le développement de l'intégrisme musulman.

Enfin il va de soi qu'une rénovation urbaine énergique — et là l'Exécutif a à peine esquissé le sujet — permettrait à tout le moins une meilleure répartition spatiale des populations immigrées et idéalement leur assimilation dans la population belge environnante.

Le deuxième volet de la politique PRL en matière d'immigration consiste à limiter l'immigration elle-même car prévenir vaut mieux que guérir et à faire en sorte que les immigrés inintégrables regagnent leur pays. Jacques Simonet a amplement développé le sujet et je me limiterai donc à citer rapidement quelques points.

Tout d'abord, exiger une plus grande sélectivité du Ministère des Affaires étrangères dans la délivrance des autorisations de séjour provisoires et des visas.

Ensuite, exiger du Ministre de la Justice une meilleure collaboration entre les services de l'Office des étrangers et les services communaux concernés car, bien souvent, l'Office des étrangers donne aux autorités communales, en matière de prorogation d'ordre de quitter le territoire, ou de prorogation de déclaration d'arrivée, de simples instructions téléphoniques.

Expulser aussi les immigrés clandestins ou les délinquants, en tout cas au-delà d'un certain seuil d'infractions.

Enfin, organiser le retour des immigrés chômeurs de longue durée dans leur pays d'origine car il est évident que le laxisme de notre système social belge tend à les maintenir dans cet état attractif pour eux. Il importe certes de négocier avec les pays concernés les conditions de retour de leurs ressortissants encore que les conventions conclues entre ces pays et la Belgique, en son temps, soient bien moins laxistes qu'on ne veut bien le dire. Citons rapidement à titre d'exemple l'article 11 et 13 de la Convention belgo-marocaine de 1964 :

« Art. 11. A l'expiration du contrat conforme à celui qui est annexé à la présente convention, le travailleur marocain ne pourra rester en Belgique qu'à la condition d'être réembauché dans le même secteur.

Art. 13. Les travailleurs marocains occupés et établis en Belgique auront la faculté de se faire rejoindre par leur famille dès le moment où il auront travaillé pendant trois mois et à condition qu'ils disposent d'un logement convenable pour leur famille. Celle-ci comprend l'épouse et les mineurs d'âge à charge. »

Enfin nous devons négocier avec l'Etat central — et l'Exécutif bruxellois aurait dû le faire — en faveur d'une meilleure répartition spatiale des immigrés et notamment des réfugiés politiques ou candidats réfugiés politiques dans le pays tout entier car Bruxelles ne peut et ne doit en aucun cas demeurer l'AS du tiers monde.

Il y a mes chers Collègues des mesures que nous aurions au moins voir abordées par l'Exécutif. Si toutes ces mesures ne sont pas de la compétence régionale — l'école de la Région contre laquelle a pris position M. Picqué et la législation des loyers non plus d'ailleurs — rien n'empêchait l'Exécutif de négocier l'application de telles mesures avec les Ministres de la Justice et de l'Intérieur

qui appartiennent aux mêmes grands partis que ceux qui composent la majorité actuelle de l'Exécutif.

Enfin, Messieurs les Membres de l'Exécutif, en passant du coq à l'âne, je voudrais aborder très brièvement votre politique en matière d'espaces verts, dans laquelle vous rangez la protection de la faune, ainsi que le contrôle en matière de commerce d'animaux.

Si je suis heureux de vous voir évoquer ce problème, qui intéresse beaucoup plus de Bruxellois qu'on ne le croit, j'aimerais ne pas rester sur ma faim. En d'autres termes, j'aimerais que vous m'indiquiez vos intentions précises en la matière et quelles sont les réglementations que vous comptez prendre dans ce domaine. J'y reviendrai très certainement lors de débats ultérieurs. Je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. De Coster.

M. De Coster (à la tribune). — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Messieurs les Secrétaires d'Etat, mes chers Collègues, il m'incombe au nom du groupe socialiste d'exprimer l'opinion de celui-ci sur le volet logement de la déclaration de l'Exécutif.

La satisfaction quasi générale qui a été exprimée, même par les interventions de l'opposition, au sujet de ce volet logement, me permettra d'être bref. L'examen des premiers articles et reportages que les médias ont consacré à la déclaration de l'Exécutif, lue par le Ministre Picqué hier matin devant notre Conseil, montre, d'une manière éloquente, combien la partie consacrée aux problèmes du logement, que connaît actuellement notre Région, était attendue par tout le monde avec un très grand intérêt.

Chacun attendait de vérifier la volonté de l'Exécutif de prendre à bras-le-corps cette problématique si vitale pour l'avenir de la Région de Bruxelles.

Les socialistes, bien entendu, attendaient et espéraient que les mesures prévues et annoncées aillent dans le sens progressiste et volontariste que nous avons défendu, lors des dernières élections régionales bruxelloises.

Au premier examen des mesures proposées et des intentions annoncées, serez-vous surpris, Chers Collègues, si je me permets de témoigner de la satisfaction du groupe socialiste envers ces mesures ?

En effet, tout d'abord, l'Exécutif montre clairement son intention de mener une politique volontariste pour casser la spirale des hausses de loyer véritablement effrayantes que connaît actuellement Bruxelles.

La première des mesures, la concertation avec l'Exécutif national en vue de trouver une solution légale et provisoire, me paraît déjà une mesure d'urgence bonne à prendre. Je pense également à toutes les mesures qui ont pour but de permettre à la puissance publique de jouer son rôle de régulateur du marché par l'accroissement de l'offre.

La Régie foncière régionale, qui sera dotée d'un pouvoir d'expropriation et de préemption, la Société régionale bruxelloise du logement, pourvue de moyens d'actions supplémentaires, auront certainement un rôle très utile à cet égard.

Les différentes communes également qui, il faut bien le dire, se sont parfois livrées dans le passé, à de simples opérations de spéculation immobilière, pourront, avec l'aide de la Région, mener des programmes de promotion du logement. Elles pourront également mener des programmes de rénova-

tion d'îlots en bénéficiant d'un droit de tirage sur les fonds régionaux de rénovation urbaine.

Je songe également à la création d'un cadastre informatisé des différents biens publics, à l'idée de la constitution d'un parc de logements destinés aux revenus moyens.

Je me réjouis enfin devant la volonté clairement affirmée par l'Exécutif de garder toute son importance au plan de secteur en y insérant des zones de protection accrue de l'habitat et d'affecter définitivement les casernes au logement en abrogeant l'arrêté royal de 1984.

Cela dit, dans l'exposé du ministre Picqué figure également une dimension sociale, progressiste, humaniste, terriblement importante.

En effet, le développement harmonieux et équitable d'une ville nécessite ce genre de mesures. Il est indéniable que pas mal de problèmes sociaux et de délinquance trouvent leur origine profonde dans les mauvaises conditions de logement qui influencent également les conditions de scolarité et de santé de ceux qui en sont affectés.

Le droit à un «logement suffisant» est pourtant inscrit dans la déclaration universelle des droits de l'homme. C'est pourquoi nous appuierons sans réserve les mesures préconisées pour casser ce qu'on a appelé la «dualité de la ville».

Chacun des membres de ce Conseil connaissant bien, par définition, les aspects des différents quartiers de Bruxelles a déjà pu constater *de visu* les différences énormes, insupportables et cause d'une exacerbation sociale entre les pôles de taudification ou de semi-taudification d'un côté et le développement luxueux de l'autre. C'est pourquoi nous applaudissons à la volonté de l'Exécutif de mettre en œuvre un plan de développement régional visant notamment à sauver, à réhabiliter les quartiers d'habitat particulièrement défavorisés, particulièrement à l'intérieur du pentagone.

C'est pourquoi nous appuyons sans réserve l'intention de doter les pouvoirs locaux de moyens financiers supplémentaires leur permettant de distribuer aux plus démunis une allocation-loyer leur donnant la possibilité d'occuper un logement décent.

C'est pourquoi enfin nous nous réjouissons devant l'intention exprimée par l'Exécutif d'accroître les moyens mis à la disposition du logement social à Bruxelles.

Le logement social représente entre 8 et 9 p.c. du parc locatif de la région. Par ailleurs, 20 p.c. des ménages bruxellois qui louent leur logement disposent d'un revenu imposable inférieur à 300 000 francs. Il est donc clair que le logement social ne peut répondre à la demande d'un nombre très important de personnes démunies qui y ont droit mais qui sont fatalement obligées de se tourner vers le secteur privé et d'occuper très souvent des logements insalubres, indignes d'une condition humaine décente.

D'autre part, nous savons tous que de choix délibéré ou par impératif financier, certaines sociétés ont été amenées à accepter ou à garder dans leurs logements des locataires à revenus relativement importants. C'est ce que l'intervenant précédent a appelé «une bonne gestion». Il faut donc, comme le préconise l'Exécutif, essayer dans toute la mesure du possible d'augmenter le nombre de logements sociaux disponibles. Et l'on peut se réjouir à cet égard de voir la volonté affirmée de réserver une part importante des casernes au logement social.

La période de stabilité gouvernementale dont dispose normalement la Région de Bruxelles devrait permettre de changer

les dispositions légales qui régissent le logement social à Bruxelles d'une manière profonde, équitable et efficace.

A propos des nouvelles dispositions légales, je me permettrai d'exprimer trois souhaits.

Le premier: que les sociétés existantes ainsi que les associations s'occupant du logement social soient largement associées à l'élaboration des textes légaux.

Le deuxième: que la volonté de réserver le logement social en priorité aux plus démunis, ce qui n'est que justice, ne soit pas à l'origine de la création de ghettos isolés du reste du tissu urbain fût-ce par des espaces verts.

Enfin, mon troisième souhait serait que l'idée exprimée dans l'accord politique qui nous a été communiqué, de responsabiliser les locataires des logements sociaux en les associant d'une manière ou d'une autre à certaines décisions prises par les sociétés de logement social soit maintenue et même développée.

Avant sa création, certains ne se sont pas fait prier pour critiquer durement la future Région bruxelloise. A peine née, celle-ci démontre immédiatement son utilité. Elle s'est tout de suite donné les moyens de lutter contre un des grands défis posés à Bruxelles: garder ses habitants, en les assurant, face à la spéculation foncière, d'un logement décent, adapté à leurs possibilités financières.

Tous les socialistes souhaitent que cette politique réussisse et appuieront l'Exécutif dans ses efforts de la manière la plus efficace possible. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. le Président. — La parole est à M. de Lobkowicz.

M. de Lobkowicz. — Monsieur le Président, Chers Collègues, le seul regret que j'ai aujourd'hui, au moment de ce débat sur la déclaration de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale, c'est de ne disposer que d'une seule voix à apporter au camp de ceux qui refuseront la confiance, à l'issue de ce débat.

En réalité, c'est par trois «non» que je voudrais répondre à la déclaration du Président de l'Exécutif. Non seulement, je n'ai pas confiance en la majorité, mais je n'ai pas plus confiance en son programme, ni en la nouvelle institution qu'elle est appelée à présider.

Je n'ai pas confiance en cette institution et, sur ce point, je parlerai uniquement en mon nom personnel.

La création de la Région de Bruxelles, comme tout le processus de la régionalisation entamé il y a vingt ans, est une mauvaise chose pour la Belgique. Au moment de l'intégration européenne, la Belgique se porte véritablement à contre-courant de l'histoire et de son histoire. Au moment où nous devrions nous serrer les coudes, renforcer notre unité, rechercher tout ce qui nous rapproche pour nous présenter plus forts aux côtés des autres nations européennes, nous n'avons eu de cesse que de nous chamailler et de morceler nos institutions. La Région de Bruxelles-Capitale en est, hélas, le dernier et plus regrettable exemple.

Un Parlement de quatre-vingt-trois membres et un Collège exécutif de huit Ministres et Secrétaires d'Etat pour gérer une partie, et une partie seulement, des compétences d'une ville de moins d'un million d'habitants, le comble est atteint; la population est à peine scandalisée car elle s'attend déjà au pire, en pensant à la troisième phase de la réforme de l'Etat, qu'on nous annonce pour bientôt.

A ce sujet, la possibilité pour huit suppléants de siéger en même temps que les huit Ministres qu'ils remplacent est particulièrement discriminatoire pour les membres de l'opposition car elle consiste à augmenter la représentation parlementaire des membres de la majorité d'un sixième, avec tous les avantages correspondants.

C'est pour ces raisons que j'ai l'honneur de vous faire part de ce que j'ai déposé entre les mains de la Cour d'arbitrage une requête en annulation de l'article 10bis de la loi spéciale relative aux institutions bruxelloises, l'article qui prévoit ces huit suppléants, en ce que cette disposition est contraire aux articles 6 et 6bis de la Constitution.

Je n'ai pas confiance en votre majorité. Composée de trois socialistes dont le Président, de trois fédéralistes et de seulement deux sociaux-chrétiens — qui, en outre, sont des démocrates-chrétiens (*rires sur les bancs de la majorité.*) — l'Exécutif de la Région de Bruxelles est celui des six Exécutifs de Belgique qui est, et de loin, le plus à gauche (*Exclamations.*)

A cet égard, il ne faut surtout pas minimiser la responsabilité des sociaux-chrétiens, qui s'alliaient hier, à tous les niveaux du pouvoir, avec les libéraux et qui s'allient aujourd'hui, partout où ils le peuvent, avec les socialistes.

Si la Région de Bruxelles est présidée aujourd'hui par un socialiste, c'est le résultat au moins autant de la volonté des électeurs que de celle de la démocratie chrétienne, qui porte ici une énorme responsabilité.

Faut-il rappeler aux naïfs que, le 31 janvier 1986, le Président du PSC signait un accord politique de huit ans avec le PRL. Le même jour, cet homme politique écrivait ceci dans *La Libre Belgique*: «C'est le début d'une nouvelle époque politique» et, plus loin, «Plus fondamentalement, c'est un choix stratégique décisif. Cela signifie que chacun s'interdit de servir de simple force d'appoint au Parti socialiste.»

Avant les élections de 1987, il disait également: «Ce n'est pas l'heure des socialistes» et après ce scrutin, il s'alliait avec eux.

Aujourd'hui, ce parti récidive.

Je m'en voudrais également de ne pas citer l'un des membres les plus honorables de notre Assemblée qui écrivait avant les dernières élections communales d'octobre 1988, il y a tout juste un an, sous le titre «Voter bleu c'est virer au rouge»:

«Une rumeur court dans la commune: une alliance contre nature se mettrait en place, sans attendre le résultat des élections, quelle que soit la volonté des électeurs.

Elle regrouperait les libéraux, les socialistes et le FDF.

Rumeur incroyable, car si on fait une coalition, c'est pour faire quelque chose ensemble.

Or, qu'est-ce que les libéraux et les socialistes ont en commun en matière économique, financière et sociale?

Et qu'est-ce que les libéraux et le FDF ont en commun au plan communautaire? Pour les uns, la réforme de l'Etat va beaucoup trop loin, pour les autres pas assez.»

Je lui laisse aujourd'hui le temps de méditer ces propos et lui propose de remplacer les mots libéraux de sa déclaration par les mots sociaux-chrétiens.

Je n'ai pas confiance dans le programme contenu dans la déclaration.

Que ce soit en matière d'immigration d'origine turco-magrébaine, où soit rien ne sera fait, où soit tout sera fait

pour encourager une intégration qui n'est pas nécessairement la meilleure solution, ni pour les intégrés, ni pour le peuple intégrant.

Que ce soit en matière de logement où ne seront pris en considération que les intérêts des seuls locataires au mépris des droits des propriétaires pour qui rien n'a été fait au moment des années de vaches maigres (*Exclamations sur les bancs socialistes*) et où le logement dit social sera une nouvelle fois privilégié alors que chacun sait que, victime d'une politisation absolue, il ne rencontre pas les vraies misères.

Que ce soit en matière de fiscalité et d'orthodoxie budgétaire où le financement de nouvelles initiatives se fera exclusivement par de nouveaux impôts et de nouveaux emprunts à l'exclusion de toute suppression d'activités et de toutes économies.

M. S. Moureaux. — Vous inventez. Où avez-vous lu ce que vous dites?

M. de Lobkowicz. — Que ce soit en matière de propriété publique où la situation ne pourra que continuer à se dégrader.

Que ce soit en matière de démocratie locale et de concertation avec les habitants où seront une nouvelle fois privilégiés les rapports avec les comités de quartier qui ont, depuis longtemps, démontré leur non-représentativité, et ce au lieu de développer de véritables concertations avec les élus de nos quartiers et de nos communes, les seuls représentants légitimes de la population.

Que ce soit en matière de sécurité — point même pas abordé dans la déclaration du Président de l'Exécutif — où les différentes polices communales se trouvent coupées de toutes possibilités de recrutement en raison de législations nationales trop exigeantes en matière de diplômes et de connaissances linguistiques et trop économes en matière de traitements.

Que ce soit en matière de tutelle des communes où nul doute que les communes de Saint-Gilles, Woluwe-Saint-Lambert, Jette, Auderghem et Anderlecht ne seront pas trop désavantagées.

La présence au sein de l'Exécutif bruxellois de cinq des dix-neuf bourgmestres de la ville a de quoi susciter des inquiétudes chez les 14 autres Bourgmestres.

L'Exécutif précédent nous a déjà montré combien il était possible de faire preuve de favoritisme en épongeant par exemple les emprunts dits «Hatry» et les emprunts contractés dans le cadre du Fonds «Nothomb» pour certaines communes et en laissant à la charge des autres les mêmes emprunts «Hatry» sous prétexte qu'elles ont préféré la rigueur budgétaire et une politique d'austérité au recours si facile au Fonds «Nothomb».

La dernière répartition de 1,4 milliard de francs...

M. Stalport. — Vous ne connaissez même pas votre métier. Le 1,4 milliard n'a rien à voir avec cela.

M. de Lobkowicz. — ... décidée *in extremis* par le précédent Exécutif nous a démontré qu'il y avait parfaitement moyen de répartir des ressources financières entre les communes sans tenir compte du moindre critère objectif.

A cet égard, il serait intéressant de prendre connaissance du point de vue du Conseil d'Etat suite au recours introduit contre cette injuste répartition par le Collège de Watermael-Boitsfort. L'Exécutif nous annonce à présent une modification des critères de répartition du Fonds des communes.

Ici encore, la présence de municipalistes issus de certaines communes, au sein de l'Exécutif, indique clairement aux autres communes d'où viendra le danger.

L'Exécutif nous annonce à présent un allègement de la tutelle administrative de la Région et présente cela comme une « innovation majeure ».

L'innovation majeure risque cependant d'être la lente érosion de l'autonomie communale par une politique de subsidiation de dossiers présentés par certaines communes.

Chaque jour, des bourgmestres devront se présenter la corde au cou devant l'Exécutif pour essayer de le persuader d'accorder une subsidiation. (*Exclamations sur les bancs socialistes.*)

Si c'est cela la tutelle allégée, nul doute que très vite, les bourgmestres regretteront la tutelle de fer d'il y a deux ans où au moins les interlocuteurs pouvaient discuter d'égal à égal sans la menace d'un chantage financier permanent.

Pour toutes ces raisons, plutôt qu'une fois non, je vous dirai trois fois non. Non à l'institution, dernière péripétie de la régionalisation, non à la majorité de gauche parfaitement anachronique par rapport à la réalité sociologique de Bruxelles et non, enfin, au programme de compromis bien à l'image d'une majorité hétéroclite.

Je remercie mes collègues socialistes d'être restés si tard ce soir pour écouter tous les intervenants ainsi que le groupe Ecolo qui a fait le même effort. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. Debry.

M. Debry. — Monsieur le Président, Chers Collègues, M. le Ministre-Président a déclaré à de multiples occasions que pour lui « la » priorité des priorités était le logement. Pour nous aussi c'est une priorité: la situation est devenue en effet insoutenable pour une grande partie de la population bruxelloise.

Là où nous ne nous recontrons plus, c'est dans la définition de l'objet principal qui est, selon l'accord politique, « d'enrayer la baisse démographique et de développer une politique de l'habitat attractive ». Vous placez seulement en second lieu le « renforcement de l'accès au logement pour les bas et moyens revenus ». Cette hiérarchie dans les objectifs est encore plus claire lorsque nous lisons que « la politique au logement devra être particulièrement attentive à développer ses effets vis-à-vis des publics susceptibles de participer de fait à l'élargissement de la base taxable de la Région ».

C'est clair: il faut faire venir ou revenir des riches dans la Région. Nous n'y sommes pas opposés par principe, mais nous craignons très fort que cela ne conduise de fait à exclure petit à petit une population précarisée qui irait se « réfugier » à Charleroi, Seraing ou La Louvière. Ce phénomène de mutation sociologique existe déjà, bien que — heureusement — de façon encore assez limitée. On peut percevoir un phénomène semblable dans la commune qui a servi de laboratoire d'expérimentation au Président de l'Exécutif, puisque Saint-Gilles a gagné, en 1987, 823 habitants de nationalité belge pendant qu'elle perdait 311 habitants non belges ...

Pour nous, l'objectif principal d'une politique du logement, qu'elle soit nationale ou régionale doit partir du droit au logement. Assez curieusement, ce droit au logement n'est ici jamais évoqué, si ce n'est furtivement lorsqu'il est fait allusion aux compétences nationales, comme si le droit au logement

était important au niveau national mais l'était moins au niveau régional.

Et pourtant, le droit au logement, ou plutôt le droit à l'habitat, — que nous préférons, cette notion intégrant l'environnement du logement, tant social qu'urbanistique — est un droit fondamental, un droit qui ne doit pas être opposé, comme c'est trop souvent le cas, au droit de propriété, mais qui doit intégrer celui-ci, l'accès à la propriété étant un des moyens de disposer d'un logement.

Il me faut ici évoquer l'action du « rassemblement pour le droit à l'habitat ». Celui-ci réunit plus de 40 associations bruxelloises, tant francophones que néerlandophones, ayant toutes la problématique du logement dans leur champ d'activité. On peut même affirmer que ce rassemblement réunit l'ensemble des « forces vives » du secteur du logement et qu'il serait malvenu de ne pas être attentif à leur réflexion et à leurs propositions, réunies au sein d'une plate-forme commune qui a d'ailleurs été énoncée récemment, le 2 octobre, dans le quartier des Marolles.

Nous nous associons d'ailleurs pleinement à leur démarche.

Si l'on veut que le droit à l'habitat soit un jour appliqué en Belgique, et à Bruxelles en particulier, la moindre des choses serait de l'inscrire dans la Constitution.

Vous n'ignorez pas, et certainement pas les nombreux Députés ou Sénateurs ici présents, que la déclaration de révision de la Constitution permet l'insertion d'un article 24bis relatif aux droits économiques et sociaux. Il est donc possible, pendant l'actuelle législature nationale, d'introduire le droit à l'habitat dans notre charte fondamentale.

Le Député écolo Henri Simons a déposé une proposition en ce sens, stipulant que « toute personne a droit à un habitat décent dont la charge logement doit être compatible avec les revenus ».

Je sais bien que ceci n'est pas de compétence directe de cette Assemblée, mais il me semblerait important qu'elle exprime clairement sa volonté de promouvoir le droit à l'habitat et en informe les Chambres nationales qui seront amenées à se prononcer sur la proposition de M. Henri Simons. A ce sujet, je viens d'entendre M. De Coster qui se réfère au droit au logement inscrit dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Je suppose donc que le parti socialiste soutiendra cette proposition.

Le Code civil constitue une autre compétence nationale, touchant directement au logement et, en particulier, au niveau des loyers et de la réglementation des baux. Là aussi, un Sénateur écolo, Jean-François Vaes, a déposé une proposition de loi qui modifie fondamentalement les chapitres consacrés aux baux à loyer. Cette proposition a pour principal objectif de rétablir un certain équilibre dans les relations entre propriétaires et locataires. Elle fixe les loyers selon des critères objectifs et garantit aux locataires une sécurité quant au maintien dans les lieux. Elle aurait aussi pour effet de casser, à la source, le mécanisme de la spéculation foncière. Je remarque d'ailleurs que l'Exécutif est conscient de la nécessité d'une telle loi en appui d'une politique régionale efficace.

Liant étroitement le niveau des loyers aux revenus, cette proposition aurait accessoirement comme conséquence d'augmenter les ressources des communes via l'impôt foncier, ce qui ne devrait pas nous laisser indifférent, dans le cadre d'une approche budgétaire.

Je lis à la page 69 de votre accord politique que vous avez l'intention de saisir le pouvoir national à ce sujet. Je ne peux

que vous inviter à vous référer à la remarquable proposition de M. Vaes.

Ceci dit, le temps presse, les renons pleuvent et les locataires sont invités à quitter les lieux. Si cette proposition ne pouvait être adoptée dans un délai raisonnable et rapide, il serait alors opportun de prévoir de toute urgence une prorogation des baux ce qui ouvrirait la possibilité de l'instauration d'une sorte de moratoire qui permettrait d'étudier plus sereinement les mesures à long terme.

J'en arrive à la politique régionale. Bien que les chapitres consacrés au logement et à la rénovation urbaine constituent des morceaux de choix en nombre de pages, je suis obligé de constater, à l'instar de mes collègues, que ce texte rassemble tantôt des intentions floues ou des vœux pieux, tantôt des indications précises, parfois relevant du détail ...

Quoiqu'il en soit je constate avec plaisir que s'y trouve une série de propositions et, bien plus, une certaine philosophie de la ville que nous avons été longtemps les seuls à défendre et qui se trouve aujourd'hui partiellement consacrée par ce programme. Mais il reste beaucoup à y redire.

Tout d'abord, nous critiquons le fait que les plus démunis, les personnes qui risquent d'être expulsées demain, ne soient pas assez pris en compte, au détriment d'un accent mis principalement sur les revenus moyens.

Vous prévoyez de réserver dans les logements sociaux un certain quota de logements pour les allocataires sociaux et vous allez encourager les pouvoirs locaux à instaurer une allocation-loyer. Je remarque en passant que cette dernière mesure est située dans le chapitre «rénovation urbaine» et qu'il n'y est même pas fait mention dans le chapitre logement, comme si l'allocation loyer n'était pas un outil primordial pour répondre aux problèmes de logement des catégories les plus défavorisées! On peut y voir un manque flagrant de coordination entre ceux qui ont conçus la politique du logement et de rénovation urbaine.

On peut d'ailleurs se poser la question de l'utilité de créer des allocations-loyer au niveau communal, alors qu'il existe déjà les ADIL, dont il suffirait d'étendre le champ d'application. De telles nouvelles aides — outre le fait que cela complexifierait encore plus le système — risquent d'établir, à terme, des disparités injustifiées entre communes. En outre, on pourrait craindre un plus grand arbitraire dans l'attribution de ces aides.

Dans le même temps, nous constatons que le secteur de l'aide locative du Fonds du logement est «gelé» à son niveau actuel, alors qu'il devrait, selon nous, être sérieusement renforcé. L'aide locative permet en effet d'offrir des logements à des prix très raisonnables à des personnes qui auraient difficilement accès au logement social ou dans le secteur privé. Je pense notamment aux personnes d'origine étrangère et je rejoins ici M. Drouart lorsqu'il dit que la politique du logement est un des moyens d'insertion. Ce secteur permet, en outre, de diversifier l'offre de logements subsidiés et a en plus l'avantage de s'intégrer parfaitement dans les politiques urbanistiques et de rénovation urbaine préconisées dans ce programme.

Parallèlement à ce relatif désintérêt pour les catégories les plus touchées par la crise, vous renforcez les aides pour l'accès à la propriété, notamment via l'action du Fonds du logement qui élargirait le public visé par les prêts à taux réduit. On a beaucoup parlé du retour du cœur: coulerait-il donc du sang bleu de ce cœur? Nous ne sommes, bien sûr, pas opposés à l'accès à la propriété, mais nous constatons qu'apparemment l'arbitrage budgétaire annoncé privilégie l'aide à l'acquisition plutôt que l'aide locative. Ici encore, on doit regretter le relatif

flou qui ne sera dissipé que lorsque nous disposerons du budget.

De même, nous pensons que les ADIL doivent devenir un pion majeur d'une aide personnalisée au logement. L'accès à cette aide devrait être sensiblement élargi, sa durée prolongée voire devenir à durée déterminée et naturellement, les budgets y afférant très nettement augmentés.

Concernant les autres primes, nous sommes favorables à la suppression pure et simple de la prime à l'acquisition et à la construction, aujourd'hui rendue totalement inefficace par l'évolution du marché. La rendre opérante supposerait d'y consacrer des sommes tellement importantes que les autres formes d'aides seraient réduites à peu de choses. Cette suppression libérerait des montants importants, de l'ordre de 200 millions transférables vers d'autres postes de la politique du logement et notamment vers le secteur des ADIL.

Quant aux primes à la rénovation et au confort, il est évident qu'il faut les fusionner et y mettre des conditions de revenus. Nous proposons même, d'y inclure les primes au ravalement de façades et aux réfections de trottoirs: ce qui permettrait une simplification qui serait la bienvenue, tant du côté des utilisateurs que du côté de l'administration appelée à gérer ces trop nombreuses primes.

Quant au logement social, nous prenons acte de votre volonté de mettre rapidement en place la SLRB, en veuilleuse depuis de trop nombreuses années. La Région bruxelloise, si elle veut mener une politique cohérente en matière de logement social, doit pouvoir disposer d'un interlocuteur institutionnel également régionalisé.

La SLRB n'est pas encore réellement installée, opérationnelle et, par ailleurs, à la page 18, vous semblez nous apprendre que les casernes lui appartiendraient déjà. Est-ce un scoop ou une anticipation un peu hâtive?

Parlons des casernes: vous dites qu'elles seront affectées «essentiellement» au logement. L'histoire nous a appris à être prudents: trop de zones «essentiellement» ou «prioritairement» affectées au logement se sont retrouvées transformées de façon significative en zone de bureaux. Qu'en sera-t-il cette fois? Un chiffre minimum eût été préférable.

Un peu plus loin vous citez — pour une fois — un chiffre: vous dites que la proportion de logements sociaux y sera «de l'ordre de 15 p.c.». Est-ce de l'ordre de 15 p.c. ou de 15 p.c. minimum? De toute façon, cela nous semble insuffisant.

Nous estimons que 30 p.c. est un minimum, ce qui serait d'ailleurs cohérent avec votre intention d'augmenter le parc de logement public dans les 5 ans de la législature. On aimerait plus de précisions sur le nombre de logements publics que vous comptez créer.

Vous dites également que vous allez augmenter le budget du logement social. Nous y sommes favorables, mais là aussi, nous sommes curieux de connaître les chiffres.

Lorsque vous dites que vous allez augmenter le budget global du logement, je vous pose la même question et j'espère avoir une réponse demain, un ordre de grandeur en tout cas du volume global du logement.

Toujours concernant le logement social, on peut lire que des modalités d'information et de consultation des locataires seront organisées. Vous n'ignorez pas que la ville de Bruxelles, sous l'impulsion de son échevin Michel Van Roye, élabore un projet de comités consultatifs de locataires. Nous allons d'ailleurs déposer une proposition d'ordonnance obligeant chaque société à créer de tels comités. Votre projet en la

matière s'apparente-t-il à ces comités ou préconise-t-il une autre procédure de participation des locataires? Nous espérons que vous serez à même de faire respecter les règlements existants ou futurs organisant l'accès au logement social. Trop souvent des critères de type clientéliste ou politique interfèrent avec la gestion équitable des listes d'attente.

Cela dit, je me pose des questions lorsque j'entends Mme Dupuis préconiser la vente de logements sociaux, ce qui n'apparaît pas dans l'accord politique. Cela m'inquiète d'autant plus que Mme Dupuis appartient au même parti que le Ministre ayant le logement dans ses attributions. J'aimerais qu'il y ait dans ce domaine un langage cohérent et commun.

Nous ne pensons pas, comme certains le répètent à longueur de journée, que c'est en augmentant l'offre de logement que l'on va résoudre la crise actuelle du logement. Tout le monde s'accorde pour estimer qu'il y avait et qu'il y a encore de 30 000 à 50 000 logements vides à Bruxelles et pour dire que la population bruxelloise continue à décroître en nombre. Alors pourquoi vouloir construire de nouveaux logements en grand nombre, car c'est ainsi que certains entendent «augmenter l'offre»?

Si l'offre ne satisfait pas à la demande, c'est parce qu'il y a rétention de biens parce que certains propriétaires, par désintérêt ou par spéculation choisissent de laisser leur bien inoccupé, parce que de trop nombreuses habitations sont transformées en bureaux.

Mais surtout, le réel problème se situe en termes de niveau de prix de logements, plus qu'il ne se pose en termes de nombre de logements. Un contrôle des loyers, une politique urbanistique claire et stricte respectant le plan de secteur, une taxation appropriée des immeubles volontairement abandonnés, voire si nécessaire des mesures plus énergiques et notamment l'expropriation devraient constituer des conditions suffisantes pour faire tomber la fièvre spéculative, et ce de manière beaucoup plus rapide que ne le pourrait peut-être une augmentation de l'offre de logements. Quelques remarques concernant la politique de rénovation urbaine et la politique foncière: notre principale crainte, nous l'avons déjà exprimé en début de notre exposé, est que la rénovation urbaine devienne l'outil privilégié de la mutation sociologique, comme cela a été — presque — toujours le cas. Il faut donc mettre en place préalablement à toute opération de rénovation les moyens qui permettront aux habitants du quartier rénové d'y rester après rénovation et d'être à même de payer le nouveau loyer.

Concernant les opérations menées par les communes, je suggère à l'Exécutif de demander aux communes qui ont obtenu des subsides de vérifier si elles ont respecté les conditions de revenus que doivent respecter une partie des occupants des logements rénovés. Par ailleurs, la Région devrait récupérer auprès des communes les avances récupérables. Ces fonds pourraient ainsi être réinjectés dans d'autres opérations de rénovation.

Quant au rôle de la SDRB, nous constatons qu'il sera «recalibré». Est-ce son inefficacité (que nous avions pronostiquée il y a deux ans lorsque la rénovation urbaine lui avait été confiée) ou la volonté de créer une régie foncière, ou les deux, qui ont prévalu pour décider de stopper les frais en douceur pour la mission de rénovation urbaine telle qu'initialement confiée à la SDRB?

Concernant le cadastre informatisé, encore appelé observatoire foncier, je suggère à l'Exécutif d'inclure parmi les biens recensés ceux appartenant à des acteurs privés ayant un patrimoine important, qu'il s'agisse d'entreprises, de sociétés immobilières, ou d'importants propriétaires fonciers. La connais-

sance de tels acteurs peut être précieuse, notamment dans le cadre de projets de rénovation urbaine.

Je terminerai en rappelant l'importance de la politique urbanistique, tant pour le logement que pour la rénovation urbaine. Je lis dans l'accord politique que toutes les zones «roses» (d'habitation) du plan de secteur seront considérées comme des zones de protection accrue de l'habitat. J'y lis également qu'il y aura, dans certains quartiers, une stratégie de reconquête de l'habitat. Si je comprends bien, vous allez obliger les bureaux à déménager. J'aimerais que vous précisiez vos intentions.

Nous prenons note de vos bonnes intentions: nous serons vigilants et saurons vous rappeler vos promesses, plus particulièrement sur deux dossiers qui seront un test de votre crédibilité: la caserne Albert et la zone entourant la gare du Midi. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Monsieur le Président, Messieurs les Membres de l'Exécutif, Chers Collègues, «tout n'est que vent et poursuite du vent», est-il écrit dans l'Ecclésiaste.

Monsieur le Président de l'Exécutif, en écoutant hier votre déclaration, j'ai eu l'impression de n'entendre que du vent. J'ai été déçu par le manque de consistance de cette déclaration du nouveau Gouvernement bruxellois, déçu également par le nombre limité de propositions concrètes que vous avez formulées. Et lorsque des propositions concrètes étaient émises, il aurait mieux valu s'abstenir de les émettre. Elles allaient, en effet, toujours dans deux directions; soit la diminution de l'autonomie communale, — et mon collègue Claude Michel a cité des exemples frappants à cet égard que je ne répéterai pas pour ne pas allonger le débat — soit dans le sens d'une plus grande intervention des pouvoirs publics bruxellois.

Ce qui m'a frappé également dans la déclaration de l'Exécutif est la part relativement faible consacrée à la politique économique et à la politique de l'emploi. Or, nous voulons tous des politiques dynamiques — tout en ayant des idées différentes sur la manière de les concrétiser — dans des domaines comme la rénovation urbaine, l'aménagement du territoire, la solidarité sociale, la politique culturelle, etc... Mais si nous voulons que ces politiques dynamiques puissent être développées, il nous faut des finances saines et une économie prospère. Or, sans vouloir faire ici de catastrophisme de mauvais aloi, qui n'est d'ailleurs pas de mise, nous devons bien reconnaître que la situation économique à Bruxelles n'est pas particulièrement bonne pour l'instant.

Je prends un exemple: les chiffres de la production industrielle des six premiers mois de 1989. Que constate-t-on? Une progression de 5,2 p.c. de la production industrielle en Région wallonne, une progression de 5 p.c. en Région flamande, une diminution de 4,9 p.c. dans l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

Citons un autre chiffre: les statistiques du chômage. Depuis quelques mois, on constate que le chômage tend à se stabiliser à un niveau élevé à Bruxelles, voire même à légèrement augmenter. Cela doit donc nous interpeller, nous pousser à mener des politiques actives dans ce domaine.

Venons-en maintenant à la formation. Là également, j'ai été surpris de la faiblesse des propositions émises. Nous ne sommes pas, au PRL, partisans de supprimer la Communauté française, ni de la charcuter dans des matières aussi essentielles au niveau de la Communauté que l'enseignement, la politique culturelle ou l'audiovisuel. Mais il y a des domaines, comme

la formation professionnelle, où on pourrait envisager des délégations de compétences vers la Région bruxelloise.

Il est souhaitable que l'Exécutif — je n'en ai pas trouvé trace dans la déclaration, et j'aimerais connaître son intention à cet égard — prenne contact avec la Communauté flamande, avec la Communauté française, pour obtenir des délégations de compétences et des délégations de moyens budgétaires du FOREM, l'organisme spécialisé dans la formation au niveau de la Communauté française, et de son équivalent néerlandophone, le VDAB. Je crois que, même si nous obtenons cette délégation de compétences et cette délégation budgétaire, cela ne suffira pas pour mener une politique de formation professionnelle dynamique à Bruxelles. Un exemple: au niveau francophone, il y a un seul centre FOREM pour Bruxelles, situé à Anderlecht. Il organise 2 à 300 formations professionnelles par an pour des chômeurs. 60 à 70 p.c. des chômeurs formés trouvent un emploi. C'est donc un taux de réussite important. Mais 2 à 300 formations par an ne représentent qu'une goutte d'eau. Aussi, aux moyens budgétaires qui pourraient venir de la Communauté française et de la Communauté flamande, devraient s'ajouter des moyens propres du budget régional bruxellois.

J'ai entendu — que ce soit dans la bouche du Président de l'Exécutif ou d'autres intervenants dans le débat — qu'on voulait réviser les directives des lois d'expansion économique — et j'y reviendrai tout à l'heure —, qu'on souhaitait des aides plus sélectives et que cela permettrait de dégager un certain nombre de moyens budgétaires. Je pense qu'une partie de ces moyens pourrait être affectée à la formation professionnelle.

J'en viens aux terrains industriels. L'Exécutif propose comme priorité de sa politique économique le développement de l'industrie à Bruxelles. On nous dit qu'il serait nécessaire de dresser un inventaire des terrains industriels. Est-il besoin de rappeler que beaucoup d'inventaires ont déjà été faits! Je citerai notamment celui qui figure dans le rapport de septembre 1986 de l'Union des Entreprises de Bruxelles sur la création de pôles de développement dans la région bruxelloise, et qui reprend l'ensemble des terrains libres. Cet inventaire est en cours d'actualisation.

Ce qu'il faut, ce ne sont pas des études ou des inventaires, mais des décisions sur les infrastructures dont on veut doter nos terrains industriels à Bruxelles, infrastructures routières, électriques, de télécommunications. J'aimerais savoir ce que l'Exécutif nous propose concrètement à cet égard.

La zone du canal est une réserve de terrains industriels extrêmement importante à Bruxelles. Le fait qu'une partie de la Senne, n'étant toujours pas couverte, apparaisse comme un véritable égout à ciel ouvert, n'encourage pas nos entreprises à s'y installer!

Va-t-on progresser dans le «voûtement» de la Senne? Qu'entend faire concrètement l'Exécutif en ce domaine?

Hier, j'ai entendu le Ministre-Président nous dire avec raison que les zonings industriels de la SDRB étaient saturés. Là encore que va faire concrètement l'Exécutif?

L'avant-dernier Président de l'Exécutif, un peu avant la chute du gouvernement précédent, avait entrepris des négociations actives — il avait l'avantage d'être à la fois Ministre de la Région bruxelloise et de la Défense nationale — pour essayer d'avoir des terrains supplémentaires à Evere sur le domaine militaire où des possibilités d'accroissement de plusieurs hectares existent.

Ces négociations sont-elles poursuivies? Peut-on s'attendre prochainement à leur aboutissement? Qu'est-il envisagé pour

les autres zonings de la SDRB en matière d'extension de terrains industriels?

Je constate aussi que l'Exécutif bruxellois procède à une politique au coup par coup en matière d'expropriation de terrains de pouvoirs publics, comme la Société nationale des Chemins de fer de Belgique. Ne faudrait-il pas envisager une négociation globale, à cet égard, avec les pouvoirs publics intéressés afin de libérer les terrains aujourd'hui gelés et qui pourraient être utiles pour le développement de nos industries?

Mener une politique économique, c'est aussi améliorer l'information aux entreprises et sur les entreprises. J'ai retrouvé, dans mes archives, le dernier catalogue des produits bruxellois, lequel date de 1984. Ne serait-il pas temps d'en rééditer un nouveau sur une base annuelle, mais également de concevoir sur ordinateur une banque de données sur l'ensemble des entreprises non seulement industrielles, mais aussi de services implantées à Bruxelles, banque de données qui pourrait être consultée, par exemple, à l'administration régionale?

Ne serait-il pas utile, au niveau de l'administration régionale, de mettre sur pied un service indicateur, une cellule d'aiguillage, qui guiderait les entreprises dans le dédale des services publics qui leur sont ouverts, aujourd'hui, à Bruxelles?

Si l'on veut que l'administration régionale et ses services économiques puissent jouer leur rôle, il faut leur donner un minimum de moyens matériels. Ces services ne sont dotés aujourd'hui que d'un seul PC. C'est tout à fait insuffisant. De manière générale, l'administration régionale est sous-équipée. Rue Royale, pour l'ensemble des services, il n'y a que deux photocopieuses, l'une étant réservée aux administrateurs généraux, l'autre à l'ensemble du reste du personnel. On devrait trouver les moyens budgétaires nécessaires pour la doter d'un minimum d'infrastructures.

Depuis l'installation du nouvel Exécutif, on a bien trouvé neuf millions pour l'achat de voitures neuves pour les Cabinets ministériels, on peut tout aussi bien trouver quelques centaines de milliers de francs pour informatiser ces services!

La sélectivité des aides en matière d'expansion économique semble un cheval de bataille de l'Exécutif.

Il faudrait différencier deux lois: la loi du 17 juillet 1959 sur l'aide aux grandes entreprises et la loi du 4 août 1978 sur l'aide aux petites et moyennes entreprises.

Si je puis partager l'avis de l'Exécutif d'une plus grande sélectivité dans le cadre de la loi de 1959, encore que cette sélectivité est déjà en grande partie réalisée — M. Stalport a cité les grands hôtels qui n'étaient plus subsidiés depuis de nombreuses années, un président libéral de l'Exécutif ayant mis fin à cette politique —, il n'en reste pas moins qu'il serait souhaitable de renforcer davantage cette sélectivité. J'aimerais savoir quelles sont, en ce domaine, les propositions concrètes. Personnellement, j'en émettrai une qui ne fera sans doute pas nécessairement plaisir à tous les milieux patronaux.

Il s'agit des entreprises dont seul le siège social est situé à Bruxelles et dont tous les sièges de production ou de fabrication se trouvent en Wallonie ou en Flandre. Pourquoi continuer à leur accorder des aides en les considérant comme des entreprises industrielles dans le cadre de la loi de 1959? L'application de cette seule disposition permettrait une diminution importante des dépenses budgétaires.

Par contre, on ne peut pas réduire les aides accordées aux petites et moyennes entreprises, qui bien souvent sont déjà trop faibles. Certes, on peut ajouter de nouveaux critères ou renforcer des critères existant comme le critère de l'emploi, mais il faut continuer à donner aux petites et moyennes

entreprises les moyens d'investir à Bruxelles. Et là, loin d'être plus sélectif, je pense qu'il faut procéder de manière inverse. Il faudrait prendre contact avec la Région flamande et la Région wallonne, avec les autorités nationales, afin d'obtenir une modification de la loi d'aide aux PME, la loi du 4 août 1978. Le Parlement national est compétent en la matière mais ne peut agir qu'avec l'accord des différents Exécutifs régionaux.

Une première modification devrait permettre le financement des opérations de leasing. Une seconde devrait permettre que les investissements réalisés par les professions libérales puissent également bénéficier d'interventions dans le cadre de la loi d'aide aux petites et moyennes entreprises. L'Exécutif a omis de souligner que les modes d'intervention actuels favorisent le financement des entreprises par emprunt. C'est ainsi que l'on constate en moyenne dans les PME une proportion de 2 francs de fonds empruntés pour 1 franc de fonds propres. Et le mécanisme des subventions en intérêts renforce encore cette tendance à l'emprunt. Pourquoi ne pas plaider auprès des autorités nationales pour une modification de la législation fiscale qui pourrait réserver un autre sort fiscal aux primes en capital et permettre leur exonération totale au niveau de l'impôt des sociétés. Le financement par emprunt et le financement par fonds propre se trouveraient ainsi sur pied d'égalité, au niveau des aides accordées par la Région.

Ce qui m'a également frappé dans la déclaration de l'Exécutif, c'est qu'elle mentionne une priorité pour l'industrie alors que cette dernière ne représente que 16 p.c. de l'activité, donc des emplois actuels à Bruxelles. De plus, un ensemble de mesures sont proposées, qui auront pour effet de faire fuir les entreprises de Bruxelles. Quand on propose de taxer les bureaux ou d'imposer pour toute construction de nouveaux bureaux des compensations en logements, c'est-à-dire que des entreprises qui ne sont pas spécialisées dans la construction de logements devront proposer des compensations, il est certain que des activités économiques quitteront Bruxelles.

La Région de Bruxelles doit être une région équilibrée. Elle doit comporter des zones d'habitat dans lesquelles il faut se montrer strict. Je partage sur ce point l'avis de l'Exécutif qui veut faire la chasse aux infractions dans ces zones. Mais Bruxelles doit également comporter des zones de bureaux et ces dernières ne doivent pas voir les investissements qui s'y réalisent pénalisés. Et si on devait instaurer des taxations sur les bureaux à Bruxelles, encore faudrait-il qu'elles soient modérées. La taxe de 200 francs par m² perçue par la ville de Bruxelles est à cet égard trop élevée. Il conviendrait également d'exempter les petites surfaces de cette taxation, par exemple, toute les implantations de moins de 200 m², ce qui concerne surtout les professions libérales et les commerces. Cette taxe ne frapperait ainsi que les grands ensembles de bureaux, normalement visés par une telle législation.

Ce qui me frappe en matière de fiscalité, c'est que l'on donne d'un côté, via les lois d'expansion économique au niveau de la région, un certain nombre de primes que parfois certaines communes récupèrent d'un autre côté. Je citerai l'exemple de la ville de Bruxelles qui a encore augmenté récemment ses taxes à la construction et à la reconstruction pour les entreprises. Je pourrais citer le cas d'une petite entreprise bruxelloise qui avait hésité à s'installer à Vilvorde pour finalement s'installer à Bruxelles-ville. Elle y a repris des entrepôts existants et les a légèrement rénovés. Pour l'année dernière, cette entreprise se voit réclamer une taxe de quatre cents treize mille francs, en raison de ses aménagements. Il s'agit à peu près du montant obtenu en subventions-intérêt! La tutelle devrait veiller à agir à ce niveau.

J'aborde maintenant la question des télécommunications. J'estime qu'il n'est plus possible pour une ville comme Bruxelles de prétendre jouer un rôle européen et mondial, sans disposer d'un réseau de télécommunications ultra moderne. Or, nous sommes très loin du compte. Je citerai l'exemple des délais d'attente de six mois à un an pour l'installation d'une nouvelle ligne téléphonique. Certes, nous sommes privilégiés au niveau du Parlement, mais ce n'est pas le cas de toute la population. Je préciserai qu'en France on accorde beaucoup d'importance aux télécommunications et que l'on y crée des zones de télécommunications avancées. Après Metz et Poitiers, et en attendant Lyon et Nice, une telle zone vient d'être créée à Roubaix.

L'objet de ces zones est de répondre aux besoins des entreprises grandes consommatrices des télécommunications, en mettant à leur disposition des infrastructures autorisant l'accès à des services et réseaux de pointe.

De réels téléports sont ainsi créés. Ils permettent aux entreprises d'avoir accès aux réseaux numériques à intégration de services, à de multiples services de transmissions: voix, données et images audio et vidéo conférences.

Pourquoi ne pas prendre de telles initiatives à Bruxelles, pourquoi ne pas faire également de Bruxelles un téléport?

Permettez-moi de faire une suggestion à cet égard, celle de créer une association que l'on pourrait dénommer Bruxelles Telecom et qui aurait pour objet à la fois d'améliorer les services rendus par la RTT, d'inciter la RTT à développer ses investissements à Bruxelles, de favoriser la dérégulation dans le domaine des télécommunications, de favoriser l'innovation technologique en donnant accès aux PME aux banques de données belges et européennes par le réseau de téléphone au départ de vidéos individuelles et en créant, là où c'est nécessaire, de nouvelles banques de données, d'étudier également la réalisation de centres d'entreprises destinés à des petites et moyennes entreprises. Ces centres leur offriraient une infrastructure commune développée en matière de télécommunications. Cela vient d'être fait à Louvain-la-Neuve. Ce que l'on fait à Louvain-la-Neuve, on peut le faire à Bruxelles! Une telle association devrait regrouper des représentants de la RTT, des sociétés de télédistribution, de l'Exécutif régional bruxellois, de l'administration régionale, de la Société de Développement Régional de Bruxelles, de la Société Régionale d'Investissements de Bruxelles, de la Chambre de Commerce de Bruxelles, de l'Union des Entreprises de Bruxelles, d'entreprises établies à Bruxelles dans le secteur des télécommunications et éventuellement de groupes financiers et immobiliers intéressés.

*(M. Demanzez, Vice-Président remplace M. Pouillet
au fauteuil présidentiel)*

Après les télécommunications, un mot sur les aspects régionaux du commerce extérieur.

D'abord, nous croyons, au PRL, que c'est l'Office belge du Commerce extérieur qui doit rester le principal acteur en cette matière. J'ai entendu, dans l'exposé du Président de l'Exécutif, que la Société de Développement Régional de Bruxelles serait appelée à avoir une nouvelle mission dans ce domaine. A cet égard, n'y aurait-il pas lieu de clarifier les acteurs régionaux? En effet, au cours du temps, la Chambre de Commerce de Bruxelles, l'Union des Entreprises de Bruxelles, via son ASBL Promexport, l'Administration régionale, tous avec des subsides régionaux, ont été actifs en matière de commerce extérieur. N'y aurait-il pas lieu de choisir un acteur unique, je n'ai pas de préférence, mais un acteur qui soit responsable de cette coordination à Bruxelles?

J'ai entendu parler de la Société Régionale d'Investissements de Bruxelles. Vous dressez d'une manière générale ses objectifs. Toutefois, j'ai peu entendu parler des moyens financiers qui lui seraient accordés. A cet égard, j'aimerais savoir ce qu'il en est des augmentations de capital qui ont été envisagées, et notamment de l'apport provenant du Fonds de Rénovation industrielle. Suite à la suppression du Fonds de Rénovation industrielle et de l'enveloppe budgétaire qui restait pour Bruxelles, les moyens disponibles depuis le 1^{er} janvier de cette année seront-ils transférés à la Société Régionale d'Investissements pour Bruxelles? Si oui, quand le seront-ils?

Autre domaine important pour l'activité économique à Bruxelles: le tourisme. Là aussi on constate un imbroglio dans les compétences. La Région, le National, les Communautés... Tous sont compétents. N'y aurait-il pas lieu d'envisager des délégations des communautés vers la Région bruxelloise et de faire de celle-ci un acteur dynamique en matière de politique de tourisme, plus que ce n'est le cas aujourd'hui?

Parlons de la Société du Canal. Ce qu'a dit le Président de l'Exécutif m'inquiète. L'actuelle Société anonyme du Canal va donc être scindée. C'est toute une tradition qui disparaît vu que la société est l'héritière de responsables du temps des Archiducs Albert et Isabelle, qui on mis sur pied toute cette exploitation. Quelles vont être les collaborations concrètes entre la Région flamande et la Région bruxelloise? Comment va s'organiser cette collaboration en pratique?

En ce qui concerne l'affectation des terrains à proximité du Canal, une réadaptation ne pourrait-elle pas être envisagée à certains endroits? Je pense à certains terrains réservés aujourd'hui à des activités de stockage de matières pondéreuses près du Pentagone. Ne pourrait-on pas déplacer ces activités vers l'avant-port pour libérer ces terrains et les affecter à des activités plus intensives en matière d'emplois?

Je pense aussi à la gare routière de Tour et Taxis située au centre-ville, loin du ring. La circulation qu'elle engendre crée de nombreuses nuisances au point de vue environnement. N'y aurait-il pas lieu de déménager cette gare et de l'implanter dans un site tel que le Dobbelenberg, près du ring? Ne serait-ce pas favorable au point de vue environnement et circulation à Bruxelles et au développement de cette gare routière?

En ce qui concerne les commandes publiques, il s'agit également d'un point que le président de l'Exécutif n'a pas soulevé dans son exposé. Or, Bruxelles notamment dans le domaine des télécommunications, est discriminée, quelle que soit la composition du gouvernement national — je le reconnais volontiers — au niveau des commandes publiques dans ce domaine.

Il y a là une situation totalement anormale, illégale d'ailleurs, parce que les clés de répartition n'ont pas de fondement légal. C'est la loi de la concurrence, c'est la loi des marchés publics qui doit régir ces commandes.

N'y a-t-il pas lieu que l'Exécutif bruxellois entreprenne des démarches dynamiques et actives auprès des autorités nationales pour que l'on mette fin à ce système de clés de répartition et que ce soit la concurrence qui joue?

Je voudrais dire un mot des déplacements à Bruxelles, notamment de tous les travailleurs qui s'y rendent. Il y a 313 000 navetteurs à Bruxelles, ce qui représente un chiffre énorme: 115 000 navetteurs effectuent un déplacement de plus de 30 kilomètres pour se rendre à la capitale. 56 p.c. d'entre eux se déplacent en train. Par contre 198 000 navetteurs effectuent moins de 30 kilomètres pour se rendre à Bruxelles et 20 p.c. seulement d'entre eux se déplacent en train.

J'ai lu dans la presse, suite aux déclarations de membres de l'Exécutif, qu'un avis favorable était émis au niveau de l'Exécutif bruxellois pour le développement d'un RER à Bruxelles, un peu à l'image de ce qui se fait à Paris.

Les projets sont à l'étude au niveau de la SNCB qui créerait un tel RER dans un rayon de 30 kilomètres et les haltes de ce RER seraient Denderleeuw, Dendermonde, Mechelen, Bruxelles-national, Leuven, Ottignies, Braine-l'Alleud, Hal. L'Exécutif poursuivra-t-il ses démarches? Figurent-elles à son programme? Pouvons-nous attendre prochainement un aboutissement dans ce domaine-là?

(M. Poulet reprend la présidence de l'Assemblée)

Je voudrais, Monsieur le Président, Chers Collègues, après toutes les propositions concrètes que j'ai émises, ajouter ceci. Comme on le dit souvent, la politique est l'art de porter les enfants des autres. Dès lors, mon devoir d'opposant est de m'opposer mais mon souhait en tant que Bruxellois, est que l'Exécutif reprenne en compte les propositions que les libéraux ont faites au cours de ce débat, et s'efforce de les réaliser. (Applaudissements sur les bancs du PRL.)

M. le Président. — La parole est à M. de Patoul.

M. de Patoul (à la tribune). — Monsieur le Président, Messieurs les membres de l'Exécutif, Mesdames, Messieurs, la gestion financière constitue l'élément essentiel de la politique des prochaines années. A ce point de vue, la déclaration de l'Exécutif marque clairement les intentions. Je me permets de citer quelques éléments: l'équilibre budgétaire sera le souci premier de l'Exécutif; la Région ne générera pas une dette régionale propre; un canevas budgétaire sera défini en premier lieu, etc.

Ces déclarations constituent certainement une garantie pour l'avenir de la Région bruxelloise.

Effectivement, la Région bruxelloise ne peut espérer mener une politique propre que si elle garde une indépendance financière.

L'objectif est d'arriver à ne dépenser que ce que la Région a comme recettes réelles.

La situation actuelle est la suivante:

- 100 p.c. de dépenses transférées à la Région;
- 85,7 p.c. de recettes fiscales transférées à la Région;
- 14,3 p.c. de solde net à financer annuellement mais dont les annuités sont prises en charge par l'Etat central pendant la période transitoire.

Une simulation de la situation actuelle, prenant comme hypothèse que toutes choses restant égales, nous donne les perspectives suivantes:

	1990	1999
Recettes globales	29	35
Annuités prises en charge par l'Etat	2	—
Annuités à payer par la Région	2	9
Montant susceptible d'être dépensé (sans endettement)	27	26

Il s'agit donc d'une diminution du pouvoir d'achat.

Il est à souligner que cette simulation qui part de l'hypothèse du «toutes autres choses restant égales» est encore relativement optimiste dans la mesure où il n'est guère certain qu'au niveau des recettes ce soit le cas. Effectivement, si dans l'immédiat la crise immobilière peut augmenter les recettes via le droit d'enregistrement, on peut craindre dans l'avenir qu'un certain nombre d'habitants quittent la région et que dès lors l'IPP diminue.

Ce scénario, de toute manière, même s'il devait être optimiste, n'est pas acceptable. Il faudra donc y remédier et assurer l'équilibre budgétaire.

Dans l'immédiat, la question est donc de savoir quel est l'endettement acceptable.

Actuellement, l'endettement est de 19 p.c. par rapport aux recettes. Ces 19 p.c. comprennent les 14,3 p.c. de dépenses courantes et les dépenses liées aux investissements.

S'il n'est pas possible de supprimer cet endettement annuel hérité de l'Etat central en un an, il est nécessaire d'arriver à un planification de l'endettement de manière à ce que celui-ci soit virtuellement nul dans cinq ans et réellement nul pour la fin de la période transitoire. Ceci devra se traduire dès le prochain budget par une diminution des 14,3 p.c. d'endettement liés aux dépenses de fonctionnement pour arriver aux environs de 10 p.c.

Cette réduction de 14,3 p.c. de l'endettement sera aussi un moyen pour la Région d'avoir des ressources supplémentaires à très bref délai.

Un deuxième élément est de mener, pendant les deux à trois prochaines années une politique d'investissement qui soit source de futures recettes supplémentaires.

La Région doit limiter ses dépenses aux montants de ses recettes. C'est un principe simple. Ce doit être le leitmotiv de la politique des prochaines années. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Lemesre.

Mme Lemesre. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, tout d'abord, je vous ferai part d'une impression générale qui m'est venue en écoutant énumérer hier par le Ministre-Président toutes les nouvelles structures, les Commissions, les Conseils, les cellules, les régions, les instruments et même les observatoires de planification, réflexion, synchronisation, coordination... Par analogie à un spot publicitaire qui vante «l'autre pays du fromage», j'ai songé à «l'autre région du fromage»!

Plus spécifiquement maintenant, je voudrais revenir sur un point de la déclaration de l'Exécutif, qui est l'annonce d'une étude qui devrait déboucher sur un plan régional de déplacement.

C'est fou ce que cet Exécutif aime planifier! J'ai l'impression que les budgets consacrés aux études vont gonfler, comme en Communauté française et en Région wallonne, mais cela fait partie des virus socialistes, semble-t-il!

Dans ce plan de déplacement, l'Exécutif annonce qu'il fera ainsi définir un réseau de transport public, un réseau de voirie régionale et différents aménagements nécessaires. Espérons que, de cette étude, sortiront enfin plus d'idées nouvelles que de néologismes!

J'en doute néanmoins car déjà, dans ses prémices, l'Exécutif ignore totalement un des aspects, pourtant fondamental, à savoir la pollution de l'air par la circulation automobile.

La capitale de l'Europe ne se situe donc pas dans le cadre de l'objectif que la CEE s'est imposé, celui de réduire la pollution due à l'automobile de 70 p.c. endéans les dix ans.

Parallèlement à la promotion des transports en commun, Bruxelles se doit d'être à la pointe des innovations et encourager la recherche pour mettre en place un système de transport efficace, complémentaire aux moyens existants, souple et quasi personnel pour les déplacements locaux.

Je songe au système de flotte de véhicules électriques étudié et expérimenté par la VUB, en collaboration avec l'ULB depuis 1980, et qui s'est vu, récemment, confier un budget d'un million d'écus par la Commission des Communautés européennes, pour analyser les «systèmes avancés de propulsion électrique pour autobus, camionnettes et véhicules particuliers en vue de réduire la pollution».

Face à des défis aussi importants et cruciaux, l'Exécutif devrait oser des politiques d'anticipation. Les budgets novateurs ainsi consacrés à la diminution de la pollution seront économisés dans d'autres secteurs car la pollution de l'atmosphère, respirée par les habitants, conditionne leur santé et ronge, comme la lèpre, nos monuments et nos sites.

Si Bruxelles ne consacre ni moyens, ni dynamisme, ni volonté politique à ces techniques d'avenir, jamais nous ne rattraperons le retard accumulé et l'asphyxie sera aussi sociale, culturelle et économique.

Une autre grande absente dans les considérations de l'Exécutif en matière de déplacement, c'est précisément un peu plus de considération pour les services de police des communes.

Nulle part, la déclaration de l'Exécutif ne prend en compte les efforts surhumains que ces corps de police doivent faire pour régler, canaliser cette circulation, mais aussi pour lutter contre les infractions, l'incivisme, l'égoïsme grandissant des automobilistes, dont un commissaire en chef déclarait récemment à la presse qu'il aurait été provoqué par l'absence de mesures et de décisions politiques!

Or, la déclaration de l'Exécutif n'envisage aucune mesure pour aider les communes à assurer un minimum de sécurité routière, d'encadrement des enfants, ni même de programmes d'éducation civique en matière de code de bonne conduite. Aucune solution n'est envisagée pour pallier les carences effectifs des polices communales, mais, au contraire, l'Exécutif annonce un projet d'ordonnance cadre et des adaptations de réglementation en matière de normes de stationnement et d'encombrement des trottoirs...

Les normes sont, en effet, plus faciles à prendre qu'à faire respecter et je crains que les pages roses du Président de l'Exécutif fassent sourire jaune dans les commissariats!

Je ne vais pas, aujourd'hui, dresser un tableau complet des problèmes de circulation à Bruxelles, mais j'ai voulu relever deux carences majeures révélatrices d'un état d'esprit de l'Exécutif qui ignore, à long terme, toute politique de pointe ou d'anticipation et, à court terme, veut ignorer les problèmes quotidiens de ceux qui se battent sur le terrain pour apporter des solutions. (*Applaudissements sur les bancs du P.R.L.*)

M. le Président. — La parole est à M. André.

M. André. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, il faut un dernier, je serai celui-là. Mais, rassurez-vous, mon intervention sera brève. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Voilà comment se faire applaudir avant de prononcer son discours!

Le rôle d'un conseiller régional, surtout lorsqu'il est dans l'opposition, est d'assurer la transparence.

Lors de votre discours, vous nous avez annoncé, Monsieur le Ministre-Président, votre souhait d'assurer la transparence des actions de l'Exécutif.

Vous avez également, lors des multiples interviews accordées à la presse, souligné votre volonté de simplifier les institutions bruxelloises.

Au vu de la déclaration que vous avez lue hier, permettez-moi toutefois de douter de vos intentions.

Mais puisque vous appeliez également au dialogue, dialoguons!

Mon propos ne sera nullement d'être exhaustif dans l'analyse d'une déclaration qui, bien que creuse à bon nombre d'égards, n'en reste pas moins volumineuse! La qualité ne se mesure toutefois pas au volume produit!

Je vais, Monsieur le Président de l'Exécutif, concentrer mon exposé sur les sujets dont vous n'avez — peut-être à dessein — rien ou presque rien dit!

En ce qui concerne la politique budgétaire, un peu de transparence s'il vous plaît!

Comment osez-vous parler de stricte orthodoxie budgétaire et annoncer un budget 1990 en équilibre alors même que pour réaliser cet équilibre vous utilisez un artifice... au demeurant gros comme une maison?

Vous distinguez le budget de la Région proprement dite et celui de l'Agglomération.

Et sans aucune pudeur vous ajoutez: «L'année 1989 se clôturera à nouveau pour l'Agglomération par un déficit structurel...»

Et pourquoi pas un budget déficitaire à la SDRB, à l'Orbem, à l'IBGE, à la SRLB, ... tant que vous y êtes.

Et qui va devoir combler ce déficit, Monsieur le Ministre du Budget, si ce n'est la Région elle-même?

La seule donnée significative, c'est le solde brut à financer de la Région, vous le savez bien, Monsieur le Ministre.

Quel maquillage! Quand même, je m'attendais... enfin, j'espérais mieux!

Dans le même ordre d'idées, vous ne dites rien sur les résultats en 1989.

Avez-vous réalisé un contrôle budgétaire?

Quelle était la consommation budgétaire au 12 juillet 1989 lorsque vous êtes entré en fonction?

Quel est l'état actuel de la dette publique régionale?

Où en est-on, dans les conventions entre le Gouvernement et l'Exécutif en matière de modalités de remboursement des dettes de la Région à l'Etat (par exemple au Fonds 208, c'est-à-dire le Fonds d'aide au redressement financier des communes)?

Comment comptez-vous financer le déficit consolidé Région bruxelloise/Agglomération?

Qu'en est-il de votre politique fiscale? Allez-vous vous limiter, pour financer votre politique de rénovation, à faire

lever, par les communes, un impôt nouveau sur les bureaux, pénalisant ainsi l'activité économique?

Ou bien avez-vous encore d'autres projets d'impôts nouveaux dans vos cartons? Dans ce cas, dites-le-nous.

Voilà des questions légitimes, je pense, que nous sommes à même de nous poser dans la mesure où votre déclaration n'y consacre pas un traître mot.

J'en arrive à la Fonction publique.

Monsieur le Président de l'Exécutif, vous avez déclaré, à plusieurs reprises, votre volonté de simplifier les institutions bruxelloises.

Alors, pourriez-vous nous expliquer pourquoi votre déclaration est truffée d'intentions de création de nouveaux organismes aux objectifs souvent redondants avec les missions de l'administration elle-même ou bien d'organismes existants?

Ainsi, pourquoi une Régie foncière redondante avec la direction rénovation de la SDRB?

Pourquoi un Comité pour l'Emploi et la Formation à Bruxelles (en abrégé CEFB), alors qu'existent déjà:

La Chambre sociale du CES (Comité Economique et Social Régional Bruxellois);

L'Orbem;

Le Forem;

Le VDAB.

Je reviendrai sur ce point.

M. Stalport. — Ce sont les patrons qui demandent cela!

M. André. — Pourquoi créer un «Centre international d'Affaires» pour présenter la Région bruxelloise aux investisseurs et importateurs étrangers, alors que l'OBCE comme le disait notre collègue Cools, continue à assurer la promotion du commerce extérieur au niveau national et qu'une cellule «investissements étrangers» existe de longue date à l'administration et que, de plus, vous semblez, vouloir transférer ces missions à la SDRB?

Pourquoi vouloir créer un «observatoire du logement de la Région de Bruxelles-Capitale», comme stipulé à la page 16 de votre déclaration, quand existent déjà une société régionale de logement, 34 sociétés de logement agréées et deux «services logements» l'un à l'Agglo et l'autre au sein même de l'administration.

Pourquoi, après dissolution de l'actuelle Société du Canal, vouloir créer une nouvelle société qui aurait pour principale mission de gérer les terrains industriels jouxtant le canal, alors que cette mission devrait en toute logique être confiée à la SDRB?

Un bon exemple, Monsieur Thijs, de la confusion qui règne déjà dans ce cadre: récemment, la SDRB vous a demandé les moyens financiers nécessaires à l'acquisition de 17 hectares de terrains industriels, l'ancien site de la société KEMIRA.

Vous les avez accordés... mais à la Société du Canal!

Enfin, j'espère que l'opportunité de créer chacun de ces organismes fera l'objet d'un débat devant cette Assemblée et que, par ailleurs, on n'assistera plus à des désignations pléthoriques et partisans, comme ce fut le cas à l'IBGE, pour mémoire l'Institut bruxellois de la Gestion de l'Environnement, sous l'ancien Exécutif, bien que la gestion actuelle de la

SDRB me fasse redouter le pire à cet égard. J'aurai d'ailleurs l'occasion de vous interpeller à ce sujet Monsieur le Ministre-Président!

Quant à la nécessité de coordonner l'ensemble des services existants et ceux qui doivent encore être transférés!

Bravo! Excellente idée. Mais fallait-il pour autant créer une commission spéciale composée de deux commissaires, d'autant plus que les personnes désignées faisaient déjà partie de vos cabinets, Messieurs? Un simple comité intercabinet n'était-il pas suffisant?

Enfin, puisque vous avez constitué cette commission bien avant la déclaration devant notre Assemblée, permettez-moi de poser quelques questions au Ministre de la Fonction publique.

— Quelle est la mission exacte confiée aux deux commissaires?

— Quel est leur statut?

— Ne doivent-ils pas faire rapport devant le Conseil régional?

Plus important encore, où en est-on dans le transfert des agents en provenance du national?

Par ailleurs, Monsieur le Ministre de la Fonction publique, comment vos compétences en matière d'organisation de la Région bruxelloise s'harmonisent-elles avec les compétences en matière de restructuration du Ministère de la Région bruxelloise, confiées par l'arrêté royal du 11 juillet dernier au Vice-Premier Ministre national et ministre des Réformes institutionnelles?

En matière de politique foncière, vous avez été particulièrement proluxe, Monsieur le Ministre-Président de l'Exécutif. Pour ma part, je serai bref, me contentant de faire quelques observations.

A partir de la constatation, reconnue par tous les analystes, qu'il y a actuellement un déséquilibre entre l'offre et la demandé de logements, vous préconisez une politique de relance de l'offre.

D'accord sur le diagnostic et sur la finalité, mais pas sur les moyens! Que proposez-vous de concret?

La création d'une Régie foncière qui «interviendra pour lutter contre les effets négatifs de la spéculation» et... «assistera les communes dans la rénovation d'îlots».

Par ailleurs vous proposez «un moratoire sur la vente des patrimoines communaux». Je vous cite — page 12 de votre déclaration —: «Les pouvoirs publics bruxellois possèdent aujourd'hui une part significative des biens fonciers. Cette part peut être mobilisée à l'effet de contrer les phénomènes spéculatifs, de coordonner l'action des acteurs dans la politique de l'urbanisme et de poursuivre les objectifs de l'Exécutif en matière de production de logements et d'accueil aux entreprises industrielles.»

Bref, vous transformez la Région en promoteur immobilier. Sous le couvert d'une nécessaire régulation du marché immobilier, vous profitez de l'occasion pour collectiviser le logement en transformant la Région en bâtisseur de logements sociaux.

Les sociétés de logements sociaux qui gèrent déjà plus de 8 p.c. du parc de logements de la Région bruxelloise ont montré à loisir leurs dysfonctionnements.

Que dire également de votre intention d'appuyer votre politique de rénovation sur le mouvement associatif, en d'autres termes sur les ASBL! Lesquelles?

Toujours en page 12, vous dites: «Quant aux associations, celles qui offrent les garanties nécessaires quant à la finalité de leur mission se verront proposer trois programmes permettant leur contractualisation dans le cadre de partenariat avec les acteurs locaux et/ou régionaux; les programmes s'intéressant à la dynamisation sociale et culturelle des quartiers, à la guidance technique des habitants et au logement de catégories spécifiques de la population vis-à-vis desquelles des solidarités spécifiques doivent trouver à s'exprimer.» La porte est donc ouverte à l'arbitraire!

En outre, vous restez muet sur les moyens budgétaires dont vous disposez pour mener votre politique «soi-disant» volontariste. Soyons sérieux! Toute politique efficace, en matière de logement, passe par la stimulation de l'offre privée de logement. Aussi, convient-il de veiller à ce que les mesures prises protègent le rendement de l'épargne privée.

Ainsi, quand, conscients que les mesures que vous proposez, n'auront en tous cas aucun résultat à court terme, vous proposez — appelons un chat, un chat — le blocage des loyers — je paraphrase en cela le premier alinéa de la page 19 de votre déclaration. En proposant le blocage des loyers — mesure qui, rappelons-le, ne peut être prise qu'au niveau national — vous ne faites que retarder le problème en l'aggravant car vous découragez tout nouvel investissement immobilier privé.

Sous le vocable «développement économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale» vous avez rassemblé la politique en matière d'infrastructure industrielle, la politique économique au sens propre, la politique de l'emploi, la politique en matière de commerce extérieur et la politique en matière de recherche scientifique.

Pour toutes ces compétences régionales essentielles, qui utilisent plus de 50 p.c. des ressources budgétaires, vous n'avez — SRIB et SDRB inclus — consacré que dix minutes de votre discours qui a duré une heure vingt.

Doit-on attribuer cela à un désintérêt de votre part — ou de votre Exécutif — pour ces matières? Le peu que vous en dites est toutefois assez révélateur de la philosophie qui soutend votre action politique!

Vous décidez *urbi et orbi*, ce qui est bon pour l'économie bruxelloise, pour l'emploi bruxellois, pour la recherche bruxelloise, faisant fi de la dynamique interne d'une économie de marché qui anticipera toujours avant vous les lames de fonds de l'évolution économique mondiale. Vous voulez tout régenter. Après avoir marqué votre volonté de transformer la Région en promoteur immobilier, vous vous prenez maintenant à rêver d'une politique économique centralisée, étatisée!

Je vous cite — page 39 de votre déclaration:

— «... doivent être encouragées à rester ou à se fixer dans la Région ...» les «... entreprises utilisant le sol de façon intensive, s'intégrant harmonieusement dans le tissu urbain, procurant un emploi pour une majorité domiciliée dans la Région, faisant appel à une large gamme d'emplois des plus, au moins qualifiés, procédant d'une intégration économique locale en amont ou en aval, occasionnant les nuisances minimales en terme de circulation et de pollution, ainsi que développant de façon optimale leur vocation exportatrice ou de recherche.»

ou encore — page 42 de votre déclaration :

— «... les projets de localisation soutenus devront ne pas être porteurs seulement en terme d'emploi, mais également en terme d'emploi régional, et devront s'intégrer soit dans un secteur spécifiquement porteur pour l'économie bruxelloise, soit un processus de filière renforçant la structure économique régionale.»

Et de préciser — pages 98 et 99 du document que vous nous avez remis :

«Un rendement plancher de productivité et de retour régional au m² devra être, à plus bref délai, établi tant la rareté du sol bruxellois impose la plus grande sélectivité en termes de politique industrielle. La politique d'acquisition de la SDRB sera axée sur des entreprises qui répondent à ces critères.»

Qui va décider de tout cela, Monsieur le Ministre ?

Qui va décider que telle ou telle entreprise entre dans la politique industrielle de la Région ?

Qui va décider des secteurs à soutenir ?

Quelle arrogance, excusez-moi du peu, votre détermination à créer des filières industrielles sur un territoire aussi exigu, alors que l'on s'efforce, à grandes peines, de réaliser un grand marché intégré au niveau européen.

Encore une fois vous créez le règne de l'arbitraire !

Alors que les entreprises demandent de la simplicité, de la transparence et de l'efficacité dans l'octroi des aides — en marquant leur préférence pour les déductions fiscales par rapport aux primes accordées, souvent avec retard, et parfois de manière subjective — vous préconisez la sélectivité des aides en reprenant mot pour mot la position défendue par le FGTB au CES (Comité Économique et Social Régional Bruxellois).

Peut-être souhaitez-vous faire de la capitale de l'Europe un test de micro-économie planifiée ?

Laissez-moi plutôt croire que ceci relève d'une certaine naïveté que j'assimilerai à de l'ignorance des mécanismes économiques.

En matière de politique de l'emploi, c'est plutôt l'abondance en instruments utilisés qui inquiète.

D'accord, vous supprimez le Comité subrégional de l'emploi mais pour créer le CEFB (Comité pour l'Emploi et la Formation de Bruxelles).

Mon collègue Cools a, tout à l'heure, suggéré une délégation de compétences en provenance des Communautés, qui s'ajoute d'ailleurs

à la Chambre sociale du CES,

à l'Orbem,

au Forem,

au VDAB

déjà existants.

Plus grave encore, vous nous annoncez votre volonté de vous appuyer sur des «cellules locales pour l'Emploi et la Formation» à créer ...

... qui s'ajouteraient, au plan local, aux sièges décentralisés de l'Orbem — vous le dites sans rire! — ...

... sans compter que nombre de communes possèdent déjà un «service-emploi» voire parfois deux quand les CPAS se mêlent d'en créer un également.

Vous nous parliez de simplification des institutions, Monsieur le Président de l'Exécutif!

Peut-être pourriez-vous nous expliquer, Monsieur le Ministre de l'Emploi, comment vous comptez gérer et agencer tout cela.

En conclusion, vous vous êtes, à moult reprises, Monsieur le Ministre, référé à vos lignes de forces transversales.

Quant à moi, une analyse tout aussi transversale de votre déclaration m'amène à la résumer en quatre points :

— plus de planification;

— plus de contrôle;

— plus de taxes;

— plus d'organismes publics.

En bref, plus d'Etat! pardon... plus de Région!

Certains, au sein même de votre parti, Monsieur le Président de l'Exécutif, voyaient sommeiller en vous un libéral qui s'ignore.

Nous pouvons les rassurer, il n'en est absolument rien!

Pire, à travers certains de vos propos, on se croirait revenu aux plus beaux jours du socialisme d'Etat.

Que les Bruxellois le sachent! Ils seront gouvernés à gauche!

Je ne crois pas que ceci corresponde à leurs souhaits.

Je ne crois pas qu'une majorité des conseillers, ici présents, aient été élus pour mener une politique de type collectiviste.

Enfin, peut-être que vos réponses, Messieurs les Ministres, seront susceptibles d'apaiser mes appréhensions. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — Cinq orateurs sont encore inscrits dans ce débat et une question orale doit encore être développée.

Ces orateurs interviendront demain 20 octobre 1989 à 14 heures à la suite de la séance d'installation de l'Assemblée réunie.

— La séance est levée.

De vergadering is gesloten.

— De vergadering is gesloten om 22 u 45.

La séance est levée à 22 h 45.